

Remise à la prochaine session du bill 60 créant un ministère de l'Éducation

Les requêtes et plaidoyers à cet effet, dont ceux de l'hon. Yves Prévost, ont porté fruits

(Par Roger BRUNEAU)

Le gouvernement a décidé de reporter l'adoption du bill 60, créant le ministère de l'Éducation, jusqu'à la prochaine session. Le premier ministre Jean Lesage l'a annoncé hier à l'ouverture de l'Assemblée législative, en précisant qu'il voulait ainsi permettre à des personnes et des groupes qui en ont exprimé le désir, d'étudier plus attentivement le texte et les conséquences du projet de loi. Répondant à une question du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas s'engager à attendre la deuxième partie du rapport de la Commission Parent avant de présenter le projet de loi qui sera un des premiers articles inscrits à l'ouverture de la prochaine session. M. Lesage laisse croire que la prochaine session pourrait tout aussi bien débiter à l'automne comme au mois de janvier 1964. Rien n'a encore été décidé à ce sujet, a-t-il déclaré. Voici ce qu'a déclaré le premier ministre Jean Lesage au sujet du bill 60 :

"En raison des changements profonds qu'amènera l'adoption du Bill 60, plusieurs personnes et associations de citoyens ont demandé au gouvernement de leur donner le temps d'étudier certaines modalités du projet de loi. Elles voudraient réfléchir à loisir et se former une opinion sur des points qui demeurent encore obscurs à leur yeux. Le gouvernement comprend l'esprit qui anime ces citoyens et comme il l'a fait pour le Code

du Travail, il consent, en dépit des inconvénients sérieux, qu'implique ce retard, à reporter l'adoption du Bill 60 à la prochaine session de la Législature. Même si nous sommes convaincus que la plupart des Québécois souhaitent les formes essentielles contenues dans le Bill 60, nous sommes quand même prêts à donner à tous, le temps voulu pour se familiariser avec les détails d'une loi aussi importante. Il est bien entendu toute-

fois — et j'insiste là-dessus — que le gouvernement ne retire pas le Bill 60. Il est bien entendu également que le gouvernement proposera dès le début de la prochaine session la création du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et du Conseil supérieur de l'Éducation. Le gouvernement, éclairé par les recommandations de la Commission d'Enquête sur l'enseignement dans le Québec, n'a nullement l'intention d'abandonner le principe du Bill 60. Ce que je demande comme Premier Ministre, c'est qu'on cesse de faire des déclarations vagues et tendancieuses. Que ceux qui ont des suggestions à faire les formulent sous forme d'amendements précis au Bill 60 et me les soumettent promptement. Voilà la façon de faire oeuvre utile dans une démocratie."

M. Johnson

Le chef de l'opposition se demande si malgré ce retard annoncé par le premier ministre, la Commission d'enquête sur l'enseignement pourra continuer son travail en vue de préparer la deuxième tranche

de son rapport. Il croit avoir lu dans les journaux que le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie aurait déclaré que la Commission Parent ne pourrait que difficilement terminer son rapport si le ministère de l'Éducation n'était pas d'abord créé. La Commission Parent a jusqu'au 31 décembre prochain pour présenter son rapport, et M. Johnson se demandait si le premier ministre allait attendre le rapport de cette deuxième tranche du rapport avant de présenter de nouveau le bill 60.

Pas d'engagement

Le premier ministre a répondu qu'il ne prenait pas l'engagement d'attendre la deuxième partie du rapport pour créer le ministère de l'Éducation. Il a souligné à ce sujet que le gouvernement n'a pas encore décidé si la prochaine session débutera au mois d'octobre, en novembre, en décembre ou en janvier 1964.

Par ailleurs le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré que le chef de l'opposition avait dû mal li-

re les journaux et qu'il n'avait jamais déclaré que le chef de l'opposition rapporte comme venant de lui.

Le bill

On sait que de nombreux organismes ont protesté contre la hâte du gouvernement à vouloir faire adopter dès la présente session, le bill créant le ministère de l'Éducation. Parmi ces organismes, mentionnons la Fédération des Collèges classiques, la Corporation des Instituteurs catholiques du Québec, la Société St-Jean-Baptiste de Québec, Me Yves Prévost, ancien député de Montmorency, etc.

Le projet de loi avait subi sa première lecture à l'Assemblée législative, le 26 juin dernier.



Arrêtez, Regardez, Ecoutez !!!

On ne saurait trop rappeler aux automobilistes les règles élémentaires de prudence devant une voie ferrée. 4 personnes ont perdu la vie dans cet accident quand elles furent happées par un train alors qu'elles se rendaient à un feu d'artifice. Le mécanicien de la locomotive a dit qu'il filait à une vitesse de 40 mph, lorsque ce véhicule apparut soudainement devant lui. Le train traîna la voiture sur une distance d'un mille. (Téléphoto UPI)

Les entretiens sino-soviétiques se déroulent dans le secret

MOSCOU (Reuter) — Les entretiens sur le différend idéologique sino-soviétique se sont poursuivis hier dans le secret le plus strict. Les Soviétiques et les Chinois ont repris leurs conversations au milieu de nouveaux indices de séparation des deux géants du monde communiste.

Au cours de la fin de la semaine, Radio-Moscou n'a pas transmis une de ses émissions sur la "Chine fraternelle", sans donner d'explications.

Par ailleurs, les Chinois se sont retirés du Festival international du Film, à Moscou, qui a commencé dimanche soir, et une réunion de masse a été organisée à Pékin en l'honneur de cinq Chinois expulsés d'Union soviétique. Au cours de ce meeting, l'URSS a été accusée de conduite "déraisonnable".

Les délégations soviétique et chinoise se sont rendues en voiture dans l'immeuble où ont commencé vendredi leurs conversations à huis clos. Les jour-

nalistes et les autres personnes qui se trouvaient dans des voitures près du lieu de la réunion ont été priés de circuler et des placards interdisent l'entrée de deux rues menant à la villa où résident les Chinois.

Demi-tour

Un journaliste occidental qui tentait d'obtenir une interview à la résidence des Chinois s'en est vu refuser l'entrée par un soldat.

Les "cinq bonnes raisons" de M. Paul Gérin-Lajoie tiennent toujours

(Par Roger Bruneau)

Le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie ne veut pas revenir sur les déclarations qu'il a faites en fin de semaine à Montréal, où il a expliqué "cinq bonnes raisons" pour ne pas retarder l'adoption du bill 60 créant le ministère de l'Éducation.

Après que le premier ministre eut annoncé hier que le projet de loi était renvoyé à la prochaine session, le ministre a déclaré qu'il n'avait rien à changer à la déclaration qui a paru dans les journaux hier matin. "Je demeure fermement convaincu de la très grande urgence d'un ministère de l'Éducation et de la Jeunesse."

FAIT ACQUIS

Le ministre dit qu'un fait est maintenant acquis: tout le monde est d'accord sur le principe d'un ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. "Même ceux qui ont réclamé un délai se sont déclarés en faveur d'un tel ministère" dit-il.

EQUIVOQUES

Il reste à dissiper les équivoques qui persistent encore, dans certains milieux, au sujet des modalités que ce ministère pourrait prendre, explique le ministre, ajoutant que c'est à ces milieux qu'il appartient maintenant de dire en termes clairs et nets sur quels points précis ils voudraient modifier le projet présenté à la Chambre.

Le gouvernement est disposé à recevoir leurs suggestions mais on peut prendre pour acquis, dit M. Lajoie, que le gouvernement n'entend en aucune façon accepter des propositions qui maintiendraient l'état de chose actuel sous les apparences d'un nouveau ministère.

"Le gouvernement est fermement décidé à doter le Québec d'un vrai ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, et cela, dès le début de la prochaine session", dit le ministre dans sa déclaration.

Spaak et Khrouchchev sur la voie d'une entente

MOSCOU. (Reuter) — L'agence Tass annonce qu'au cours de l'entretien qu'ils ont eu lun-

di, à Kiev, M. Nikita Khrouchchev et M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, ont "procédé à un utile échange de vues sur les problèmes internationaux de l'heure". Leur entretien, ajoute-t-elle, "s'est déroulé dans une atmosphère empreinte de franchise et d'entente mutuelle". Le président du Conseil soviétique a ensuite offert un dîner en l'honneur de M. Spaak. Parmi ceux présents à l'entretien, figuraient M. Nikolai Podgorny, secrétaire du Comité central du parti communiste soviétique, M. Valerian Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, et M. Pavel Gerassimov, ambassadeur d'Union soviétique en Belgique.

Les biens cubains aux Etats-Unis sont gelés par le gouvernement

WASHINGTON. — (P.A. - Reuters) — Les Etats-Unis ont interdit hier les transactions financières avec Cuba et bloqué tous les avoirs cubains aux Etats-Unis.

En annonçant cette interdiction, le département d'Etat a précisé que celle-ci serait aussi rigoureuse que celle qui concerne les transactions financières et commerciales avec la Chine communiste.

Le département d'Etat a déclaré que tous les avoirs aux Etats-Unis des Cubains ou des personnes résidant à Cuba seraient bloqués. Tout transfert de dollars entre les Etats-Unis et Cuba et vice-versa seront interdits à toute personne soumise à la juridiction des Etats-Unis.

Ainsi Cuba se trouvera privée de l'usage de facilités financières américaines pour les transferts de fonds en Amérique latine à des fins subversives" a déclaré le porte-parole du département d'Etat.

Seule exception à ces mesures: les réfugiés cubains seront autorisés à envoyer de l'argent à leurs familles.

Réfugiés

Ces mesures contiennent des dispositions exemptant les réfugiés cubains aux Etats-Unis ou ailleurs dans les pays non communistes à moins qu'ils n'aissent au nom du régime cubain.

Les porte-parole américains ont déclaré que les mesures de lundi paralysaient virtuellement les transferts de fonds cubains sous forme de dollars américains dans l'hémisphère. Le dollar est la devise reconnue par les pays de l'hémisphère occidental pour les transferts de fonds internationaux.

Ils ont souligné que quelques pays d'Amérique latine seulement ont des banques ayant des succursales dans d'autres pays. Le Canada en a quelques unes et Cuba pourrait s'en servir.

De plus, un système de surveillance sera mis sur pied afin d'empêcher les transferts indirects de dollars d'une banque étrangère à une autre en se servant d'un compte central dans une banque américaine.

Cuba ne pourra vraisemblablement avoir recours aux banques suisses car celles-ci n'ont que des agents et rarement de succursales en Amérique latine. Washington a pris cette décision

LA TAXE DE 11% RÉDUITE TEMPORAIREMENT À 4% Elle ne s'applique pas aux écoles et universités

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Walter Gordon, a annoncé hier soir sa décision d'échelonner la mise en vigueur de la taxe de vente si controversée de 11 pour cent sur les matériaux de construction, ainsi que l'équipement de construction. Celle-ci débitera à quatre pour cent, pour augmenter progressivement en deux étapes et atteindre au début de 1965 le taux de 11 pour cent.

Dans une déclaration aux Communes, au cours de laquelle il a apporté des modifications d'énergie à son discours du budget du 13 juin dernier, M. Gordon a aussi annoncé que les écoles et les universités seront complètement exemptes de la taxe sur les matériaux de construction.

Il évalue la diminution de revenus que devra subir le Trésor fédéral à cause de ces changements à \$115,000,000 pour l'exercice financier 1963-64, indiquant du fait même que le déficit budgétaire prévu de \$585,000,000 atteindra maintenant \$700,000,000.

Parlant du décalage de requêtes qu'il a reçues, demandant le retrait de la taxe de vente imposée sur les matériaux de construction, M. Gordon a dit: "Le gouvernement ne peut se fonder sur de tels profits pour supprimer la taxe".

Mais le ministre ajoute qu'un "examen approfondi des arguments invoqués semble indiquer qu'il y a moyen de reviser le moment de l'entrée en vigueur de la taxe supplémentaire de façon à la faire coïncider avec les besoins de l'économie sur une période plus longue".

La nouvelle taxe, mise en vigueur le 14 juin, sera de quatre pour cent au lieu de 11 pour cent. Elle sera augmentée à huit pour cent le 1er avril 1964 et atteindra le 11 pour cent d'abord prévu après la fin de 1964. Les personnes qui ont déjà payé le plein tarif de la taxe de vente seront remboursées.

M. Gordon a aussi annoncé d'autres exemptions importantes de la taxe sur les matériaux consommés ou employés dans la fabrication industrielle. Il a dit que la taxe "frapperait in-

justement maintes entreprises industrielles de l'imprimerie et manufacturières, ainsi que les des arts graphiques.

Points saillants de la déclaration de M. Gordon

(Par la Presse Canadienne)

Voici les faits saillants de la déclaration du ministre des Finances M. Gordon aux Communes hier modifiant la résolution budgétaire du 13 juin:

Application en trois phases de la taxe de vente sur les matériaux de construction et les machines destinées à la production: quatre pour cent du 14 juin 1963 au 31 mars 1964; huit pour cent jusqu'au 31 décembre 1964 et 11 pour cent par la suite.

Les écoles et les universités sont exemptes de la taxe sur les matériaux de construction.

Ces modifications soustrairont \$115,000,000, des revenus budgétaires prévus pour l'exercice financier 1963-64, \$125,000,000 pour une année complète.

Remboursements dans les cas où le taux de 11 pour cent aurait été appliqué depuis l'annonce du budget le 13 juin.

Les matériaux servant dans les industries de transformation — dont l'imprimerie — sont exemptés de la taxe.

Exemption jusqu'au 31 décembre 1964 pour les matériaux de construction et les machines livrés en vertu de contrats à prix fixes forfaitaires signés avant le budget du 13 juin.

Même exemption que pour les contrats à prix fixes dans les cas de soumissions, acceptées et présentées avant le budget.

La date à partir de laquelle les compagnies de transport par pipelines peuvent déduire certains frais de recherches est portée du 14 juin 1963 au 10 avril 1962.

Des appels à la Cour de l'échiquier sont prévus dans les cas de dépeuplement de dividendes (dividend stripping) et l'utilisation des sociétés associées pour distancer l'impôt.

Importantes modifications au budget ayant pour but d'encourager la participation d'intérêts canadiens d'au moins un quart du capital dans les sociétés contrôlées par des intérêts étrangers.



MAIS.... JE MAINTIENS QUE C'EST URGENT

SOMMAIRE	
Information générale	(P. 3, 5, 7, 8, 9, 16)
Lévis	(P. 2)
Éditoriaux	(P. 4)
Sociale	(P. 6)
Finance	(P. 12 et 13)
Sport	(P. 16 et 11)
Ciné-radio-TV	(P. 15)

L'Action

"L'Action" est membre de la Presse Canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada et de l'Audit Bureau for Circulations.

Gérant général: Charles-Henri Robitaille
 Directeur du journal: Louis-Philippe Roy
 Rédacteur en chef: Lorenzo Paré
 Directeur de l'information: Jacques Revein
 Chef du service des nouvelles: Rosaire Tremblay
 Directeur de la publicité: Louis-Philippe Vézina
 Gérant du tirage: Joseph-R. Deisle

"L'Action" est imprimé et édité par la Compagnie de publication L'Action Sociale Limitée, 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P. Q.

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Aux loisirs de Ste-Bernadette

RESULTATS DE LA SEMAINE 31 Juin

Fonderie de Lauzon 5, Rest. La Martinière 18, 31
 Pharmacie Guay 10, Ville-Guay 17, 11
 Tabagie Biloiseau 14, Rest. La Martinière 13

31 Juillet 3
 Station B.P. Roy 25, Restaurant La Martinière 10

31 Août 4
 (Joué du 29-3-63 à reprendre)
 Fonderie de Lauzon 12, Station B.P. Roy 15

Deux parties à reprendre, celles du 19 Juin et du 2 Juillet.

JOUE DE LA SEMAINE
 Lundi, 8 juillet
 Pharmacie Guay vs Tabagie Biloiseau
 Mardi, 9 juillet
 Fonderie de Lauzon vs Ville-Guay
 Mercredi, 10 juillet
 Station B.P. Roy vs Pharmacie Guay
 Jeudi, 11 juillet, à 8 h 15 p.m.

Sous les reflecteurs
 Equipe Molson vs Equipe Total-Etoile

POSITION DES ÉQUIPES

G	P	Moy	Diff.
Ville-Guay	11	1.916	-
Station B.P. Roy	6	2.300	5
Rest. La Martinière	5	1.416	6
Tabagie Biloiseau	5	1.416	6
Pharmacie Guay	4	1.303	7
Fonderie de Lauzon	4	1.303	7

LEVIS et la REGION

Lévis a émis 29 permis en juin

M. Camille Forgues, chef estimateur de la Cité de Lévis, a émis 29 permis pour une valeur de \$121,000.00 durant le mois de juin dernier.

R. et D. Dallaire, 2, Thivierge, bungalow, \$14,500; Mlle Gabrielle Samson, 52 Champaign, bungalow, \$23,000; Gosford Lumber Ltd 381 St-Laurent, chaufferie et annexe \$50,000; Viateur Robitaille, Rte Trans-Canada, restaurant \$1,500; Alph. Nadeau, 115 St-Onésime, lambris aluminium \$1,500; Sterling Agencies Inc., 98A Commerciale, ajouter un étage sur l'annexe, \$3,500; Raymond Nadeau, 103 Dorval, piscine, \$4,000; Guy Denis 8 Montcalm, log additionnel \$2,200; Albert Morin, 343 St-Laurent, finition int., \$4,000; Mlle Gabrielle Roy, 17 St-Georges, finir le sous-sol; Bertrand Berthelot, 53 St-Louis, lambris en pierre et aluminium, remplace fenêtres et porte, \$6,000.

Lauzon demande un bureau local d'émission de permis de conduire

Attendu que la population de la Cité de Lauzon était de 12,170 âmes l'an dernier et qu'elle s'est accrue sensiblement depuis en raison de la construction de 63 nouveaux logis.

Félicitations à Mgr Laurent Noël

Sur proposition de l'évêque Léonard Lemieux, le conseil de la Cité de Lauzon a adopté unanimement une résolution de félicitations à Mgr Laurent Noël à l'occasion de son élévation au titre d'évêque coadjuteur de Québec.

On sait que Mgr Noël a passé plusieurs années de sa vie à Lauzon; il résidait, rue St-Joseph, quartier Fréchette.

Le rôle d'évaluation de Lauzon augmente de \$31,000

L'inspecteur des bâtiments de la cité de Lauzon a émis 30 permis durant le mois de juin dernier pour un montant total de \$30,755.

M. Jean-Yves Dumas, rang des Forts se construira une maison sur la route transcanadienne, valeur de \$11,200.

Les autres permis les plus importants sont accordés aux personnes suivantes:

Raymond M. Morin, 229 St-Joseph, transformation intérieur \$3,500; Mme Roméo Vien, 11 St-Narcisse, lambris \$1,100; Antonio Bouchard, 575 St-Joseph, lambris \$1,800; Léopold Samson, 4 Charland, lambris et galerie \$1,400; Sylvie Caron 19 Ph. Boucher, annexe \$3,500; Casino Variété, Cote Patton, petite salle \$1,500.

Lauzon octroie \$2,000 aux loisirs de Ste-Bernadette

Le conseil de la Cité de Lauzon a octroyé une somme de \$2,000.00 aux Loisirs de Ste-Bernadette pour l'installation d'un luminaire de type semi-professionnel sur le terrain de jeux de l'école Ste-Marie, rue Lefrançois. Chaque groupe de trois paroisses de chacune des trois paroisses a l'habitude de recevoir un octroi de ce montant chaque année mais divisé en plusieurs montants. Etant donné l'importance du projet de Ste-Bernadette, le conseil a décidé de verser tout le montant d'un seul coup.

Les OTJ de Lauzon et Bienville reçoivent des subventions de \$500.00.

Fin d'un édifice bâti avant la guerre civile américaine



Washington (Téléphoto UPD) — Un incendie a lourdement endommagé un édifice construit avant la guerre civile américaine, soit en 1859. Environ deux cents pompiers ont combattu le sinistre qui a "dérangé" les citoyens cossus du quartier fashionable de Georgetown.

Une nouvelle étape vers la planification de l'agriculture

L'hon. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, annonce que le comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles lui a récemment remis son rapport.

Ce rapport intérimaire est le compte rendu du travail qui a été exécuté depuis huit mois par le comité d'étude de la commercialisation des produits sous l'égide de la Régie des marchés agricoles du Québec et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le comité avait été chargé d'inventorier la consommation de denrées agricoles en vue de les adapter l'une à l'autre au moyen d'une nouvelle orientation de l'agriculture québécoise.

Le rapport renferme une série de monographies portant sur les productions végétales (productions horticoles, fruitières, forestières, cultures industrielles) et sur la production laitière et les autres productions animales.

Une seconde partie du rapport renferme les conclusions d'ensemble concernant les objectifs de la production à court et à moyen termes, les moyens de réalisation, la mise en marché et les recherches à poursuivre. Ces recommandations mettent l'accent sur la régulation des eaux, l'adaptation du crédit aux nouvelles orientations et l'extension des plans conjoints.

L'hon. Alcide Courcy a vivement félicité les membres du comité de leur excellent travail et leur a déclaré que ce rapport intérimaire inspirerait plus tard l'action du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec. Pour l'instant, l'hon. Alcide Courcy a déclaré que ce rapport, qui ne sera pas rendu public, a été remis, pour étude plus approfondie et pour intégration dans le plan d'ensemble de l'orientation de l'économie de la province, au conseil d'orientation économique du Québec.

ABONNEZ-VOUS A L'ACTION!
BULLETIN D'ABONNEMENT

Vous trouverez ci-inclus \$ mois
 d'abonnement à l'édition quotidienne.
 (Par bon de poste ou par chèque).

Nom
 Adresse Comté

Endroits desservis par porteurs

1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
\$1.35	\$4.00	\$7.00	\$13.00

Abonnement à la semaine par porteurs

Québec, Lévis et banlieue
 .30 cts par semaine
 L'Action et Mario-France
 .35 cts par semaine

LIVRAISON PAR LA POSTE
 3 mois \$3.00 — 6 mois \$5.25 — 12 mois \$10.00
 L'abonnement est payable d'avance

AUX ETATS-UNIS
 12 mois — \$22.00
 Hebdomadaire par jour au Canada (journal du jeudi sans supplément) \$6.00 par année

Angleterre et pays de Commonwealth
 Hebdomadaire \$10.00 par année
 Autres pays étrangers
 Hebdomadaire \$10.00 par année

Adressez votre abonnement à Casier postal 1727, Québec.

C'EST L'HEURE DE L'ACTION!

Charny prépare un règlement constituant le corps policier

Ce qui devait être une séance de conseil afin de réorganiser le corps de police de Charny et qui a causé de l'importance du sujet en "cause" avait attiré une nombreuse assistance s'est terminée par un avis de motion du conseiller Lionel Mitchell à l'effet de charger M. Raymond Bélanger de continuer ses recherches et de préparer un règlement formant un corps de police selon les prescriptions du code municipal.

Cette décision fut prise après que son honneur le maire Albert Demers eut informé ses collègues que des recherches qu'il a faites en compagnie du secrétaire-trésorier M. Fréchette afin de trouver le règlement municipal décrétant la formation d'un corps de police dans la municipalité sont restées vaines. Il conclut donc que le corps actuel n'est pas légalement constitué puis s'appuyant sur des informations reçues au cours d'une entrevue avec des officiers du Ministère des Affaires Municipales et du département du procureur général.

Le corps policier n'aurait été formé que sur une résolution du conseil et ceci ne serait pas conforme aux prescriptions du code.

Selon le maire Demers, pour être légalement constitué il est nécessaire de procéder selon les modalités ordinaires, à partir d'un avis de motion puis tout les étapes pour finalement être accepté par le Ministère des Affaires Municipales.

Tel serait aussi le sens d'une consultation que M. Demers a eue avec l'aviseur légal de la corporation.

"Il nous faut un corps de police bien organisé et nous allons prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en constituer un règlement" a conclu M. Demers.

Il va sans dire que la séance a été plutôt attendante pour ceux qui s'attendaient et ils semblaient très nombreux, que l'on procéderait immédiatement à la réorganisation tant attendue de la police et l'on discuterait le cas du chef actuel M. Omer Roberge qui compte 22 ans de service pour la ville.

Il avait même été question qu'une pétition portant plusieurs centaines de noms serait présentée au conseil de maintenir M. Roberge à son poste que la réorganisation, selon la rumeur, veut lui ravir, tout en le laissant dans les rangs.

Mgr F.-A. Savard reçu Commandeur des Amicales Maristes

En fin de semaine dernière, la Fédération Canadienne des Amicales Maristes, P. D., comte membre de l'Ordre Suprême des Commandeurs de l'Association, la cérémonie de remise des décorations a eu lieu à St-Joseph de la Rivière.

M. le Dr Charles Laflamme se fit le parrain du nouveau candidat. En réponse Mgr F.-A. Savard rappela quelques souvenirs de jeunesse.

Au dernier congrès provincial de la Fédération des Amicales Maristes, M. Lionel Couture, industriel de Chicoutimi, a été réélu président pour un deuxième mandat; M. le juge Frédéric Dorion, juge en chef de la Cour Supérieure de la province, a été nommé Maître de l'Ordre des Commandeurs de la Fédération; M. le Dr Charles Laflamme de Québec, Maître adjoint, et M. René Desblais, directeur du personnel au Ministère de la Famille et du Bien-Être social, Maître suppléant.

Ne Coupez Pas Cors Callosités, Verrues Utilisez un Nouveau Produit Magique qui les Fait Disparaître

Des milliers de personnes souffrant de cors, callosités et verrues ordinaires qui les font boiter maintiennent un étonnant soulagement grâce à une surprenante nouvelle formule qui les fait disparaître sans douleur et en toute sécurité en éliminant tout danger d'infection provoquée par les coupes, acides et abrasifs. Le secret réside dans DERMA-SOFT, une crème médicamenteuse accomplissant des miracles, qui agit en faisant disparaître ces douloureuses excroissances dont la suppression n'est pas facile. Le résultat est qu'un traitement suffit pour les faire disparaître, laissant l'épiderme doux et lisse. Ne souffrez donc pas une minute de plus. Procurez-vous DERMA-SOFT dans toutes les pharmacies.

AVIS
 aux résidents de
LEVIS - LAUZON
 et la banlieue
 Pour toutes
NOUVELLES
 à publier dans
L'ACTION
 S.V.P. communiquer avec
M. J.-L.-M. VERRET
 6 rue Magloire - Lauzon
 TEL : 837-4152

MOTS CROISES

PROBLEME NO 138

HORIZONTAL

- Qui se rapporte au dinde — Mont des Alpes.
- Choix — Couverture d'un comble en forme de demi-sphère — Saur.
- Note de la gamme — Récage de la mer — Larve du hanneton — Miette (X).
- Terme absolument opposé à un autre — Estuaire de la côte d'Afrique.
- Qui désire avec beaucoup d'ardeur les noms de Troie.
- Vase de forme variable — Préposition — Appréciation favorable d'une personne ou d'une chose.
- Exercice portative — Marque de certaines dignités — Passé.
- Fleuve d'Afrique.
- Taille de crin — Administrateur, gérant — Tranchant d'un instrument.
- Chemin par lequel on arrive dans un lieu — Flûte africaine — Traducteur de l'Enéide.
- Réseau — Faute bannière.
- 3 lettres — Emboufflé.
- Interjection — Qui a le poil torturé — Du verbe être — Pronom indéfini.
- Deux d'esprit — Département formé d'une partie de la Franche-Comté — Division du comas.
- Plante — Accordé, attrait irrésistible.

VERTICAL

- Expèce de faucon à plumage clair — Enjoué, jovial.
- Rivière anglaise — Conforme à la vérité — Grève, adjectif.
- Procureur des yeux — Le francisque de la Mélaude — Maître, décharné — Ad. possessif.
- Revolte de loi — A l'usage de tous — Pronom personnel.
- Statue représentant une divinité et symbole d'adoration — Supporter, endurer.
- Remarque — Océanotopie — Ville du Portugal.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														

PHILOMENE

par Ernie Bushmiller

15 jours pour tapage, à Charny

Une sentence de 15 jours de prison a été imposée, hier, par le juge Henri Jolicoeur de la

Mort de Mlle Germaine Vézina

Mlle Germaine Vézina, fille de feu M. Napoléon Vézina, et de feu Joséphine Langlois, est décédée le 7 juillet 1963. Mlle Vézina demeurait au numéro 538 rue Fraser, Québec.

Mlle Vézina laisse dans le deuil, ses sœurs: Mlles Berthe et Yvonne Vézina; sa belle-sœur, Mme Louis Vézina et Mlle Louise Vézina.

La dépouille mortelle de Mlle Vézina est présentement exposée à la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils Ltée, 46 boulevard St-Cyrille ouest.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 juillet, en l'église St-Dominique et l'inhumation se fera au cimetière Belmont. Cour des Sessions de la Paix

LA SOURIS MIQUETTE

par Walt Disney

Campagne des oeuvres de La Pocatière

La Campagne des Oeuvres 1963 dans le diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière a été, il faut l'avouer, un demi-succès. En effet, lorsque tous les argents seront rentrés, le total de la souscription s'élèvera à environ \$45,000.00, alors que l'objectif fixé était de \$100,000.

Les causes de ce résultat décourageant sont nombreuses, mais la principale, celle qui semble dominer un peu partout, c'est le manque de connaissances des Oeuvres Diocésaines.

TERRY ET LES PIRATES

par Georges Wunder

Un autre ministre de la Santé cesse de fumer...

SAINT-JEAN, N.-B. (P.C.) — A l'instar du ministre fédéral de la Santé Judy LaMarsh, le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, M. Georges-L. Dumont, a cessé de fumer. Agé de 65 ans, le membre du cabinet provincial du Nouveau-Brunswick fumait de sept à huit cigares par jour. Il n'a pas fumé depuis trois semaines. Il a expliqué qu'il a pris cette décision pour qu'il puisse avoir la conscience en paix chaque fois qu'il préconise l'abstinence au sujet de l'usage du tabac.

"J'ignore combien de temps mon jeune durera, mais je crois que je suis maintenant en mesure de renoncer en permanence à mes cigares quotidiens", a ajouté M. Dumont.

LES ECHECS

LA PARTIE EXPLIQUEE

Après les coups suivants: 1. d4, d5; 2. Cf2, Cc6; 3. Fc4, Fc5; 4. b4, Fxb4; 5. c5, Fc2; 6. d4, dxd3; 7. 0-0, dxc3; 8. Fd3, d5; 9. Dd3, Ch6; 10. Cxc3, Fxc3; 11. Dxc3, 0-0; 12. Td1, Cg4; 13. h3, Cg5; 14. Cxh5, Cxh5; 15. Fc2, f5: ... les blancs n'ont rien de mieux à faire que de consacrer le Cavalier de la case e5, où il a une certaine action. Ils jouent donc 16.f4. Le Cavalier se retire à c6, mais on ne voit pas ce qu'il aurait pu faire de mieux à g5 ou à f7. Il est bien naturel maintenant que les Blancs remettent au Fou dans le jeu par 17.c4, qui est suivi forcément de Rh8. On a donc... 18.f4, Cc6; 19. Fc4, Rh5. Quel est ici le meilleur coup des blancs? N. 080763

F.-H. NADEAU.



Par François Trépanier

Le délégué de la Commission des Pardons à Québec remplit-il sa tâche?

Le représentant de la Commission des libérations conditionnelles à Québec s'occupe-t-il scrupuleusement de sa mission?

Entre autres choses, dans la mesure du possible, fournit-il la surveillance nécessaire à la protection du public et de ceux qui sont placés sous surveillance?

Telles sont les questions qui nous sont venues à l'esprit, hier, après avoir rencontré le représentant de la Commission des Pardons à Québec ainsi que le juge Georges Street, le président de la Commission qui était de passage à Québec à l'occasion d'une visite dite de routine.

Au cours de sa visite, après avoir rencontré les autorités, le juge Street a consenti à accorder une conférence de presse.

Bien entendu, il a été questionné sur les cas Léopold Dion, Paul-Emile Guénard, Charles Bernier et Jean-Paul Pouliot.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, Léopold Dion est l'individu que détient actuellement la police en rapport avec la mort de quatre jeunes adolescents. Paul-Emile Guénard est un récidiviste qui avait été condamné à trois ans de pénitencier en mars 1962 et qui fut arrêté pour vol il y a deux semaines à la suite d'une libération conditionnelle. Le cas Bernier est une autre libération suivie d'une accusation de vol. Enfin, le cas Pouliot est un quatrième "pardon", celui-ci suivi d'une accusation de recel.

Aux questions concernant ces quatre individus, le juge Street a répondu: "Je ne peux vous dire quoi que ce soit. Tous ces individus sont actuellement devant les Tribunaux ou vont l'être..."

Et d'ajouter: "Tous les individus que nous libérons demeurent en liberté surveillée. S'ils commettent un crime, leur libération est révoquée... Notre représentant dans chaque région surveille les détenus libérés... Si ces derniers ne semblent pas vouloir se libérer, il fait rapport et les libérations sont annulées".

Alors, qu'a fait le représentant de la Commission des Pardons dans le cas de Dion, Guénard, Bernier et Pouliot? C'est la question que nous nous sommes posée après avoir entendu le représentant de la Commission à Québec dire: "C'est moi qui ai fait révoquer la libération de Guénard..."



Cette libération a été annulée le 28 juin par le juge Albert Dumontier à la demande de deux policiers en présence du procureur de la Couronne, Me Yvan Mignault, et en l'absence du représentant de la Commission des Pardons à Québec.

Quant à la libération de Bernier, elle n'a pas été annulée et celle de Pouliot non plus...

Et, si les crimes que l'on reproche à Dion, Guénard, Bernier et Pouliot ont été commis, quelle surveillance faisait le représentant de la Commission pendant que les crimes se commettaient?

Quels moyens pour protéger le public employait-il? C'est à se le demander...

Des sentences plus sévères devraient être accordées aux criminels d'habitude

Lors de la conférence de presse qu'il a accordée, hier, à l'occasion de sa visite à Québec, le président de la Commission, des Pardons, le juge Georges Street a déclaré que des sentences plus sévères devraient être imposées par les juges aux criminels d'habitude.

Le juge Street a fait cette déclaration alors qu'on lui demandait si les sentences imposées par les juges à Québec étaient suffisantes.

"Les sentences imposées sont justes", a dit le juge Street. Elles sont fondées. Mais, je crois que des sentences plus sévères devraient être imposées aux criminels qui ont un long dossier.

Ceci permettrait de mieux protéger le public. De plus, pendant la détention, nous aurions plus de temps pour réhabiliter les criminels. Enfin, en étant condamnés pour une longue période, les criminels seraient peut-être portés à vouloir se réhabiliter.

Au sujet des libérations qu'accorde la Commission des Pardons, le juge Street a dit qu'une personne qui est condamnée à deux ans de pénitencier est susceptible d'être libérée après avoir purgé un an de détention. "Quant aux personnes qui sont condamnées à de très longues sentences, elles sont éligibles à une libération après avoir fait quatre ans", a dit le juge Street.

Le juge Street a précisé que toutes les sentences de plus de deux ans sont revues par la Commission des Pardons.

Donnant quelques chiffres, le juge Street a dit que depuis la fondation de la Commission seulement 800 personnes sur 99.000 qui ont été libérées ont récidivé.

"A Québec, l'an dernier, a précisé le juge Street, sept personnes seulement sur 267 ont été arrêtées après avoir été libérées".

Parlant du rôle de la Commission, le juge Street a expliqué: "La libération conditionnelle a un double objet: le redressement de la période de détention, et la réadaptation du détenu, et la protection de la société. D'une part, elle l'aide à devenir un citoyen utile et respectueux des lois et, d'autre part, elle assure qu'il se conduira convenablement et qu'il ne récidivera pas".

"La Commission peut accorder la libération conditionnelle à un détenu, si elle juge que celui-ci a tiré le plus grand avantage de l'emprisonnement et que sa mise en liberté conditionnelle facilitera son redressement et sa réhabilitation".

"Il n'entre pas dans les attributions de la Commission de réviser les sentences. Elle n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé de la condamnation ou de la longueur de la sentence; c'est le domaine exclusif du tribunal. La libération conditionnelle ne se propose pas de réduire la sentence du tribunal; elle abrège la période d'incarcération, mais le détenu continue sous surveillance en société à purger sa sentence".

"La protection du public nous préoccupe tout autant que la réhabilitation des détenus. Pour aucune considération un détenu ne sera libéré conditionnellement à moins que n'existent des indications très claires qu'il se propose sincèrement de se réformer et qu'il se comportera convenablement à l'avenir".

La société est mieux protégée par un système de libérations conditionnelles, parce que les détenus sont encouragés à penser à se réformer s'ils veulent obtenir pareille libération. Ils ont choisis lorsque nous croyons qu'ils ont changé d'attitude. Lorsqu'ils sont ainsi libérés, ils sont mis sous surveillance de sorte qu'ils ne puissent retourner facilement au crime, même si c'était à leur intention".

La SSJB invitée à nettoyer son terrain

(Par Lucien Plante)

La ville de Québec va faire des représentations auprès de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, afin que les abords de son quartier général, situé à l'intersection du Chemin Ste-Foy et de l'avenue Désy, soient nettoyés.

Cette décision fait suite aux remarques de M. l'échevin Olivier Samson, du quartier Montcalm, devant les membres du comité administratif. Cet édile a signalé, hier, avoir reçu plusieurs plaintes de citoyens, à l'effet que le terrain de la société nationale était négligé au point qu'il donnait la plus mauvaise impression.

M. Samson a dit que cet organisme qui donnait des conseils à tous et à chacun, se devait de donner le bon exemple en prenant soin de bien entretenir son terrain.

Le maire Hamel assura le requérant que des représentations seront faites à qui de droit, à ce sujet.

Porte St-Louis

Il appartiendra au chef de police, M. Roger Lemire, de décider du sort futur du kiosque de taxis situé près de la porte St-Louis, à proximité de la Croix du Sacrifice. Est-ce qu'on le remplacera ou non?

Le comité administratif a confié au directeur de la Sécurité municipale le soin de déterminer s'il était important de conserver ce kiosque ou de le faire démolir, à la suite des avis partagés des membres du comité.

Certains édiles estimaient qu'on embellirait les abords de cette porte, en faisant disparaître le vieux kiosque délabré pour le remplacer par de la verdure ou des plates-bandes de fleurs. D'autres estimaient que les chauffeurs de taxi attachés à ce

kiosque rendent service au public, notamment les gens du parler.

Un rapport des ingénieurs signalait qu'au point de vue hygiène, il faudrait y construire une annexe, une petite vespaissière au coût de \$800. Les échevins ont dit qu'il était entendu que ce kiosque devait disparaître quand il deviendrait trop délabré, ou qu'il appartenait au groupement des chauffeurs de taxi d'en faire aménager un nouveau à leur frais, avec l'approbation des ingénieurs de la Cité.

Le maire Hamel trancha la question devant les avis partagés, en confiant au chef de police de déterminer si le va-et-vient des voitures taxis sortant du kiosque ou s'y rendant, est un obstacle à la circulation et s'il importait de conserver ce kiosque ou de le faire démolir.

Pas de signaux

Le comité administratif a décidé, hier, de ne pas faire installer de signaux lumineux à l'intersection du Chemin de la Canardière et de la rue d'Estimauville, à la suite du refus de la ville de Giffard d'en payer une part du coût.

La ville de Québec avait demandé la participation financière de Giffard, laquelle ville avait demandé l'installation de ces feux de circulation. Les édiles de cette municipalité ont dit qu'ils admettaient le bien fondé de cette installation, mais refusaient la participation financière de leur ville à ce projet.

Comme un rapport de la police de Québec mentionnait que ces feux n'étaient pas essentiels pour le moment, le comité administratif décida de laisser tomber le projet.

A Ste-Odile

Le conseil de ville a autorisé le département des Travaux Publics à procéder à l'installation d'une entrée d'eau de six

pouces pour desservir un système de gicleurs automatiques dans la nouvelle église de Ste-Odile. Ces travaux seront effectués aux frais de la fabrique de cette nouvelle paroisse du quartier Limoilou-Quest.

Améliorations

Les administrateurs municipaux ont autorisé les travaux de peinture des murs et plafond du poste no 8, au coût estimé de \$1,345.00, dont \$1,150.00 pour la main-d'œuvre et \$185.00 pour les matériaux, ainsi que la construction de douze armoires, au coût estimé de \$480.00, dont \$290.00 pour la main-d'œuvre et \$190.00 pour les matériaux.

Retour au comité

M. l'échevin Olivier Samson, du quartier Montcalm, a obtenu le retour au comité administratif d'un rapport autorisant des travaux de réfection au bureau de l'ingénieur en chef de la ville, au coût de \$5,720.00.

M. Samson a dit que le comité devrait avoir plus de renseignements au sujet de ces travaux qu'il juge très onéreux. Quand nous aurons obtenu les détails des améliorations projetées, dit-il, nous pourrions prendre une décision, chose que je ne peux faire dans le moment, faute de renseignements suffisants.

En signe de deuil

Le conseil de ville s'est ajourné en signe de deuil, hier, et les édiles ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Siméon Emond, citoyen et entrepreneur en construction bien connu, qui, de 1953 à 1956, représenta les propriétaires du quartier St-Roch à l'hôtel de ville. A la suite du décès de cet ancien échevin, le conseil de ville a adopté une résolution de sympathies à l'encontre de la famille du défunt et ajourna sa séance en signe de deuil.

Nomination d'un secrétaire permanent à la Commission scolaire de Montmorency

A leur dernière réunion, les membres de la Commission scolaire de Ville Montmorency ont nommé un secrétaire permanent. Il s'agit là d'une innovation qui s'imposait et qui a été approuvée à l'unanimité par tous les commissaires présents à l'assemblée.

C'est M. Léopold Bouchard, commissaire depuis 1958, ancien président, puis secrétaire temporaire, qui remplira les fonctions de secrétaire permanent à compter du 12 août prochain. Son salaire de secrétaire sera de \$5,150 par année, mais à titre de contrôleur des absences, il touchera un supplément de \$850., ce qui fera un salaire global de \$6,000. M. Bouchard bénéficiera également de l'assurance-groupe, de l'assurance-hospitalisation, du fonds de pension, de 18 jours de maladie par an, de trois semaines de vacances payées, etc.

Les cotisations payées sur une base de 50-50, signifient pour la Commission scolaire un débours supplémentaire de \$458.86, l'autre moitié de même montant, étant payée par M. Bouchard.

ETUDIANT FELICITE

La Commission a décidé d'envoyer une lettre de félicitations et un chèque de \$25 à M. Cyrille Barrette, qui s'est classé premier en 12e Scientifique, et qui s'est mérité la médaille du Lieutenant-Gouverneur.

REPARTITION DES CHARGES

Les commissaires ont enfin convenu de répartir ainsi entre eux les principales charges de leur groupement: M. Albert Robitaille, qui a été nommé directeur au bureau métropolitain des Commissions scolaires du diocèse de Québec s'occupera du corps professoral; MM. Lucien Barrette et Simon Bouchard, s'occuperont de la discipline et des travaux, tandis que M. Sidore Deschênes aura la responsabilité du chauffage des bâtiments de la Commission scolaire.

Solution du problème de l'eau à Sainte-Foy

Une raison de simple économie et de logique est la phrase qui répond à cette question fréquente de la part des citoyens de Ste-Foy au Conseil: "Pourquoi ne pas avoir pensé à aller prendre l'eau au fleuve avant aujourd'hui".

M. Jean Robitaille, ingénieur de la Cité, note ce point dans un rapport détaillé sur l'approvisionnement d'eau pour la ville de Ste-Foy.

M. Robitaille précise dans son exposé: "Une prise d'eau au fleuve nécessite un traitement au point de vue bactériologique, chose qui se fait naturellement par infiltration dans le cas des puits; ce traitement, la Cité ne pouvait se le permettre avant quelques années à cause de son coût élevé, mais seulement de la construction mais de l'opération d'un tel plan de filtration. En 1949, la ville avait localisé des sources d'eau dans la Sûreté d'une capacité d'environ 800-000 gallons par jour. A ce moment, même les plus optimistes sur l'avenir de Ste-Foy croyaient le problème réglé pour une dizaine d'années.

Cependant, continue M. Robitaille, dès 1953, leurs calculs étaient déjoués et il fallait à la hâte encore une fois, trouver d'autres sources d'eau souterraines afin d'éviter la construction d'un plan de filtration. Des études de sol furent faites aux environs de Ste-Foy pour trouver une autre source d'approvisionnement. Ces relevés ont démontré à l'embouchure de la rivière Cap-Rouge, une possibilité en eau souterraine d'environ sept millions de gallons par jour. On y installa immédiatement deux puits dont un en 1955 et l'autre en 1957. Ces deux puits avaient une capacité de 1 m.g.d. chacun pour alimenter la Cité en eau potable. La qualité de cette eau était des plus acceptable offrant des analyses sensiblement identiques à celles des puits de la Sûreté, soit une dureté relative normale d'environ 150 p.p.m. et l'absence de manganèse ou de fer. Ces teneurs ont été encore plus fortes lors de l'utilisation des puits.

M. Robitaille ajoute: "Les décisions finales sur la question furent prises vers 1958. Il s'agissait de continuer l'approvisionnement de la cité au moyen de puits, ou aller chercher l'eau au fleuve. L'étude prouva rapidement que la solution de construire une prise d'eau au fleuve serait la meilleure, la plus sûre à cause de la facilité de traiter l'eau du fleuve.

La population augmente sans cesse et les gens arrosent de plus en plus leur pelouse, il fut nécessaire, même après avoir décidé de cette nouvelle prise d'eau et de la construction de l'usine, de creuser d'autres puits en attendant la completion de l'usine qui peut purifier l'eau des puits et celle du fleuve. La prise d'eau du premier projet a été modifiée à cause de l'arrivée à cet endroit de l'écout collecteur. C'est ainsi que la ville a retardé jusqu'à cette année, la construction de cette prise d'eau. Les travaux seront complétés cet automne.

En terminant, M. Robitaille remercie les citoyens de leur collaboration. Nous espérons, dit-il, qu'avec le nouveau règlement, tout le monde sera bien servi tout en permettant une dépense plus rationnelle de l'eau.



Des producteurs de fraises de St-Laurent, Ile d'Orléans, poursuivent activement la cueillette de leurs produits, en dépit d'une sécheresse, puis d'un violent orage et de pluies diluviennes, qui ont endommagé sérieusement les récoltes de fraises cette année.

Le meurtrier des quatre enfants aurait corrompu une quinzaine d'autres

Léopold Dion, qui devra répondre de la mort par strangulation de quatre jeunes garçons, aurait déjà entraîné dans les bois de Pont-Rouge plus d'une dizaine d'adolescents depuis sa deuxième libération conditionnelle.

Le prévenu, qui s'est longuement "confessé" à la police dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, aurait révélé les avoir également conduit dans sa vieille voiture dans les sentiers des bois de Pont-Rouge. La police a fait savoir qu'il le suspect, contrairement à ses premières affirmations, venait souvent à Québec. Il eût fallu de peu que plusieurs jeunes adolescents n'eussent le même sort que ses quatre victimes.

La sûreté rapporte que le détenu a agi avec une inhumanité extrême" avant de terrasser ses victimes qui ont lutté avec leur force la plus tenace, de l'avis même de leur meurtrier.

Dion, âgé de 43 ans, a passé la moitié de sa vie derrière les barreaux. Après avoir été mis en liberté conditionnelle en 1957, ayant passé 16 ans en prison, il reprit le chemin de la de la police moins d'un mois après sa libération surveillée. En septembre dernier, il obtenait une seconde libération, et depuis ce temps, il aurait tenté de corrompre une vingtaine d'enfants dont quatre ont trouvé une mort tragique.

Concerts à l'Ile d'Orléans à l'année longue

Tous les soirs à compter du 18 juillet prochain, les mélomanes québécois auront pour la première fois l'occasion d'entendre de la musique de chambre.

En effet, ce n'est pas uniquement pendant la période estivale que les propriétaires du moulin de St-Laurent à l'Ile d'Orléans, ont l'intention de présenter des concerts, mais pendant toute l'année, l'hiver comme été.

L'entreprise qui à première vue peut sembler hasardeuse n'en sera que mieux accueillie par tous les vrais amateurs de musique de qualité, qui ont pu constater comme le couple Van Veen, qu'on ne joue presque pas de musique à Québec, et en banlieue, en dehors de la saison de l'Orchestre symphonique.

Les nombreux touristes et les visiteurs qui affluent chaque fin de semaine sur l'Ile d'Orléans auront désormais une raison de plus pour s'attarder et goûter aux charmes inappréciables de l'un des plus beaux endroits de la province.

On entend souvent dire qu'il n'y a pas de musique à Québec, nous disant hier soir Arpad Szamorn, violoncelliste-solo de l'Orchestre symphonique de Québec. S'il n'y a pas de musique dit-il, c'est qu'il n'y a pas de concerts.

Il s'agira pour nous, les musiciens, de remplir chaque soir une salle qui peut recevoir 100 personnes. Se peut-il qu'il n'y ait pas plus de mélomanes à Québec...

Ainsi s'exprime l'un des musiciens à faire partie du "Quatuor du moulin" qui présentera le premier programme musical de la saison, le 18 juillet.

Ce quatuor est composé outre M. Szamorn, de M. Van Veen, flûtiste, Pierre Ménard, violoniste et Edwin Bélanger, altiste.

Pour ce premier concert, M. Van Veen qui est le nouvel acquéreur du moulin, et est aussi le directeur musical du groupe a invité le "Quintette à vent" de Québec.

L'ambiance du moulin avec ses vieux murs de pierre, et son prestigieux site champêtre, est fort propice à l'audition des concerts qui nous seront présentés cette saison.

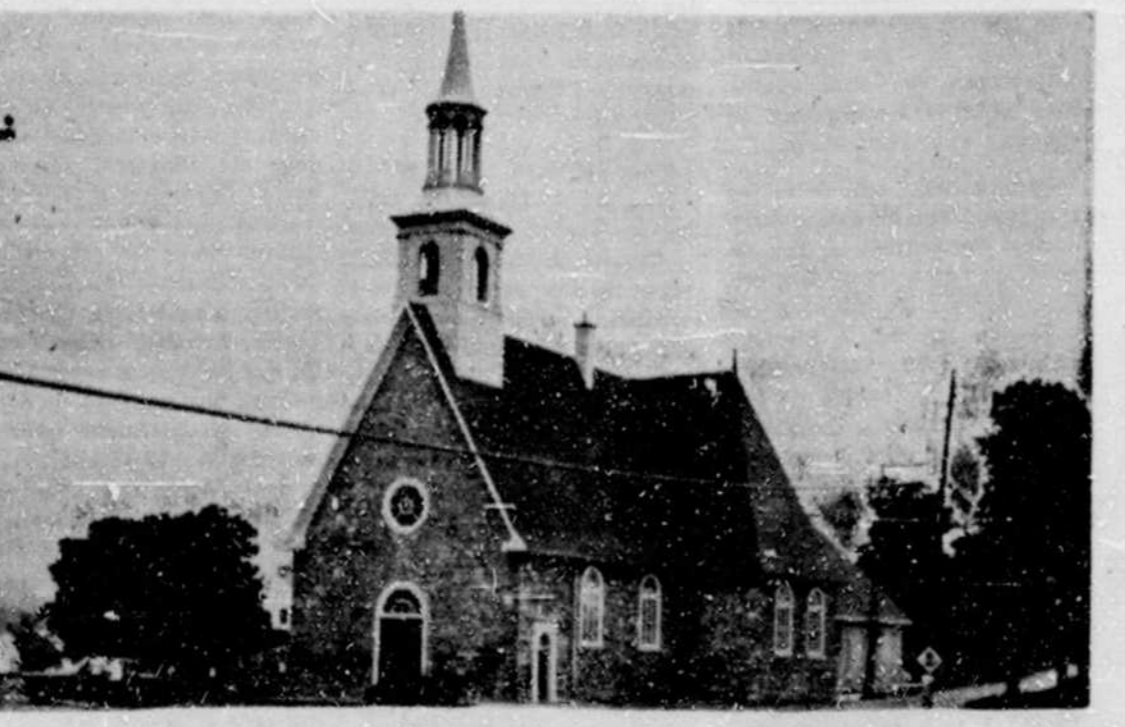
Ce ne veut pas présenter uniquement que de la musique ancienne, mais signaler à l'attention du public quelques-unes des plus belles pièces du répertoire classique, moderne et contemporain.

Le 2e concert mettra en vedette le "Quintette à vent". Le 3e sera dédié à la sonate tant qu'au 4e concert on présentera un trio à cordes.

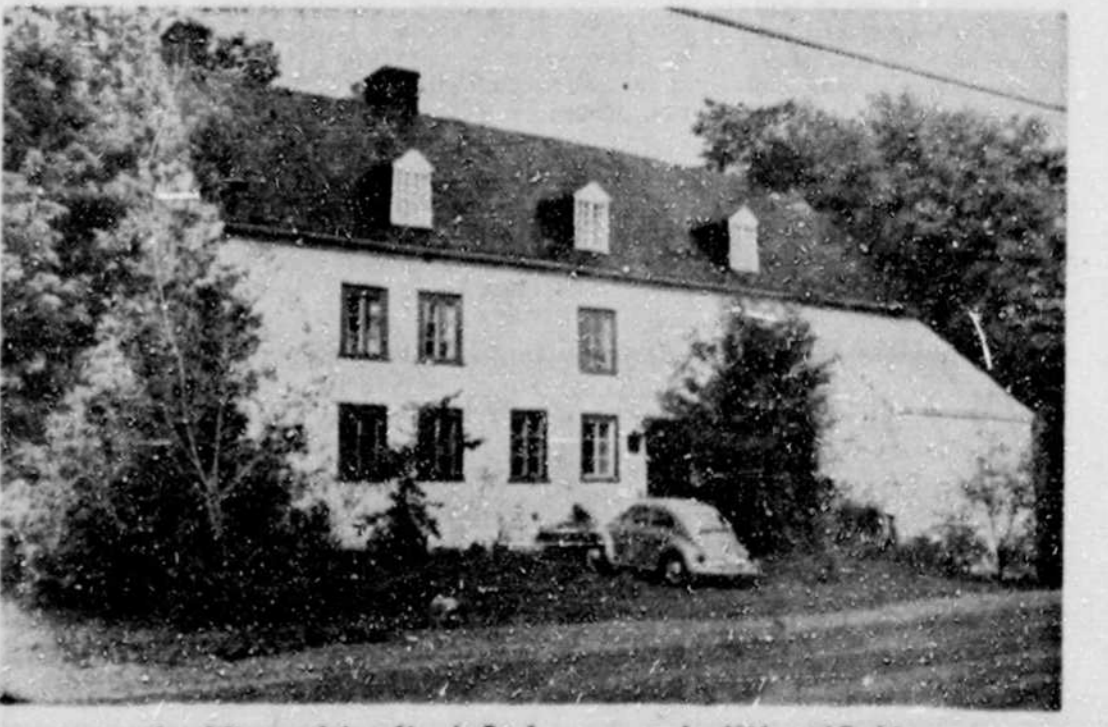
Signalons le programme du premier concert: un trio pour flûte, violoncelle et clavicéin de la période pré-classique, puis une sonate pour deux violoncelles et clavicéin de Haendel, un Quartet de Mozart et une sonate pour violon et clavicéin.

Au cours de ce concert, on aura l'occasion d'entendre Cécile Lonneville, gagnante du Prix d'Europe 1963 et premier prix du Conservatoire de la Province en 1963, et Caroline Guay, l'artiste invitée qui interprétera l'air de la "Cantate du Café" de Bach.

Nicole BLOUIN.



L'ancienne église de St-Pierre à l'Ile d'Orléans



Le Vieux Moulin à St-Laurent de l'Ile d'Orléans

l'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

Danger au Manitoba

Le refus de considérer le français, langue maternelle de 84.000 Manitobains, comme véhicule normal de l'enseignement chez les Canadiens français de cette province risque d'entraîner, à plus ou moins brève échéance, la disparition du groupe ethnique et culturel français au Manitoba. Telle est la conclusion d'une enquête dirigée par le professeur Gaston Dulong, de l'Université Laval.

La récente décision du ministère de l'Éducation du Manitoba d'autoriser l'enseignement du français dès la première année scolaire ne change pas grand chose à la situation. En effet, même si légalement l'enseignement du français n'était pas autorisé avant la quatrième année, on le faisait au su des autorités et avec leur approbation tacite. Cette autorisation ne vient donc que confirmer un état de choses.

Mais ce n'est pas là que se trouve la solution aux problèmes de survivance du français au Manitoba. Elle existe dans les corrections à apporter aux principales raisons de l'anglicisation et qui ont vu, au cours des 20 dernières années, la proportion de Canadiens français anglicisés passer de trois à 27 pour cent.

Directement ou indirectement, ces raisons se rattachent à l'éducation, soit celle que procure l'école, celle du milieu, ou celle des techniques de diffusion.

L'école constitue, pour les Manitobains, un important moyen d'anglicisation. Le fait qu'on y refuse le droit d'enseigner en français, aux Canadiens français, les diverses matières du programme scolaire, à l'exception du français, tend à substituer, dans l'esprit des enfants, l'anglais au français comme véhicule normal de la pensée. Le français, langue maternelle, devient langue seconde avec un statut d'infériorité. On le conserve par sympathie, on en fait presque une langue de folklore.

Cette situation ne peut changer qu'à condition que s'effectue un remaniement complet des programmes scolaires de façon à donner la place principale au français et de réduire l'anglais au statut de langue seconde, langue d'utilité. Mais l'enseignement doit se faire en français pour que les enfants soient formés à l'esprit français, dans une ambiance scolaire à mentalité française; et qu'ils apprennent à se cultiver en français.

L'influence du milieu joue aussi beaucoup contre la conservation du français. Cette influence est surtout anglicisante dans les régions urbaines où les Canadiens français sont noyés dans un milieu anglophone. Tant qu'ils habitent les régions rurales, ils ont pu conserver une certaine homogénéité à leurs groupements. Mais dans les villes, les Canadiens français ne

sont généralement plus groupés et, isolés, ils se trouvent seuls et sans défense contre le milieu anglicisant. Ils n'ont plus leurs écoles françaises et leurs paroisses religieuses peuvent devenir des foyers d'anglicisation.

L'urbanisation croissante de la population canadienne-française au Manitoba devient ainsi un facteur d'anglicisation.

Enfin, la tendance des récentes années à grouper les districts scolaires en grandes régions scolaires a fait perdre à de nombreux groupes canadiens-français, le contrôle de leurs écoles. La formation de ces régions scolaires a tendance à noyer les petits groupes francophones dans un vaste milieu anglophone qui tend à les assimiler.

Notons aussi que les habitudes de longue date de la population française à suivre et écouter les programmes de radio et télévision de langue anglaise, l'existence d'une presse quotidienne uniquement de langue anglaise, tendent à angliciser les gens. Le récent refus de la société Radio-Canada de prolonger son réseau français vers l'Ouest pour donner aux Canadiens français de ces régions du pays les services français de télévision n'est pas de nature à améliorer la situation.

La situation des Canadiens français au Manitoba nous porte à être sceptiques devant les déclarations de politiciens et autres Canadiens de langue anglaise sur le bilinguisme. La condition primordiale d'un sain bilinguisme exige que les deux langues officielles jouissent de droits égaux et cela veut dire, de l'Atlantique au Pacifique, que les groupes canadiens-français doivent pouvoir assurer à leurs enfants, sans frais supplémentaires, une éducation conforme à leurs aspirations culturelles dans laquelle leur langue maternelle est considérée comme premier véhicule de la pensée. Cette condition est loin d'exister au Manitoba comme dans de multiples autres provinces où les Canadiens français sont en minorité.

Le premier pas sincère vers le bilinguisme n'est pas d'apprendre à nos concitoyens de langue anglaise à baragouiner le français, mais bien d'assurer à tous les Canadiens français le droit entier et sans condition à un enseignement français, à une participation à la culture française, à un épanouissement culturel français qui ne soient pas astreints à des servitudes anormales vis-à-vis de la langue de Shakespeare.

Le français se meurt au Manitoba, il faut d'abord le faire pleinement revivre chez les Canadiens français de cette province, avant de parler de bilinguisme et d'enseignement d'un français oral ou autre pour les Manitobains de langue anglaise.

Jean HUBERT

Images et loisirs

L'exemple est contagieux. Il l'est davantage quand il est porté par le truchement de médias puissants tels que la radio, la télévision et la presse. Une conscience chrétienne éveillée peut-elle réellement rester insensible à cet aspect du problème? Je ne le crois pas.

En effet, l'image s'offre à tout venant. De quel côté que nous nous tournions, des légions d'images s'offrent à nos yeux. Elles nous envahissent de tous bords. Pour les saisir, il n'est besoin d'aucune préparation, aucune initiation particulière. Il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles.

L'image pénètre l'homme par des portes toujours ouvertes et rencontre parfois de la complexité avec les instincts, les passions, l'imagination, le désir et tout ce qui bouge dans le subconscient. Avant que la raison n'intervienne, l'image peut troubler les jugements, débrider les passions et engendrer de nouveaux centres d'intérêts. Absorbée à doses massives et régulières, l'image produite par les mass-médias, forge un monde de fiction, un vrai monde mythique, bien apte à exciter les facultés ou à épanouir le meilleur de l'homme, mais fort capable aussi de les asphyxier et de le porter à la licence morale, à l'évasion psychologique et à l'adaptation sociale.

On ne peut rester indifférent devant ce problème quand on songe à la puissance suggestive de ces mass-médias et au public plus vaste et plus indéterminé auquel il s'adresse.

Une action s'impose. Elle consiste, entre autres, en une initiation au langage cinématographique et au langage de la télévision et par suite, la possibilité d'assimiler et d'approfondir ce qui est vu et entendu.

L'effort intelligent et les réactions personnelles doivent faire place à l'attitude

peine amorcée par l'émission elle-même. Un sondage auprès de 700 adolescents révèle que 71% lisent régulièrement des revues et les journaux qu'on désigne généralement sous le nom de "PRESSE JAUNE" ou littérature malsaine (qui relatent crimes, passions, séductions, grivoiseries, sexualités et potins).

Cette réalité troublante s'explique par une curiosité insatisfaite, une absence d'informations et d'éducation. Il importe donc aux parents et aux éducateurs d'en prendre conscience et de passer à l'action. Parmi les activités susceptibles de solutionner ce problème, se trouvent les clubs de livres, de lecture. En plus d'éduquer, ces clubs fournissent des renseignements objectifs sur la qualité des diverses publications périodiques qui pénètrent habituellement dans nos milieux.

Dans ce domaine de la diffusion, nous sommes pour la liberté d'expression qui respecte le droit naturel et la moralité publique. La vie d'une société civilisée ne peut exister sans ces postulats de base.

Nous avons donc le devoir de préserver la jeunesse et nous-mêmes de tout ce qui pourrait nuire à notre vie humaine et chrétienne, de tout ce qui pourrait obscurcir ou ébranler notre foi et la leur. Comme ils sont à plaindre ceux qui n'ont pas conscience de cette responsabilité. Ils ne considèrent pas le mal qu'ils se font à eux-mêmes et à la jeunesse, ils ne connaissent pas le danger de tant d'imprudence dans les images proposées par les mass-médias.

Léonce BOUCHARD,

Fédération des Oeuvres de Loisirs du Diocèse de Québec.

d'hypnose et à la connaissance superficielle. D'où non seulement des ciné-clubs mais aussi des télé-clubs. Car, dès que l'on comprend comment fonctionne un poste de télévision et se monte un film, on sait mieux apprécier les images, la composition, la technique, l'interprétation etc. L'on réagit alors autrement que par impulsions instinctives et incontrôlées. L'intelligence et le sens critique qui entrent en jeu, alors, nous font échapper à l'envoûtement.

Une émission de télévision dont les résultats bienfaisants seraient très limités, voit son efficacité décapitée par l'organisation d'une équipe de discussions qui continuera, une fois l'émission terminée, l'étude du problème à

point de vue

Nous sommes tous coupables, à des degrés inégaux. J'étais de passage chez vous, où nous nous sommes rencontrés à une réunion quelconque, où vous êtes venu me voir, et la conversation s'est engagée. D'une chose à l'autre, dans ma ferveur à vous convaincre et à vous éclairer, dans mon altruisme à vous faire partager un enthousiasme et une joie intellectuels, ou en réponse à votre curiosité, j'ai tiré des rayons de ma bibliothèque tel livre que je choisis spécialement à votre intention. "Je pense que ceci devrait vous intéresser", "je crois que cela fera l'affaire, vous m'en donneriez des nouvelles".

Un autre de mes livres entreprenait un voyage. Vous m'avez courtoisement remercié et me disiez avoir déjà l'eau à la bouche. J'en suis fort aise.

Tout comme le bibliothécaire et le libraire, quoique de façon plus intime, dirais-je, je sais moi initiative soumise aux aléas de la vie. Dans la meilleure hypothèse, il peut arriver que ce livre vous plaise, que vous en preniez bon soin et que, dans trois semaines, il me revienne enrichi de votre contentement et de votre appréciation favorable. Fort bien, cela aura pour effet de renforcer ma manie de prêter des livres.

Quel incurable plaisir en effet que de présenter des objets

qu'on aime aux personnes qu'on estime! Plaire, instruire, distraire, réconforter, ne sont-ce pas des manières d'aimer? Et puis, partager, faire connaître ce qu'on admire soi-même, n'est-ce pas obéir à une tendance saine et généreuse: "Si tu vois une aurore boréale, ne réveilleras-tu pas ton frère qui dort?" demande Saint-Exupéry.

Mais toute audace comporte ses risques. Comment serais-je assuré de connaître si bien vos goûts, vos besoins, vos capacités et vos complexités que je puisse choisir pour vous

denis duval

l'objet qui vous ira comme un gant? Je vous connais bien et je connais mal le livre ou la revue, ou je connais aussi mal l'un que l'autre. Les malaises et les ennuis commencent.

Au fond, vous n'en avez pas tellement envie de ce livre, ou bien les premières pages ont suffi à vous convaincre que "ce n'est pas tout à fait cela". D'ailleurs vous n'êtes pas un gros liseur, vous ne lisez même presque pas du

tout; à moins que vous soyez trop occupé, ça peut arriver aussi: il y a tant d'obligations de nos jours, la pêche, les quilles, le golf, la télévision, les "parties" et même le travail. Toujours est-il que vous n'êtes guère avancé dans la consommation de ce bouquin que je vous ai prêté avec amour. Ah mais vous n'êtes pas un lâcheur, je le sais: "Je vais m'y mettre un bon jour et passer à travers, je devrais pouvoir le faire d'ici à quelques semaines. Un ouvrage aussi charpenté et fouillé, ça exige qu'on mette le temps pour l'assimiler."

Pourquoi faire aujourd'hui ce qu'on peut remettre à demain? "Et puis, ce livre, s'il en avait tellement besoin, il n'aurait qu'à ne pas me le prêter." Il faut quand même être honnête et ne pas laisser déteriorer le bien d'autrui; il vaudrait mieux le ranger que de le laisser à la traîne parmi les objets usagers. Et hop, mon livre gagne une place sur vos étagères. Là au moins il sera en sécurité! Pourvu que vous n'ayez pas des oublies! C'est là le drame qui nous menace: l'aliénation progressive dangereusement, mon livre n'est presque plus

Alors, ce livre...?

à moi du moment qu'il dort sur vos tablettes.

Qu'êtes-vous devenu, trésors d'or? "L'homme à la clef d'or", docteur? La Bible, source de vie", Mademoiselle? "Paul Chanson", Monsieur l'abbé? Où êtes-vous Malgûe, Bellouard, Marcel, Allers, Auclair, Chentrier, Guitton, Follet? Revertal! Je n'ai jamais vu votre allure familière, votre humble broche, vos chères physionomies?

"Bah, vous avez tant de livres, un de plus ou de moins!" — Allez y voir! En règle générale, nous prétons des livres que nous aimons beaucoup; c'est pourquoi leur disparition nous peine.

Nous sommes dans l'inévitable; il ne faut pas en faire un complexe. Sans doute y a-t-il la possibilité de refuser tout prêt, ce n'est pas très gracieux; le mieux serait d'inscrire le nom de la personne et la date, je crois que c'est l'unique moyen d'obvier aux inconvenients du jeu. En d'autres conditions, et j'y suis, il y a peu de ressources, l'espérer que vous démenagiez ou que vous fassiez le grand ménage, (je serais curieux de revoir mon Chanson après quinze ans,

Chesterton, après onze ans).

On n'a rien sans courage... il vous faudra du courage pour que... je puisse ravoir mon livre. Cela se passera à peu près comme ceci: "Mon vieux, je te rapporte ton Roguet et ton Mouroux; oui, je sais, ça fait quelque temps, que veux-tu, les occupations, je m'excuse d'avoir tardé. J'en étais venu à l'oublier, la lecture de ton article m'y a fait penser. Comment j'ai aimé ça? Je vais t'avouer que je ne l'ai pas lu beaucoup; tu sais, moi, les affaires trop calées et trop spécialisées, après en avoir lu une couple de chapitres, je trouve qu'on a une bonne idée du genre".

Allons, ami-lecteur-emprunteur, un peu de courage, je sais bien que c'est dur. Comment je le sais? Il y a quelque temps, j'avais l'honneur de remettre à un psychologue trois beaux livres de S. Freud: "Voilà les livres que tu m'as prêtés l'année dernière; non, je ne les ai pas lus, seulement feuilletés un peu... en dilettante fatigué. Je te remercie quand même, et excuse-moi".

Bon pour moi, bon pour vous, bon pour tous! Bonjour, vieux bonjour voyageur, reprends ta place chez moi!

Equilibre

Ce qui frappe le plus mes élèves quand j'étudie avec eux la personnalité de Jésus, c'est la parfaite maîtrise qu'il a de lui-même.

A dix-huit ans, l'étudiant doit bien reconnaître en lui toutes sortes de passions disparates, du plus raffiné au plus honteusement sensuel. Mais quand il apprend que le Christ, tout en étant d'une sensibilité vive et ardente, n'a jamais perdu son équilibre intérieur, il éprouve un sentiment tout nouveau d'admiration pour le Christ et il admet plus aisément qu'il est à la fois parfaitement Dieu et parfaitement homme.

Notre Seigneur était-il un passionné? C'est oui qu'il faut répondre en donnant au mot passion, non le sens d'instinct déréglé, mais son sens premier de sensibilité, d'émotion. Le Christ a des amis qu'il appelle ses petits enfants; il suraude de contentement quand ils lui racontent leurs promesses apostoliques: "J'ai vu, dit-il, Satan tomber du haut du ciel comme la foudre".

Il pleure devant le tombeau de Lazare. Il pleure devant Jérusalem, sa capitale. Il a bien hâte d'en arriver à sa dernière Pâque où il donnera le sursommeil de son amour, mais saint

André JOBIN, ptre

Jean nous dit que cette pensée le bouleversait. Et cette sueur de sang à Gethsémani manifeste une sensibilité des plus vives.

Non, non, il ne faudrait pas s'imaginer le Christ comme une statue de marbre; c'est un ardent qui chasse, à coups de trique, les vendeurs du temple. Il gourmande Pierre qui veut le détourner de sa mission et lui dit: "Retire-toi de moi, Satan".

Mais cette riche sensibilité n'a jamais connu le moindre déséquilibre intérieur. Cet homme, dans

ses amours ou ses colères, demeure toujours parfaitement maître de lui; ses emportements proviennent de l'intensité de son amour. Il n'y a pas d'éclipse à la charité dans son cœur.

Le Christ réunit dans sa personne, avec une parfaite harmonie, les contrastes qui généralement s'opposent en nous. Saint Matthieu nous relate de violentes invectives contre les Pharisiens, ces hypocrites qui filtrent le moucheron et avalent le chameau, ces sépulchres blancs qui recèlent ce que tout le monde sait. Mais voici que cette diatribe, par un mouvement de pitié, s'achève en une prière de regret pour Jérusalem: "Que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants à la manière d'une poule qui rassemble ses petits sous ses ailes".

Le mot de Pascal s'applique bien à la personnalité du Christ: "On ne montre pas sa grandeur pour être à sa extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et en remplissant l'entre-deux".

Fais honneur à Dieu de tes biens et des prémices de tout ton revenu; alors, tes greniers regorgeront de blé et tes cuves déborderont de vin nouveau.

(Prov. 3, 9-10)

Qui regarde en dessous donne du tourment, qui réprimande en face procure l'apaisement.

(Prov. 10, 10)

DIEU nous parle dans la BIBLE

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

Champlain et la Confédération

Québec, le 2 juillet 1963, M. le Rédacteur,

La population de Québec en a vu de toutes les couleurs lors de la fête du "très beau et très grand Canada". A Québec, les Confédéralistes savent qu'il est impossible de faire applaudir le régime de 1867: nous savons trop quel a été le sort des minorités à l'extérieur du Québec et nous savons trop comment elles sont traitées aujourd'hui (voir le récent témoignage de M. Gaston Dulong dans Le Devoir du 2 juillet); nous savons trop comment on traite le Québec: le moins de contrats possible pour ses manufactures; données pour protéger l'industrie ontarienne de l'automobile. Rien pour le Québec sauf le chômage et le bilinguisme.

Face à une telle situation nos canadiens, genre Société "nationale" (si l'on en croit les apparences) Samuel-Champlain et Alliance canadienne, ont trouvé un truc formidable: fêter la Confédération sous le couvert de Samuel de Champlain. C'est à ce manège qu'on avait convié, le 1er juillet, la population de Québec. Heureusement, peu s'y sont laissés prendre. Ce ne sont pas les tours de passe-passe d'un maire d'une municipalité de l'Ouest qui a appris le français ou celles d'un Canadien français, qui ne l'a pas encore tout à fait oublié qui

nous feront avaler la Confédération.

Cet incident peut nous montrer le désespoir des Confédéralistes. Ils savent que les Québécois en ont marre du "machin" de 1867. Ils se cherchent des "collabos". Comme ils en ont de moins en moins qui sont vivants, ils vont chercher des morts et ils les prostituent: Samuel de Champlain est devenu le premier père de la Confédération! L'an prochain, ils "monteront" une fête en l'honneur de Madeleine de Verchères et ils en feront la grand-mère de la Confédération. Messieurs les Confédéralistes, soyez au moins de votre époque: servez-vous donc des rejets de la Confédération: Lionel Chevrier, Maurice Lamontagne, Paul Martin (prononcez à l'anglaise s'il vous plaît), etc.

Pour ma part, M. le rédacteur, j'accepte bien qu'on célèbre les exploits ou le mérite de Samuel de Champlain. Mais qu'on ne s'en serve pas pour intensifier l'équivoque (ou pour l'entretenir) qui flotte sur le Québec depuis 1867. Champlain n'a rien à voir avec la Confédération. Et ceux qui ont pris l'initiative d'organiser les "fêtes" du 1er juillet sont des entrepreneurs qu'il faut dénoncer: ils ont agi sous de mauvaises représentations.

Gaston BERNIERE.

18 est, Ave des Saules, Québec-3e.

Votre opinion

Ministère de l'Éducation

Le 1er juillet 1963

M. le Rédacteur,

Il semble que certaine unanimité règne chez les journalistes en faveur du prochain Ministère de l'Éducation pour la Province de Québec. Pourtant, cette unanimité me laisse perplexe. Pourquoi vouloir "du nouveau à tout prix". Un qui ne partage pas votre sentiment, M. Dominique Beaudoin, de "Carrefour chrétien" (juin 1963) semble avoir d'excellentes raisons contre le ministère de l'éducation projeté. En effet après s'être demandé "On a donc été bien mal servi par notre Département de l'Instruction publique?" Il conclut: "Nous ne croyons pas qu'un ministère de l'Éducation règlera plus aisément le problème scolaire, qu'il mettra fin aux ingérences politiques — bien au contraire —, qu'il planifiera mieux — nous en avons eu un exemple récent avec la promulgation des "normes" par le ministre de la jeunesse, qu'il orientera mieux la population scolaire, que l'enseignement sera plus démocratique, etc..." Il ajoute: "Qu'on restitue au Département les outils dont on l'a privé, en modifiant ses services."

L'incendie de l'hôpital

Le plus touchant souvenir demeuré au cœur des Hospitalières, au lendemain de ces jours mémorables où s'est fondue dans les flammes une partie de leur institution, est celui du dévouement incomparable avec lequel la population toute entière les a assistées en ces heures tragiques.

Si, à l'heure présente, elles n'ont pas à déplorer qu'un embrasement plus général ne se soit étendu aux autres pavillons, ne le doivent-elles pas au travail exceptionnel des membres des divers organismes de la région et à une foule d'auxiliaires anonymes qui n'ont pas craint de quitter spontanément leur domicile ou leur milieu de travail pour prêter main-forte et enrayer la course de l'élément destructeur?

La joie qui leur est maintenant donnée de n'avoir pas à enregistrer des pertes de vie, elles la doivent encore au dévouement inlassable, au calme et à l'habileté de tous leurs médecins, résidents et internes, aux infirmières licenciées, aux étudiants-infirmières, au personnel de toute catégorie, ainsi qu'aux concours également remarquables des organismes de sécurité, entreprises de transport et à un grand nombre de citoyens empressés d'apporter

leur collaboration généreuse.

Par ailleurs, les cœurs se sont ouverts pour accueillir tous les pauvres malades et leur donner un toit afin que se continue sans interruption l'oeuvre d'hospitalisation et les soins médicaux.

Profondément touchées de cette unité qui fut la force pour le bien de l'ensemble, les Augustines offrent à tous, au nom de leurs chers patients et en leur nom personnel, l'hommage d'une gratitude impérissable.

Il leur est impossible de formuler à chacun le merci de leur reconnaissance, mais elles désirent que tous sachent bien que leur consolation fut grande en présence d'une telle manifestation de sympathie et de cordiale considération.

Elles adressent un remerciement ému à tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, ont exprimé leurs condoléances. Conseils municipaux, corps publics, associations, clubs sociaux, citoyens de toutes classes et de toutes conditions, tous ont compté à leur due leur et ont témoigné publiquement de leur tristesse devant la destruction d'un aussi important témoin de l'oeuvre hospitalière en la Cité de Chicoutimi.

Plus fervente montera désormais vers Dieu la prière des Religieuses Augustines pour que descendent sur tous les grâces insignes du Seigneur, afin que se perpétuent sans cesse l'hommage et la fidélité de leurs continentes reconnaissantes.

Savez-vous que cette unanimité des grands journaux m'inquiète? On peut se demander où est le chef de l'orchestre, ne pensez-vous pas?

Une explication à vos abonnés sera, je crois, bien venue. Bien à vous en N. S.,

Kud. BOURBEAU, ptre, curé, St-Joseph de Québec.

En religion de l'Hôtel-Dieu St-Vallier

VELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NO

Villages du Yémen attaqués au gaz ?

Deuxième accusation du genre contre l'Égypte

LONDRES (P.A. et Reuter) — Un journaliste anglais a écrit hier que les forces égyptiennes au Yémen utilisent des gaz nocifs contre des villages de montagnes éloignés qui restent fidèles à la cause royaliste.

Le journaliste M. Richard Beeston du "Daily Telegraph" de Londres, a affirmé que sept personnes ont péri dans le village d'Al Kawma au cours d'une attaque au gaz empoisonnant et que 25 autres, gravement défigurés, font face à une mort lente.

"Le président Nasser peut maintenant réclamer la gloire d'être le premier à avoir fait la guerre avec des produits chimiques depuis que Mussolini a utilisé des gaz de moutarde contre les Éthiopiens durant les années '30", écrit Beeston dans son rapport d'un voyage de trois jours à dos d'âne qui l'a conduit de l'Arabie saoudite à Al Kawma.

Beeston a déclaré qu'une bombe au gaz avait été jetée d'un avion sur Al Kawma au début de juin.

Tortures

"Comme j'approchais du village, écrit-il, je pouvais entendre à plus de 100 verges de distance, les villageois qui toussaient sans relâche. Les habitants d'Al Kawma ont accouru vers moi pour me demander de leur envoyer des médicaments et des remèdes qui les guériraient de leurs ampoules et de leurs rhumes. Le visage d'une femme était devenu jaune clair.

"Une autre femme est devenue aveugle en se frottant les yeux avec des doigts contaminés. L'une des victimes les plus pitoyables que j'aie vues est Mohammed Nassr, 12 ans, qui toussait constamment et qui avait une profonde plaie sur son corps, la grosseur d'une pièce de 50 cents, causée par les gaz".

Des remèdes ont été expédiés aux villageois, du quartier général des forces royalistes, mais ils ne consistaient qu'en aspirine et qu'en iode.

L'ONU ne peut (encore) confirmer

NATIONS-UNIES (Reuter) — Un porte-parole de l'ONU a déclaré que rien ne permettrait de confirmer les allégations selon lesquelles les Égyptiens utiliseraient des gaz empoisonnés au Yémen.

Le porte-parole a rappelé que l'Arabie saoudite avait la première, accusé l'Égypte de se livrer à de telles pratiques au Yémen il a quelque temps, avant que l'ONU n'envoie

une mission d'observateurs au Yémen chargés du contrôle de l'accord survenu entre l'Arabie saoudite et la République arabe unie au sujet du "désentassement" de leurs forces au Yémen.

Il a ajouté que les observateurs de l'ONU dans ce pays n'avaient rien recueilli permettant d'étayer les accusations lancées contre le RAU.

Pendant la dernière guerre

M. Dulles aurait remis des secrets aux nazis

C'est du moins ce que prétend un ex-espion nazie

KALSRUHE Allemagne occidentale (Reuter) — Un ancien espion nazi a révélé hier devant un tribunal de justice qu'il a obtenu durant la guerre des renseignements secrets de M. Allen Dulles, qui devait devenir par la suite directeur de l'Agence centrale américaine d'informations secrètes.

Heinz Felte, 45 ans, a fait cette déclaration au cours du procès qu'il subit avec un autre agent de contre-espionnage de l'Allemagne de l'Ouest, Hans Clemens, 61, qui sont tous les deux accusés d'avoir vendu des informations aux Soviétiques.

Felte a révélé à la cour qu'il était, durant la guerre,

directeur pour la région de la Suisse des services d'espionnage nazis et que, sous sa direction, des hommes avaient obtenu la confiance de M. Allen Dulles.

"Grâce à M. Dulles, nous avons pris connaissance, les premiers en Allemagne, des plans des conférences de Téhéran et de Yalta", a dit Felte.

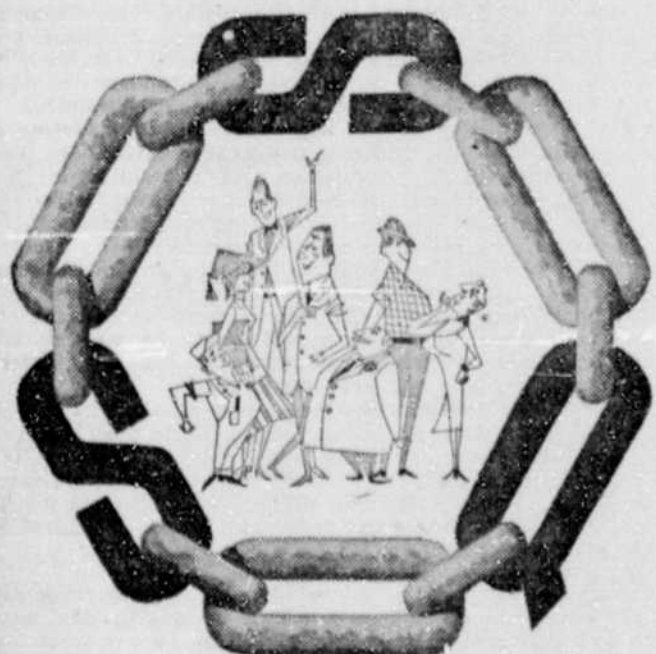
Il a ajouté que ses supérieurs d'alors n'avaient pas accordé créance à ses premiers rapports sur ces conférences mais que, plus tard, l'espion allemand Cicero, qui travaillait en Turquie comme valet de l'ambassadeur britannique, les confirma.

Felte, Clemens et leur présumé collaborateur, Erwin Tiesel, subissent leur procès devant un tribunal de la Haute cour fédérale, sous des accusations d'avoir vendu des secrets aux Soviétiques alors qu'ils travaillaient dans les services de contre-espionnage de l'Allemagne de l'Ouest.

Entretien entre les deux "K" ?

WASHINGTON (Reuter) — Les observateurs diplomatiques font remarquer que le président Kennedy et M. Khrouchtchev semblent prêts à effectuer un effort personnel pour tenter de résoudre leur divergences. A ce sujet, on fait remarquer que l'envoi de M. Harriman à Moscou où il va tenter de faire sortir de l'impasse les conversations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires, représente un pas dans cette direction.

On estime en effet que la mission de M. Harriman ne se limitera pas à ce sujet, mais qu'il sondera les positions soviétiques sur les grands sujets mondiaux et qu'il pourrait préciser qu'un accord sur l'arrêt des essais nucléaires ouvrirait la voie à un "sommet" et à un examen général des problèmes en suspens.



La chaîne qui vous protège...

des soucis financiers
résultant de la maladie

LA MUTUELLE SSO offre une protection et des avantages uniques à ses assurés: tout surplus sert à augmenter la protection ou à diminuer la prime.

LA MUTUELLE SSO
ASSURANCE-GROUPE
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC
SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC, B.P. 3339 SUCCESSIONS: MONTREAL, SOREL, JONQUIÈRE

Ce qui s'est passé dans le monde, hier

LONDRES: Le philosophe Bertrand Russell a déclaré que le gouvernement britannique devra assumer l'entière responsabilité de tout incident malheureux qui surviendrait pendant la visite de la famille royale de Grèce à Londres. Le roi Paul et la reine Frederika sont attendus à la gare Victoria de Londres aujourd'hui.

GENÈVE: U Thant a déclaré devant le conseil économique et social de l'ONU, réuni à Genève, que l'application utile de la science et de la technologie dans les pays en voie de développement était une opération coûteuse et que d'autres fonds devaient être trouvés afin que puisse réussir le plan décennal de développement des Nations unies.

LONDRES: Le procès du physicien italien Giuseppe Martelli, accusé d'espionnage pour le compte de la Russie, s'est poursuivi au tribunal de l'Old Bailey. L'audience d'hier s'est limitée à un interrogatoire.

BONN: Le Dr Gerhard Schroeder, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest, a dit que la question des consultations entre la Grande-Bretagne et le Marché commun serait de nouveau soulevée à Bruxelles cette semaine.

LONDRES: Un accord international portant création de la Fédération de Grande Malaisie a été signé à Londres. La Fédération sera créée le 31 août. L'accord a été signé entre la Grande-Bretagne, la Malaisie, Singapour, Sarawak et le Nord Bornéo britannique. Brunei ne l'a pas signé.

VIETNAME: Les troupes communistes du Pathet Lao ont bombardé les positions des forces neutralistes dans la Plaine des Jarres, à Viêtiane...

ALLEMAGNE de l'Est

Incident au "mur" de Berlin

Soldats américains
accusés d'avoir tiré sur
des Allemands de l'Est

BERLIN-EST (Reuter) — Le ministre de la Défense d'Allemagne orientale a accusé hier les soldats américains d'avoir fait feu, à l'aide de mitraillettes, contre des gardes frontaliers est-allemands.

Les coups de feu, précise le ministre, ont été tirés depuis l'enclave ouest-berlinoise de Steinstuecken, située en territoire est-allemand.

La déclaration du ministre est-allemand de la Défense, que publie l'agence AIN, souligne que l'incident, qui s'est produit il y a cinq jours, constitue une "agression particulièrement grave" dans la "série de provocations" dont se sont rendus coupables les soldats américains stationnés dans la région de Potsdam depuis la visite du président Kennedy à Berlin-Ouest le 26 juin.



Dialogue fructueux

M. Robert Willis, à gauche, chef syndical britannique, au moment où il s'entretient avec M. Cheddi Jagan, de la grève qui a semé le désarroi en Guyane Britannique. La grève a pris fin avant-hier, mais la tension est toujours grande.

La police et l'armée continuent de patrouiller à Port-Mourot, ville où 4.000 personnes ont assisté dimanche à l'enterrement de deux Indiens abattus par l'armée au cours d'une violente bataille entre les deux groupes ethniques. L'armée a affirmé qu'une seule balle a été tirée, tuant deux personnes et blessant deux autres. Au moins 36 personnes ont été arrêtées au cours de cet affrontement. On se souvient que les Indiens forment la majorité de la population et dominent le gouvernement du premier ministre Cheddi Jagan.

LONDRES: LE YEMEN N'EST PAS PRET

Le gouvernement britannique considère que le régime du Yémen ne remplit pas encore les conditions permettant de le reconnaître, a déclaré hier, M. Heath, secrétaire adjoint au Foreign Office.

Le ministre répondait à une question posée aux Communes par M. Sorensen, député travailliste. Celui-ci recommandait que la reconnaissance du régime yéménite ait lieu au plus tôt "en vue des dangers et des difficultés qui peuvent surgir dans la zone frontière entre les protectorats d'Aden et le Yémen".

Faible, épuisé, fatigué, nerveux ou vieux?

Bien des gens âgés, manquant de fer, peuvent retrouver jeunesse, énergie d'antan avec le Tonique Ostrex. Faible, fatigué, nerveux, peu énergique? Essayez Ostrex aujourd'hui. Aide à rajouter et redonner énergie. Le format d'introduction (60 ml) coûte peu. Toutes pharmacies.

Il faut à chaque maison une de ces peintures d'extérieur...

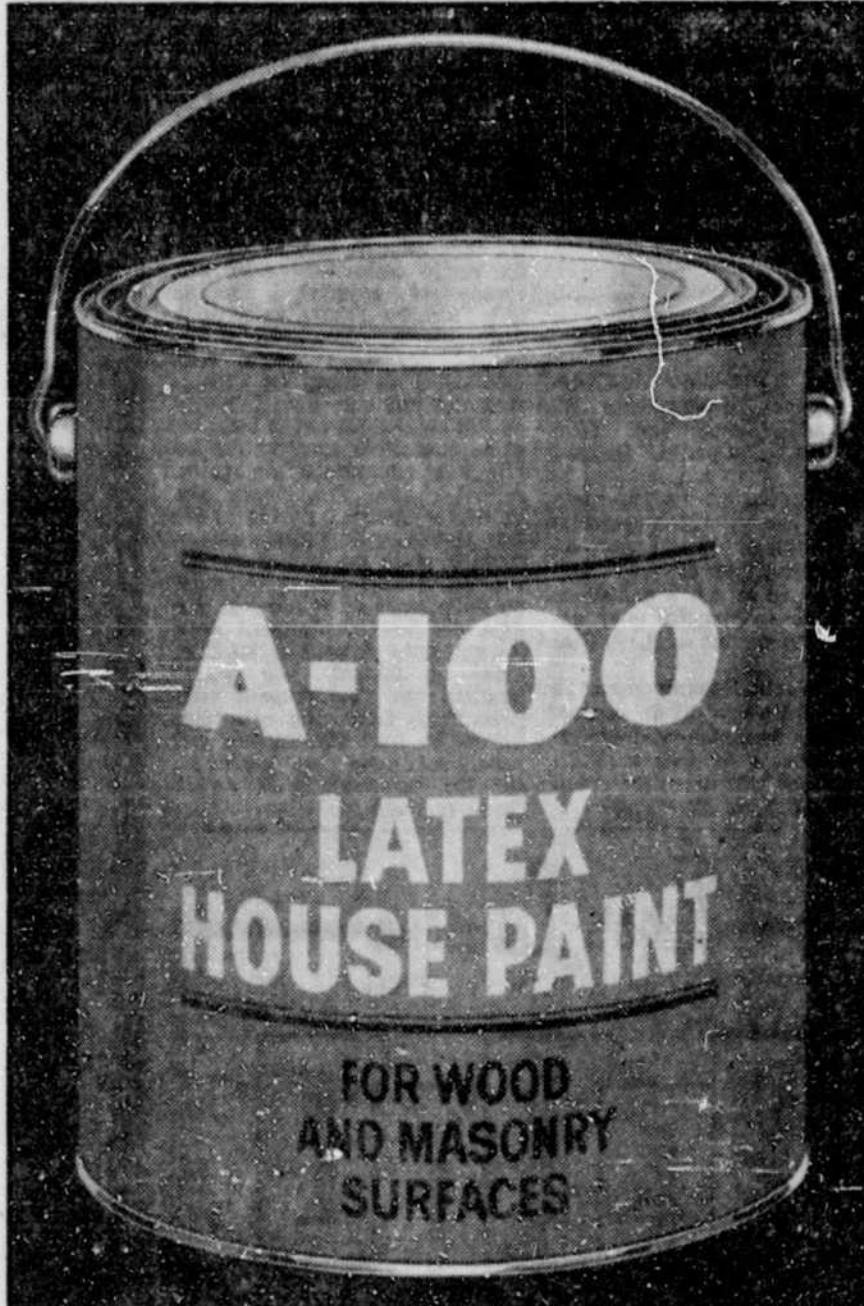
ELLES EMBELLISSENT ET PROTÈGENT POUR DES ANNÉES!



"SUPER ONE-COAT BLANCHE" (peinture d'extérieur lustrée à l'huile). Que vous ayez besoin d'une peinture "une seule couche" qui se nettoie d'elle-même...non crayeuse... ou à séchage rapide pour ornements...elle existe en "SUPER ONE-COAT BLANCHE"!

Chacune de ces peintures répond à un besoin particulier: Dans certains cas, "une seule couche de peinture blanche" suffit pour repeindre; la "SUPER ONE-COAT BLANCHE" est alors tout indiquée. Elle réduit les frais et le travail de moitié! D'autre part, lorsqu'un immeuble exige un fini anticloques, facile à appliquer et qui sèche rapidement, A-100 AU LATEX est la peinture qu'il faut. C'est le plus grand progrès en peinture depuis 50 ans! Consultez votre marchand de peinture.

Couleurs ravissantes et inaltérables... Le blanc est toujours à l'honneur, mais la couleur peut ajouter à la beauté de votre maison. Gamme complète de couleurs attrayantes, toutes préparées, en peinture lustrée à l'huile et en peinture A-100 au latex.



A-100 AU LATEX (pour surfaces de bois ou de maçonnerie). Sèche en 30 minutes. La poussière et les insectes n'ont pas le temps d'y coller. En outre, la peinture d'extérieur A-100 AU LATEX est étonnamment rebelle aux cloques.

EN VENTE PARTOUT OÙ VOUS VOYEZ CES ENSEIGNES.

- PEINTURES CANADA PAINT
- PEINTURES Loue Brothers
- MARTIN SENOUR Peintures
- PEINTURES SHERWIN-WILLIAMS

l'Action sociale

Directrice: Françoise La Rochelle-Roy

Organisez votre chalet d'été pour vous offrir des heures de loisir

NEW-YORK. — (P.C.) — Les vacances au chalet d'été seront plus agréables pour la maîtresse de maison, si l'aménagement et la décoration sont conçus en regard d'un minimum de soins.

Concours populaire à Cabano

Dernièrement avait lieu à Cabano, le lancement officiel du 5e concours populaire en vue de l'élection de la Reine des Pompiers du Nord du Nouveau-Brunswick et du Temiscouata.

La soirée était sous la présidence de M. Jean-Paul Dubé, de Notre-Dame-du-Lac. M. Alexandre Pelletier, chef de police et de pompiers de Cabano souhaita la bienvenue aux gracieuses duchesses ainsi qu'aux quelque 200 pompiers qui étaient présents. Une soirée sociale termina la présentation.

LE COURRIER de LOUISE

UN SOUS-RE... Le poids normal d'une personne de 21 ans qui mesure 5' 1" est de 117 livres. En suivant les indications qui se trouvent dans le petit livre de poche de Josette Lyon qui s'intitule: Beauté service ou l'Art d'être belle, vous pourrez sans doute faire disparaître vos points noirs. S'ils sont trop bien ancrés, consultez alors un dermatologue. N'abusez pas du citron, vous risquez de vous assécher la peau, à la longue.

RETRAITES FERMEES

Maison Notre-Dame-du-Cénacle, Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, 1073 ouest, rue St-Cyrille, Québec (6).
JUILLET — 12 au 14, après souper: Jeunes filles; retraite d'orientation et de vocation. — R. P. Gérard Dufour, s.v.
AOUT — 13 au 18, à 4 heures: retraite de spiritualité pour dames et demoiselles — R. P. Guy Painchaud, s.j.
Ces retraites commencent à 7 h. 45 du soir. Pour renseignements supplémentaires et inscriptions, s'adresser à la directrice des retraites: Téléphone: 683-0600 ou 527-1525.

de maison, si l'aménagement et la décoration sont conçus en regard d'un minimum de soins. La couleur joue un grand rôle dans le cadre estival, en particulier dans la gamme des tons qui donnent une impression de fraîcheur. On peut même peindre les parquets, et se passer de carrelages qui nécessitent de fréquents nettoyages.

Une spécialiste en décoration d'intérieur à l'université Rutgers, Mlle Gena Thames, mentionne que de nos jours, on trouve à l'étalage des peintures de bonne qualité, aux riants couleurs, et spécialement fabriquées pour les parquets. Ces peintures possèdent des qualités de durabilité, si bien qu'elles résistent aux traînées de sable, d'eau salée, de boue, de gravier ou d'herbes susceptibles de faire leur apparition dans la maison.

Une couche de peinture redonne une belle apparence au linoléum défraîchi. Des commodes ou tables de seconde main, ou encore des meubles neufs non peints, peuvent être enduits d'une substance plastique ou peinture spéciale qui résistent aux brûlures, aux taches d'alcool, à l'humidité.

Ainsi protégés, ces meubles se nettoient facilement à l'aide d'une éponge humide. Au chalet d'été, on peut installer aux fenêtres de jolis stores de bonne consistance, dont la plupart sont lavables. Tous ces items pratiques qui ne requièrent que peu de soins, permettront à la maman de s'offrir des heures de loisir bien méritées, durant la chaude saison.

MME CLEMENT A.

Vous comprendrez l'espérance, chère madame, que vous nous rendez la tâche difficile en espérant des suggestions de toilettes pour des personnes dont nous ignorons: la taille, l'âge et le teint. Il va de soi que nos conseils deviennent alors très souples, et sujets à modifications: La mère de la mariée ou celle du marié ont intérêt à ne pas s'habiller de la même couleur. Si l'une opte pour un fin linage bleu pâle avec des accessoires noirs, l'autre fera bien de choisir un ton de rouge automne avec des accessoires assortis, à moins que l'une ou l'autre opte pour des gris ou des bruns. Les soeurs, des deux côtés, font également un choix en s'inspirant des couleurs, des lainages, ou des érépes qui ont la vedette, et se consultent pour varier les effets de couleurs et de styles. A cette date l'on verra des imprimés foncés portés avec des chapeaux de velours ou de plumes unies ou une combinaison de velours uni et imprimé ou de plumes et velours. Il y a déjà un choix intéressant dans les magasins et vous seriez bien avisé en faisant vos achats pendant que l'assortiment vous permet de faire une sélection. Surveillez les illustrations qui paraissent dans les journaux, sur les caractéristiques de la mode nouvelle.

Votre garde-manger recèle d'inestimables ressources pour votre beauté

par JEAN-PIERRE

Le miel pour les mains, la tomate pour les points noirs, l'huile pour les cheveux... Ils vous coûteront peu et ils sont efficaces (la majorité des produits de beauté sont à la base de fruits naturels). Alors, pourquoi ne pas les essayer?

— Un teint de Côte d'Azur: rien de plus simple. Tous les matins, tamponnez votre visage avec une infusion de thé très fort. Maquillez-vous comme d'habitude, et vous aurez l'air de revenir de vacances.

— L'été exige des jambes impeccables: massez-les tous les matins avec gros comme une noisette de saindoux. Le massage doit toujours se faire en remontant vers le genou.

On dit que Cléopâtre employait un massage de beauté infaillible, délayez un jaune d'oeuf avec deux cuillères d'huile d'olive; ajoutez une cuillère à café de citron. Gardez 20 minutes, enlevez à l'eau froide. Maquillez-vous

Gardez votre ligne tout en vous divertissant

Vous aimeriez garder votre ligne tout en vous amusant? Vous n'avez qu'à choisir la bonne façon de vous divertir! Les personnes qui consacrent un certain temps chaque jour aux activités physiques, réussissent aisément à maintenir l'équilibre entre les aliments qu'elles consomment et l'énergie qu'elles déploient. Résultat: elles ne prennent pas de poids. Si vous perdez l'habitude de l'exercice physique, vous rompez cet équilibre, car votre appétit — et votre alimentation — reste sensiblement le même. Résultat: vous prenez du poids!

Un divertissement approprié est la solution de ceux qui ne s'adonnent à aucun exercice violent; repérez un terrain de golf de 5 trous; participez aux danses de votre centre de loisirs; faites une longue promenade au coucher du soleil; faites des exercices de culture physique au son de la musique, etc. Tous ces passe-temps occupent vos loisirs fort agréablement et sont précisément de nature à assurer l'équilibre entre vos dépenses calorifiques et vos calories alimentaires. Résultat: vous gardez votre ligne tout en vous amusant!

sans crainte, vous serez ravissante.

— Cheveux fous: après le dernier coup de peigne, vaporisez très légèrement sur les cheveux un peu d'eau sucrée (un morceau pour un verre à liqueur d'eau); elle remplacera avantageusement la laque.

— Teint brouillé? Battez un peu de crème de lait avec un jus de citron. Appliquez sur le visage; après quelques minutes, rincez à l'eau tiède.

— Pour faire "tenir" le fard: passez sur votre visage, avant de vous maquiller, un coton imbibé de jus de citron ou de pamplemousse. Votre fond de teint tiendra deux fois plus longtemps. Cette recette est particulièrement recommandée aux peaux grasses.

— La lessive est l'ennemie des mains: massez-les, lorsqu'elles sont encore un peu humides, avec un peu de miel; elles retrouveront leur douceur.

— Coup de soleil? Aucune crème n'ose n'en vient à bout: appliquez sur la brûlure, un blanc d'oeuf battu en neige; vous serez soulagée instantanément.

— Si votre peau "tire": érasez quelques fraises sur le visage et maintenez avec une compresse. Gardez ce masque un bon quart d'heure et rincez à l'eau fraîche. Séchez en tamponnant avec une serviette fine.

Camping-vacances

La vogue du camping-famille est maintenant solidement implantée au Canada français. Les vacances de camping sont même devenues si populaires que partout foisonnent maintenant des parcs, où il est possible de planter sa tente.

Mais quel que soit l'esprit d'aventure qui vous anime, il est sage de définir l'itinéraire que vous suivrez durant ces quinze ou vingt jours de grande liberté que vous goûterez avec votre famille.

Châtelaine-La Revue Moderne, dans un article consacré au camping et publié dans son numéro de juillet, recommande également d'organiser votre voyage de façon à monter et à démonter la tente le moins



Le tricot de coton enchante les belles

• A gauche, le deux pièces de tricot blanc, dont le boutonnage dorsal est un rappel du nervurage contrastant (en rouge ou en vert) qui enjolive le vêtement. Au centre, la jaquette de yachting (en tricot) marine ou rouge, au choix) dérobe en partie un fourreau en tricot de coton blanc. La robe "tube" est finalement illustrée dans sa version dépourvue, enroulée et emmanchée simplement soulignée de cotes contrastantes. (Mia Editions).

souvent possible. Surtout si vous campez avec des enfants. Vous perdriez autrement un temps précieux. Changer d'endroit deux fois par semaine est suffisant.

A ces conseils, le magazine ajoute un jeu de dix itinéraires. Tous ces trajets touchent en un point quelconque la route trans-canadienne qui sert de point de repère. Ils sont illustrés. Ainsi, au Québec, il suggère des vacances qui permettent de visiter les parcs des Laurentides et de Gaspé. Un voyage de deux semaines dans un des plus beaux coins de la province.

21 mars au 20 avril (Bâtir) — Vous n'avez aucune chance de vous dispenser de certaines corvées. Une journée en accord avec vos dispositions et vos aspirations.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Il y aura un accord harmonieux entre votre activité mentale et votre activité physique, au jour/hui.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Maintenez votre imagination dans les limites où elle doit se tenir. Une requête vous embarrasse.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Journée propice aux travaux confidentiels, aux voyages, aux manœuvres militaires ainsi qu'aux travaux domestiques.

24 juillet au 23 août (Lion) — Il se produira de quoi vous rendre irritable, mais ça ne durera pas longtemps. N'oubliez pas les exigences de la ponctualité.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Une cure de bonne

Horoscope

LE MERCREDI 10 JUILLET

21 mars au 20 avril (Bâtir) — Vous n'avez aucune chance de vous dispenser de certaines corvées. Une journée en accord avec vos dispositions et vos aspirations.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Il y aura un accord harmonieux entre votre activité mentale et votre activité physique, au jour/hui.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Maintenez votre imagination dans les limites où elle doit se tenir. Une requête vous embarrasse.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Journée propice aux travaux confidentiels, aux voyages, aux manœuvres militaires ainsi qu'aux travaux domestiques.

24 juillet au 23 août (Lion) — Il se produira de quoi vous rendre irritable, mais ça ne durera pas longtemps. N'oubliez pas les exigences de la ponctualité.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Une cure de bonne

SI VOUS ETES NE UN 10 JUILLET

Il vous arrive parfois d'être en avant de votre temps, ce que les autres ne comprennent qu'après coup. Les grandes entreprises et les mouvements d'ensemble auront souvent recours à vos services. Des écrivains, des hommes de théâtre et des musiciens ont vu le jour à pareille date.

son pas. Le mouvement de la journée sera à l'opposé de vos prévisions.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Ne vous laissez pas endormir par des promesses qui sont irréalisables. Accordez à votre santé tous les soins qu'elle requière.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Le soleil lui pour tout le monde, c'est vrai, mais ses rayons seront plus chaleureux pour les natifs de ce signe.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Indications planétaires stimulantes pour l'accomplissement de votre butol quotidien. Votre générosité frise la prodigalité.

20 février au 20 mars (Poissons) — Il faudra manifester de la grandeur d'âme, face aux difficultés qui se présenteront. On vous apprend une chose intéressante pour votre gouverne.

humeur sera tonifiante pour les natifs de ce signe qui sont enclins à la mélancolie.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous aurez des différences importantes à établir. Il importe de commencer en temps, quand on veut finir en temps.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Montrez-vous obligeant envers ceux qui ne le

JOLI COSTUME

9250 10-18



Marian Martin

Voici un joli costume que vous confectionneriez de tissu léger. La robe droite s'accompagne d'un manteau long qui s'attache près du cou.

Le patron 9250, robe et manteau, se vend grandeur: 10, 12, 14, 16, 18 ans.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Toussaint, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron _____
Mesure désirée _____
Nom _____
Adresse _____



Oui ou non, aimez-vous le cari?

"Je n'aime pas le cari", disent certaines personnes; ce qui signifie: "Je n'aime pas tel mélange de cari que j'ai déjà goûté". Entendez-vous bien, il a caris et cari; il y en a de doux, de modérés, mais il y a aussi les grands caris incendiaires qui vous font jurer que jamais plus vous ne recommencerez si vous en rechapperez. Quelques-uns sont très foncés, d'autres sont d'un beau jaune doré. Essayez différents mélanges de poudre de cari et différentes façons de les utiliser. Etre toujours traditionaliste n'est pas nécessaire surtout pas intéressant.

Par exemple, la Salade Rafraîchie au Cari se prépare avec vos légumes préférés: haricots, oignons, carottes et pois verts marinés toute une nuit dans une sauce française au basilic. Si vous avez du basilic frais, hachez-en environ une cuillerée à table, et employez-le à la place du basilic desséché. Laissez la salade absorber tous les aromates de la marinade et servez-la très froide. C'est le secret du succès. Préparez-la dans un bol assez profond pour ne pas avoir à remuer le gai mélange de légumes orange et vert, jusqu'à ce que vous y ajoutiez les croûtons de biscuits miniatures de maïs grillés. Faites fondre le beurre, ajou-

tez-y la poudre de cari, le sel et mêlez bien. Ajoutez les biscuits miniatures de maïs grillés et brassez sur feu doux environ 5 minutes, afin de bien enrober et de bien dorer les croûtons. Mais attention! Le cari brûle facilement et devient amer. Laissez refroidir les croûtons et rangez-les jusqu'au moment de les ajouter à la salade. Le goût du cari sera tellement subtil que vos invités resteront perplexes. Seule la cuisinière sera certaine, et toujours on se demandera: "Où on nous avait-elle mis du cari dans sa merveilleuse salade?"

Salade rafraîchie au cari
2 tasses (boîte 18 onces) de petits pois verts
1 1/2 tasse (boîte de 12 onces) de carottes en julienne fine
2 tasses (boîte 15 1/2 onces) de haricots à la française
1 oignon moyen tranché finement
1/2 cuillerée à thé de basilic
3 cuillerées à table de sucre
1 cuillerée à table de sel
1/4 cuillerée à thé de poivre
1/4 tasse de vinaigre
2 cuillerées à table d'huile
à sa discrétion
Disposer par rangs, les pois verts, les carottes et les haricots avec des oignons entre

chaque rang et sur le dessus. Saupoudrer de basilic. Mélanger le reste des ingrédients. Bien agiter. Verser sur la salade et mettre au réfrigérateur au moins 12 heures. Ne pas brasser. Pour servir, ajouter les Croûtons au Cari et bien mélanger le tout.

Croûtons au cari
1 cuillerée à table de beurre ou de margarine
1/4 cuillerée à thé de sel
1/4 cuillerée à thé de poudre de cari
2 tasses de biscuits miniatures de maïs grillés
Faire fondre le beurre dans une léche-frite. Retirer du feu. Mélanger le sel et la poudre de cari. Ajouter au beurre et brasser pour bien mélanger. Remettre sur feu doux. Ajouter les céréales et brasser jusqu'à ce que chaque biscuit soit bien enrobé. Chauffer 3 minutes. Brasser occasionnellement. Etendre sur un papier absorbant et laisser refroidir. Donne: 6 portions.
(Cette recette a été mise au point dans les cuisines de Raiston Purina.)
MENU
Dinde grillée
Epis de maïs grillés au beurre
Salade rafraîchie au cari
Mélon d'eau
Thé glacé Lait

Sept questions fondamentales posées par les femmes au sujet de l'épilation radicale

Par Dorothy Gregory



Electrologue

1. Quelles parties peuvent être épilées? Avec la thermolyse, nouvelle méthode de Gregory, toutes les parties du corps peuvent être épilées, excepté le nez et les oreilles. La rapidité avec laquelle nous procédons a rendu possible l'épilation complète des bras et des jambes à un prix très raisonnable.
2. La thermolyse est-elle approuvée par la médecine? Cette nouvelle méthode, médicalement connue sous le nom d'électrocoagulation, est recommandée par des médecins dans le monde entier. Plusieurs de nos clientes nous ont été référées par leur médecin.
3. L'épilation radicale, est-elle douloureuse? Pas du tout. La thermolyse provoque uniquement une légère sensation de tiédeur. Cette dernière est ressentie pour une fraction de seconde au moment où le follicule du poil est rendu stérile. La méthode est tellement confortable que bien des femmes s'endorment pendant que nous les épilons.
4. Feste-t-il quelques marques ou cicatrices? Quelques fois une légère rougeur de la peau qui disparaît rapidement grâce aux produits aillaires Gregory. La thermolyse ne laisse aucune marque ou cicatrice. Elle est de toute sûreté même pour les peaux les plus délicates qui demeurent telles — à l'exception des poils éliminés définitivement.
5. Quelle est la durée de l'épilation? Quand il s'agit du visage, nous travaillons rarement plus d'une demi-heure à la fois. L'épilation des bras et des jambes peut être prolongée. Le nombre de séances requises varie suivant la grandeur de l'endroit à épiler, tout compte tenu de la densité des poils constituant le problème.
6. L'épilation Gregory est-elle réellement définitive? Absolument. Une fois que la racine du poil a été complètement stérilisée, une nouvelle pousse est impossible. Cependant, quelque fois il devient nécessaire d'y revenir sur les parties épilées pour éliminer quelques poils manqués occasionnellement. Cela est causé par des follicules tordus précédemment par l'usage fréquent des pincettes ou d'autres méthodes temporaires d'épilation.
7. L'épilation radicale est-elle dispendieuse? Plus aujourd'hui. Avec la spécialisation et le développement de sa nouvelle méthode, Gregory a rendu le coût de l'épilation à la portée de tous les budgets féminins. Les visites peuvent être payées au fur et à mesure, après chaque séance. Votre budget ne s'en ressentira pas du tout.

La visite pour l'examen et la démonstration est gratuite. Prenez donc votre rendez-vous aujourd'hui même!

Ecrivez pour notre pamphlet gratuit, "Réponses à vos questions sur l'épilation radicale".

Gregory System CLINIQUE D'ÉPILATION RADICALE

Tél.: 529-1879 — Suite 2 — Edifice Morisset
695 est, Boul. Charest — Québec, P.Q.
OUVERT: 10h. a.m. à 7h. 30 p.m. — Samedi: 10h. a.m. à 3h. p.m.

Roger Levesque enr.
VENTE
de juillet
COMMENÇANT DEMAIN MATIN
Mesdames, une offre exceptionnelle vous est faite dans tout notre stock de
SOULIERS DE TOILETTE
Une grande variété de styles avec talon haut ou talon cubain.
Valeur jusqu'à 19.95 réduits à **8.95**
Tous nos **SOULIERS DE MARCHÉ** Souliers confortables pour la promenade.
Valeurs jusqu'à 11.95 réduits à **5.95**
Roger Levesque enr.
PLACE JACQUES-CARTIER
359 DE LA COURONNE

Mardi, 9 juillet 1963

Si une guerre nucléaire éclatait en Europe

Nos bombardiers réactés ne quitteraient pas le Canada

OTTAWA (P.C.) — probable que moins Des informateurs ont déclaré hier qu'il est

bre de bombardiers à réaction CF-104 de l'ARC décolleraient en cas de guerre nucléaire en Europe. Ils ont précisé que tous les appareils canadiens, sauf les 16 avions de première ligne, qui se trouvent sur les bases de l'ARC à Deux-Ponts et à Baden-Soellingen, en Alle-

magne occidentale, seraient probablement immobilisés au sol lors d'une attaque par missiles.

La division aérienne de l'ARC, qui comprend huit escadrilles, est actuellement rééquipée avec 200 CF-104. Ces appareils sont "exclusivement atomiques", a

déclaré la semaine dernière à la Commission de défense des Communes le maréchal de l'Air Frank Miller. Le maréchal de l'Air Larry Dunlap, chef de l'état-major de l'Air, doit être interrogé par la commission sur le rôle exclusivement atomique de l'ARC en Europe, alors

que la France n'autorise pas le stockage de têtes d'ogives nucléaires américaines sur son territoire. Deux des bases de l'ARC en Europe, Marville et Grostenquin se trouvent en France.

LE PRIX

Le programme des CF-104 a coûté \$468,

000,000, sans compter le prix de l'entretien et des opérations de ces avions.

Maintenant, la Marine lance son appel en faveur du maintien du programme de huit frégates, au prix de \$374,000,000, qui, a indiqué M. Hellyer, ministre de

la Défense, pourrait bien être supprimée. Le vice-amiral Herbert Rayner, chef de l'état-major de la Marine, doit témoigner aujourd'hui devant la Commission de défense des Communes et présenter ses arguments sur le caractère impératif de la construction des frégates.

Une médaille pour un Québécois



Le signaleur J.R.R. (Bob) Drolet, à droite sur cette vignette, membre du 22e Régiment, a reçu la médaille des Nations-Unies pour son service au Congo. C'est le colonel D. G. Green, commandant de la 37e unité des Signaleurs canadiens qui a présenté cette médaille à l'occasion d'un rassemblement spécial tenu à Léopoldville. Le signaleur Drolet est le fils de M. et Mme Edmond Drolet, du 55, rue d'Argenson, à Québec.

Un train déraile près de Sudbury

SUDBURY, (P.C.) — Un convoi du Canadien National a déraillé lundi près de Crerar, localité située à une quarantaine de milles de Sudbury. Vingt-cinq wagons ont quitté les voies. Le conducteur, M. A.J. Bucknell, de Caprèol, a dû recevoir des traitements à l'hôpital pour des blessures à la poitrine.

Les enquêteurs du CN tentent de déterminer les causes du déraillement qui s'est produit sur la ligne principale Montréal-Winnipeg. Trois des wagons étaient chargés de bois tandis que les autres étaient heureusement vides.

M. Ross A. Walker, gérant des opérations du CN à Caprèol, a annoncé qu'un train de passagers et un convoi de marchandises seront détournés à Sudbury par la ligne du Canadien Pacifique. La circulation normale ne sera rétablie qu'à partir de 9 heures ce soir.

Concerts d'été sur la Terrasse

Grâce à une initiative de la Fédération des Chorales de Québec, le public amateur de folklore et de chansonnettes françaises sera particulièrement comblé au cours de l'été.

Du 3 juillet au 7 août en effet, chaque mercredi soir, des chorales se succéderont au kiosque de la Terrasse Dufferin pour remplir l'air des plus belles mélodies du répertoire canadien et français.

Les Québécois sans doute se feront un devoir d'assister nombreux à ces concerts pour encourager les chanteurs dont la seule rémunération est l'appréciation même des auditeurs. Les concerts sur la Terrasse sont pour tous un excellent divertissement musical dans un cadre enchanteur et typiquement français.

Demain, mercredi, 10 juillet, ce seront les Dauphins de la Chanson qui seront en vedette au concert sur la Terrasse.

Réaction à la retraite de Gordon

Montréal. — (P.C.) — Le gérant général de l'Association des industries d'arts graphiques, M. David MacLellan, a déclaré hier soir que la décision du ministre des Finances, M. Walter Gordon, d'exempter de la taxe de 11 pour cent les matériaux utilisés dans l'imprimerie "est aussi bienvenue qu'elle était impérative". "L'industrie canadienne de l'imprimerie, de la publication et autres industries connexes auraient été placées dans une position concurrentielle désavantageuse vis-à-vis l'industrie américaine et étrangère. Après 25 jours d'incertitude, le ministre nous a libérés d'un cauchemar administratif", ajoute M. MacLellan.

Un drapeau à choisir

Ottawa. — (P.C.) — L'opposition n'a pas réussi à savoir quel genre de drapeau canadien proposera le gouvernement fédéral. M. Georges Valade, député conservateur de Montréal-Sainte-Marie, a demandé quel drapeau flottera lors de l'Exposition universelle de 1967. Dans sa réponse écrite, M. Herbert Bédard, député libéral de Fort William et secrétaire parlementaire du ministre des Travaux Publics, a déclaré qu'il était impossible de répondre à cette question actuellement parce que, d'ici deux ans, on demandera au parlement d'adopter un drapeau officiel pour le Canada.



Ce grandiose paysage de Suisse est l'un de ceux qu'il vous sera donné d'admirer en empruntant les lignes KLM vers l'Europe.

KLM relie le Canada à plus de 40 villes d'Europe. D'Amsterdam, KLM rayonne vers les six continents.



D'Amsterdam, KLM vous offre des itinéraires rapides et commodes et, en collaboration avec d'autres lignes aériennes, un choix presque illimité de destinations en Europe. Avantage particulièrement appréciable: le plan d'escala multiples KLM qui vous permet de visiter plusieurs villes supplémentaires sans augmentation du prix du billet. Consultez la carte ci-dessus et appelez ensuite votre agent de voyages qui vous donnera tous les détails nécessaires.

- 1. Voyages d'affaires ou d'agrément!** Si vous prévoyez un bref voyage d'affaires à Paris, KLM vous offre de faire escale à Bruxelles, Amsterdam et Londres sans que votre billet aller-retour vous coûte un cent de plus. Ou encore, si vous songez à un séjour en Europe avec Rome comme destination principale, vous pourrez vous arrêter pour le prix du billet aller-retour à Rome dans 14 villes différentes, dans un territoire qui va de Naples au sud, à Copenhague au nord, à Londres à l'ouest et à Vienne à l'est.
- 2. Périple autour de la Riviera.** Voir avec KLM jusqu'à Nice vous offre du même coup 12 occasions d'escala... Barcelone, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Dusseldorf, Francfort, Nuremberg, Munich, Stuttgart, Zurich, Genève et Milan. Voyageur chevronné ou néophyte de l'Europe, que vous décidiez de voir toutes ou seulement une ou deux de ces villes si intéressantes à des titres divers, votre billet KLM vous réserve d'extraordinaires satisfactions.
- 3. "KLM ouvre la grille sur des voyages enchanteurs"** est une brochure d'un intérêt particulier pour ceux qui envisagent des vacances en Europe. Ils y trouveront les détails au jour le jour de six itinéraires KLM typiques et des suggestions sur la manière de tirer le meilleur parti du plan d'escala multiples KLM au cours d'une demi-douzaine de voyages aller-retour. Ils y liront également les avantages offerts aux voyageurs à l'aéroport d'Amsterdam sous forme d'emplettes non taxables, de location d'automobiles, etc. Pour recevoir un exemplaire gratuit, veuillez simplement remplir et poster le coupon qui se trouve au bas de cette annonce.
- 4. "Si vous projetez un voyage en Europe, voici pourquoi KLM mérite toute votre confiance".** Tel est le titre de la plus récente et de la plus intéressante brochure KLM. Elle est remplie de détails sur KLM et sur le service de grande classe que cette compagnie a toujours assuré aux voyageurs. Lisez-la avant de décider de votre prochain itinéraire en Europe. Remplissez et postez le coupon ci-joint et vous recevrez cette mine de renseignements utiles sur la manière de profiter pleinement de votre voyage en Europe.

5. L'aérodrome international d'Amsterdam est le port d'attache de KLM. Cet aéroport est le seul du monde qui se trouve sous le niveau de la mer. Un canal voisin domine même ses pistes de 13 pieds et les bateaux qui y circulent regardent de haut les avions sur le terrain. Détail intéressant: l'aéroport d'Amsterdam occupe l'emplacement d'un ancien lac sur lequel se déroula, au 17ème siècle, un combat naval.

6. KLM répond rapidement aux demandes de réservation. A l'aéroport international d'Amsterdam, port d'attache de KLM, un centre télégraphique automatique est constamment en action. Dans le courant de l'année, quelque cinq millions de messages sont transmis par son intermédiaire, dont la moitié pour ou par KLM. Le service de réservation KLM transmet immédiatement aux divers bureaux de la compagnie des renseignements sur les places disponibles pour chaque itinéraire KLM du monde entier, à n'importe quel moment.

7. Chaque jet DC-8 KLM possède deux systèmes de radiocommunication dont un de réserve. Pas un instant, le contact par radio n'est interrompu entre les jets DC-8 KLM et les postes terrestres. A peine ont-ils quitté un aéroport qu'ils entrent en communication avec le suivant.

8. Les hôtesses KLM sont bien documentées sur les appareils auxquels on les affecte. Leur entraînement comprend des cours sur les principes de la navigation aérienne. L'hôtesse KLM doit vérifier 21 points différents avant de permettre aux passagers de monter à bord. KLM a assuré la formation d'hôtesses de l'air pour cinq autres compagnies.

9. Toutes les hôtesses KLM apprennent les soins à donner aux bébés. Entre autres fonctions

dont les hôtesses de l'air KLM s'acquittent avec une parfaite compétence, mentionnons le soin des bébés. A l'aéroport international d'Amsterdam, KLM dispose de deux pouponnières qui offrent du linge propre, des réchauds pour les biberons, des bassins pour les bains et une lessiveuse pour le lavage des couches. Les hôtesses affectées à l'aéroport se font un plaisir de diriger les mamans vers ces pouponnières.

10. Les menus KLM, délices des gourmets. Pendant une envolée intercontinentale en première classe, voici un exemple de menu offert aux voyageurs: caviar frais ou saumon fumé avec vodka ou champagne, potage tortue, plat principal au choix avec pommes de terre, légumes et grand Bordeaux, desserts et fromages avec Porto, fruits de saison, café avec liqueurs ou cognac.

11. Neuf départs par semaine de Montréal. KLM est établie au Canada depuis 1946 et possède maintenant des bureaux dans les principales villes du pays. KLM a des départs quotidiens de Montréal et de New York vers l'Europe. Pendant la pleine saison d'été, le voyageur a le choix, chaque semaine, entre 9 départs de Montréal et chaque jour entre quatre départs de New York.

12. Votre agent de voyages vous aidera à préparer votre voyage. Parfaitement renseigné sur le prix des billets, les tarifs, hôtels, itinéraires, documents, change, etc., c'est un spécialiste dont l'expérience vous sera d'une extrême utilité. KLM, en sa qualité de professionnel du transport aérien depuis plus de quarante ans, reconnaît qu'il faut des professionnels pour bien préparer des voyages. C'est pourquoi KLM, dans chaque grande ville du Canada, est représentée par un professionnel: votre agent de voyages. Allez le voir sans tarder.

Pour tous renseignements, consultez votre agent de voyages ou le bureau KLM le plus proche, ou postez ce coupon à:

KLM, Lignes Aériennes Royales Néerlandaises, Serv. T-1, 635 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, P.Q.

Veuillez me faire parvenir

"KLM ouvre la grille sur des voyages enchanteurs"

"Si vous projetez un voyage en Europe, voici pourquoi KLM mérite toute votre confiance"

M. _____ (EN LETTRES MAJUSCULES)

Mme _____

M.D. _____

ADRESSE _____

Mon agent de voyages est _____

KLM, Royal Dutch Airlines.

Projet d'un million de dollars

Nouveau centre de villégiature dans la région

Important centre de villégiature

L'aménagement d'un important centre de villégiature hiver-été, un projet d'une envergure de plus de \$1 million, le plus important du genre à prendre forme dans la banlieue immédiate de Québec, est actuellement en marche, à quelques minutes du lac Beauport a annoncé, hier, M. Morris Pollack, de Montréal, président de la société Lac Bleu Realty (Québec) Limitée. Ce projet qui comprend une superficie de plus de 7.000.000 pieds carrés de terrain dans les montagnes et encerclant le Lac Bleu, pourra accommoder plus de 400 familles.

Selon M. Pollack, le projet du Lac Bleu est basé sur un nouveau concept dont le but est de mettre la campagne à la portée de tous. "Les familles de revenu modeste pourront désormais s'offrir le plaisir de posséder un chalet-été-hiver à la campagne, par un accès facile, seuls les gens de meilleure fortune pourront s'offrir". Le nouveau centre de villégiature présente toutes les facilités pour les sports d'été et d'hiver.

Selon les initiateurs du projet, les plans d'aménagement sont en préparation depuis deux ans déjà. Le centre du Lac Bleu serait actuellement prêt à accueillir plus de 400 familles qui d'ici les deux ou trois prochaines années viendront s'ajouter aux quelques familles qui y sont déjà établies.

M. Pollack, un ingénieur professionnel de carrière, a déclaré que "les plans d'aménagement du nouveau projet ont été préparés par des urbanistes qui ont pris soin de garder à l'ensemble le cachet pittoresque de la région".

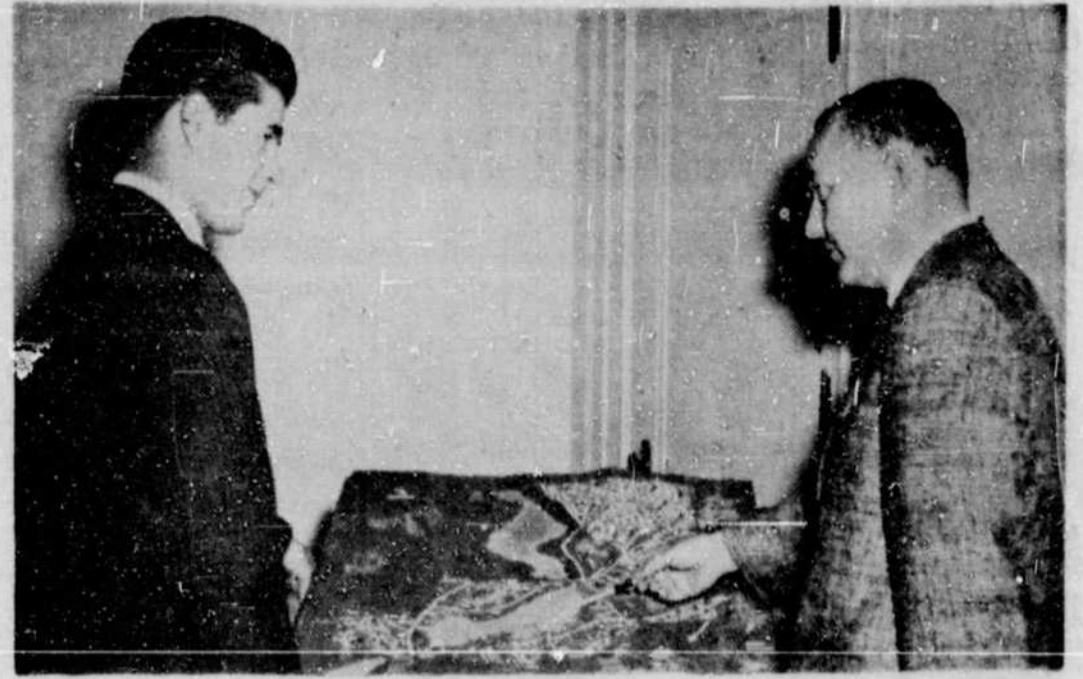
Les autorités de la municipalité de St-Dunstan du Lac Beauport ont approuvé les plans d'aménagement. Par ailleurs, au sujet du transport en commun, M. Pollack a souligné qu'il

est plus que probable qu'un circuit régulier soit établi entre Québec et ce nouveau centre communautaire.

Parmi les facilités qui sont prévues par les initiateurs, on

trouve des courts de tennis et de badminton, des parcs avec jeux d'enfants et des tables de piquenique, un terrain de balle-molle et une piste de croquet. Un nouveau parcours de golf est

situé à quelques minutes du Lac Bleu et les pentes de ski du Lac Beauport sont à proximité. De plus on procéderait prochainement à la construction d'une piste de ski au Lac Bleu.



Un projet de villégiature été-hiver est en train de se réaliser au Lac Bleu dans la banlieue de Québec. C'est le président de Lac Bleu Realty (Québec) Limitée, M. Morris Pollack, à droite, qui a annoncé cette nouvelle

hier au cours d'une conférence de presse où on a important centre qui devient le Lac Bleu. On remarque, à gauche, M. Jacques Auclair, représentant pour Québec, de la société Lac Bleu Realty (Québec) Limitée. (Photo "L'Action", par Marcel Laforce).

En 1962 le taux de natalité au Canada est tombé à son niveau le plus bas depuis 1945

OTTAWA (P.C.). — Le Bureau fédéral de la statistique rapporte aujourd'hui que le taux de natalité au Canada est tombé, en 1962, à son niveau le plus bas depuis 1945.

Le taux des naissances est tombé l'année dernière à 25,3 par 1.000 habitants, comparativement à 24 en 1945, et à 26,1 en 1961.

Le record en ce domaine a été établi en 1947 et il se chiffre par 28,9. Mais en 1937, durant la dépression, le taux de natalité était tombé à 20,1.

Les statistiques révèlent aussi qu'en 1962, les Canadiens se sont mariés au même rythme que l'année précédente, soit sept mariages dans chaque groupe moyen de 1.000 personnes. Le taux de mortalité est demeuré à 7,7, un des plus bas dans le monde.

Les naissances enregistrées au Canada en 1962 ont passé de 475.700 qu'elles étaient l'année précédente à 469.693.

Le nombre des mariages a augmenté légèrement, de 128.475 à 129.381, et le nombre de décès a monté de 140.985 à 143.699.

Le taux des mariages avait diminué constamment du record de 10,9 établi en 1946.

A cause de l'accroissement du nombre des vieillards dans le pays et de l'accroissement des décès attribuables à des maladies séniles, le nombre global des décès augmente d'année en année.

Des 143.699 décès survenus en 1962, 71.166, soit près de la moitié, ont été causés par des maladies du cœur et du système circulatoire. Ces maladies avaient causé 70.021 décès en 1961.

Le cancer a été fatal à 24.519 Canadiens en 1962, soit à 17 pour cent de toutes les personnes décédées durant l'année, et cela se compare à 23.650 décès causés par le cancer en 1961.

Les accidents de toute nature ont tué 10.084 personnes, comparativement à 9.640 l'année précédente.

On a compté en 1962 dans le Québec 135.000 naissances, ce qui donne un taux de natalité de 25,2 et 37.038 mariages, qui établissent le taux en ce domaine à 6,9. Le nombre de décès survenus dans le Québec en 1962 se chiffre par 37.142, et fait un taux de 6,9. Durant la même année, l'Ontario a enregistré 552.156 décès et a établi à 8,2 son taux de mortalité.

Crime à St-Calixte

St-Calixte, Qué. — (P.C.) — La Sûreté provinciale a ouvert une enquête à la suite du décès de M. Rosaire Pollard, âgé de 33 ans, de Montréal, trouvé dans un chalet, près du lac Pierre, l'abdomen percé de six balles de revolver.

Selon le caporal Frank Willmott, chargé de l'enquête, on ignore encore le mobile du crime.

St-Calixte est situé à 30 milles au nord de Montréal.



Le pistolet du grand fermier est inventé. C'est un compromis entre une carabine et un revolver. La compagnie Remington a mis sur le marché le "XP-100" destiné aux fermiers qui veulent se débarrasser des animaux prédateurs comme le coyote, la belette et le chat-sauvage. Les caractéristiques de cette arme sont: montage en nylon; mécanisme à verrou comme les carabines puissantes. (Photo NEA).

Il semble certain que la Baie des Ha! Ha! aura son hôpital

PORT-ALFRED (D.N.C.) — Il semble pratiquement certain que la Baie des Ha! Ha! sera enfin dotée d'un hôpital dans un avenir assez prochain. La future institution dont le site sera déterminé par les spécialistes du ministère de la Santé, aurait un minimum de 150 lits. C'est ce qui ressort d'une

Le ministre de la Santé a déclaré devant les délégués qu'il était en principe contre les hôpitaux de plus de 600 lits, où les malades ne sont que des numéros. "A la suite de l'incendie de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, a-t-il souligné, ma première réaction a été nettement favorable à la construction d'un autre hôpital pour décentraliser celui de Chicoutimi". Le Dr Couturier a précisé que les techniciens de son ministère allaient entreprendre sans tarder les études préliminaires requises. "Vous avez de bonnes raisons de croire, dit-il, que la réponse qui suivra sera à votre satisfaction".

"Où placerons-nous l'hôpital; à Bagotville ou à Port-Alfred? a demandé l'hon. Alphonse Lévesque s'est empressé de répondre, au nom de la ville de Bagotville, qu'il appartenait aux experts du ministère de la Santé d'en choisir le site. Le maire J.-E.-A. Beaulieu de Port-Alfred a abondé dans le même sens. Le ministre a semblé favorablement impressionné par suite de l'unanimité sur cette question capitale. M. l'abbé Elzéar Grenon, curé de St-Alphonse de Bagotville, a également confirmé l'authenticité de cette entente, laquelle traduit bien le vœu de toute la population de la Baie et de celle des municipalités environnantes.



Voici un "Cap Canaveral" d'un genre assez peu répandu, mais, comme il est démontré ici, son originalité ne l'empêche nullement de s'avérer efficace. Le "lancement de lancement" a la forme particulière d'un jeune chiot qui s'étend à merveille avec la "fusée", un tout jeune oiseau qui ne rate jamais ses départs. MM. les Russes et les Américains, pouvez-vous en dire autant de vos départs? (UPI téléphoto)

M. Chaput commence la grève de la faim

MONTREAL (P.C.) — Le chef séparatiste, M. Marcel Chaput, a commencé hier un jeûne au pain et à l'eau qui durera jusqu'à ce que son parti ait \$100.000 en caisse.

Le chef du Parti républicain du Québec a précisé hier que le PRQ compte uniquement sur les contributions volontaires et qu'en ce qui le concerne, il "ne peut offrir que le sacrifice de sa personne".

Il en coûte \$12 par année pour être membre actif, mais "rien n'empêche une personne de donner \$20, \$30, ou \$50". M. Chaput a l'intention de demeurer à son bureau et d'y passer les nuits tant que durera son jeûne.

Le parti compte surtout sur les Canadiens français, mais il espère aussi gagner la sympathie de l'élément canadien-anglais.

Tous les feux sont maîtrisés

Le Service provincial de protection des forêts annonce la réouverture des régions boisées des comtés de Témiscamingue, Pontiac et Gatineau dans l'ouest du Québec. Elles avaient été fermées vendredi dernier, quelque 25 incendies faisant rage dans les forêts de l'un ou l'autre des secteurs de son comté.

L'incendie le plus important a brûlé une superficie de 20 milles carrés de forêt, à 50 milles au nord-ouest de Maniwaki.

Le Service de protection des forêts souligne qu'une centaine d'hommes demeurent encore sur le théâtre de ce dernier incendie, s'employant à l'éteindre complètement.

Tous les feux sont maintenant maîtrisés. Près de 500 hommes ont été appelés à le combattre.

AVIS

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des Alcools du Québec:

QUÉBEC-CITE		
Lantagne, Mlle Pauline, 56 côte de la Montagne	Salle à manger	Bar
Langlois, Laurent, 796 Blvd Charest est	Salle à manger	
QUÉBEC-COMTE		
Bélanger, Eugène, 119 rue de l'Eglise, Ste-Thérèse de Lisieux	Epicerie	
Cantin, Maurice, 1364 rue St-Jacques, Ancienne-Lorette	Epicerie	
Golf Metropolitan Inc. (Labbe, Lucien), Route de la Promenade, Ancienne-Lorette	Club	
Nadeau, Roland, Route 54, Blvd Talbot, Stoneham	Motel	Salle à manger
		Bar
Gingras, Gabriel, 36 du Jardin, Orsainville	Motel	Salle à manger
		Bar
		Cabaret
LEVIS		
Fortin, Raymond, St Nicolas Villieu	Salle à manger	Restaurant
		Bar
Croteau, Alma, St Henri Village	Hôtel	Salle à manger
		Bars
Côté, Faul, St Nicolas Station	Villégiature	Salle à manger
		Bar
		Hôtel
MONTMAGNY		
Vocale, Constant, Daquam (St-Just)	Hôtel	Salle à manger
		Bar
		Epicerie
Létourneau, Marcellin, Daquam (St-Just)	Hôtel	Salle à manger
		Bar
		Epicerie

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus par poste recommandée à:

Régie des Alcools du Québec, Bureau du greffier, Case postale 2077, Québec 2, Qué.

M. Chaput commence la grève de la faim

Tous les feux sont maîtrisés

Le R. P. Th.-M. Rondeau réélu provincial des Dominicains

OTTAWA (P.C.) — Le T. R. P. Thomas-M. Rondeau, O.P. vient d'être réélu provincial des Dominicains pour un troisième terme. Il a fallu une dispense de la Sacré Congrégation des religieux pour que la réélection du P. Rondeau soit confirmée parce qu'en vertu du Droit canon un supérieur religieux ne peut être à la tête d'une province ou d'une maison pendant plus de deux mandats.

Le P. Rondeau est né à Kingsley Falls, dans le comté d'Arthabaska, le 22 mars 1904. Il fit ses études secondaires au séminaire St-Charles - Borromée de Sherbrooke pour entrer chez les Dominicains à St-Hyacinthe en 1925. Il fut ordonné prêtre à Ottawa le 1er mai 1930.

D'abord vicaire, puis prédicateur, il fut ensuite, de 1939 à 1942, prieur du couvent de St-Hyacinthe. De 1942 à 1954, il fut maître des étudiants dominicains à Ottawa. La dernière année, il fut en même temps secrétaire à la délégation apostolique. Puis de 1954 à 1955, il fut de nouveau prieur du couvent de St-Hyacinthe.

C'est le 2 juillet 1955 qu'il fut élu provincial de sa communauté pour un premier mandat à la suite duquel en 1959, il fut réélu pour un second terme.

Le P. Rondeau est, depuis 1961, président de la conférence religieuse canadienne, organisme qui groupe les supérieurs des congrégations religieuses d'hommes et de femmes.

Le problème des loteries serait bientôt résolu?

OTTAWA (P.C.) — M. Chevrier, ministre de la Justice, a maintenu la possibilité de propositions du gouvernement fédéral en faveur de loteries.

M. Louis-Joseph Pigeon, député conservateur de Joliette-L'Assomption-Montcalm, lui avait demandé si le gouvernement avait l'intention de proposer des amendements au Code criminel pour que les provinces qui le désirent puissent avoir des loteries.

Le ministre a répondu qu'il avait terminé l'étude de volumineux rapports sur ce problème. Il a ajouté que ce dossier avait été à la disposition de l'administration conservatrice pendant six ans, mais que rien n'avait été fait. M. Chevrier a précisé qu'il espère être en mesure de dire quelque chose sur ce problème "en temps et lieu".

EMPLOIS DISPONIBLES

au service civil du Canada

PATHOLOGISTES ADJOINTS, avec certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou titre équivalent de spécialisation en pathologie-bactériologie, pathologie clinique ou pathologie, hôpital Sunnybrook, Toronto, et autres hôpitaux. Affaires des anciens combattants. Jusqu'à \$14.200. Circulaire 63-470.

DIRECTEUR DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, avec vaste expérience, devant administrer le programme de relations extérieures et d'information du Bureau fédéral de la statistique, Ottawa. Jusqu'à \$11.800. Circulaire 63-1954.

CHARGES DE L'APPROVISIONNEMENT — COMMUNICATIONS, avec sept ans d'expérience acquise récemment dans l'industrie, dans le domaine des réseaux et des circuits de communications, devant louer pour les installations militaires des circuits de communications à utiliser sur place (Emploi A); devant faire fonction de conseiller technique à l'égard des lignes de conduite à suivre pour se procurer les réseaux et les appareils de communications nécessaires (Emploi B). Production de défense. Jusqu'à \$11.800. Ottawa. Circulaire 63-883.

CHARGE DE L'APPROVISIONNEMENT — MISE AU POINT DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES, avec sept ans d'expérience acquise récemment en travaux se rattachant à l'outillage électronique ou aux armes, dans les domaines de la technique industrielle, de l'administration de contrats, de la production, de la mise au point ou de la réparation d'appareils, ou de la recherche de marchés; devant encourager l'industrie canadienne de l'électronique à participer à la production d'appareils pour d'autres pays. Production de défense, Ottawa. Jusqu'à \$11.800. Circulaire 63-882.

DIRECTEUR POUR L'EUROPE, Office de tourisme du gouvernement canadien, Londres, avec vaste expérience comportant des responsabilités dans la stimulation du tourisme, Commerce. \$11.600-\$13.100, indemnités en plus. Concours 63-474.

ANALYSTES DE LA GESTION, avec environ huit ans d'expérience en travaux d'analyse, de surveillance ou de gestion, dont deux ans en travaux d'analyse dans un poste de confiance relativement élevé, ministères de l'Etat, Ottawa. \$9.120-\$10.300. Circulaire 63-659.

ECONOMISTES d'expérience, devant effectuer des analyses et des recherches sur les tendances sociales et économiques qui ont une influence sur la main-d'oeuvre canadienne, Travail, Ottawa. \$7.320-\$11.800. Circulaire 63-2016.

BIOCHIMISTES, PHARMACOLOGISTES, PHARMACIENS-CHIMISTES, PHYSIOLOGISTES, Sections de chimie pharmaceutique, de pharmacologie et de toxicologie, Direction des aliments et drogues, Santé nationale et Bien-être social, Ottawa. Jusqu'à \$10.300. Circulaire 63-140.

SPECIALISTE DE LA SOCIOLOGIE RURALE, avec expérience et diplôme en sociologie rurale ou ensemble satisfaisant de formation en sociologie et économie rurale, Agriculture, Ottawa. \$8.760-\$10.300. Circulaire 63-2017.

INGÉNIEUR D'ENTRETIEN DES EDIFICES ET SERVICES PUBLICS, à compétence professionnelle, avec expérience se rattachant à l'entretien technique des bâtiments et des installations connexes de chauffage, de ventilation et de climatisation, Transports, Montréal, P.Q., et Edmonton, Alb. \$8.220-\$9.300. Circulaire 63-1255.

INGÉNIEUR DE LA PREVENTION DES INCENDIÉS, à compétence professionnelle, avec expérience des techniques de la protection contre l'incendie, y compris l'inspection des édifices, Travaux publics, Ottawa. \$7.320-\$8.400. Circulaire 63-1850.

EXAMINATEUR DE RAPPORTS FINANCIERS, comptable professionnel d'expérience, devant examiner les rapports financiers des entreprises commerciales de transport aérien, Commission des transports aériens, Ottawa. Il faudra beaucoup voyager. \$6.840-\$7.860. Circulaire 63-200.

CHEF DE LA SECTION DES TRAVAUX D'ART ET DE PHOTOGRAPHIE, avec expérience des travaux d'art, de photographie et d'imprimerie, devant former et diriger le personnel technique et mettre au point les services graphiques spéciaux dont ont besoin les directions de recherches et d'administration du ministère des Forêts, Ottawa. \$6.750-\$7.470. Concours 63-351.

AGENT DES ETUDES MILITAIRES, devant fournir aide et conseils aux officiers et préparer les rapports sur ses recherches, Collège de l'Aviation, Défense nationale, Toronto. \$6.750-\$7.470. Concours 63-879.

INGÉNIEUR (ÉLECTRICITÉ, MÉCANIQUE ET CHIMIE) ET CHIMISTES, devant étudier les aspects juridiques et techniques des demandes de brevets, Secrétariat d'Etat, Ottawa. Jusqu'à \$7.140. Circulaire 63-1075.

CHARGE DE L'ORGANISATION DES COOPÉRATIVES, avec au moins cinq ans d'expérience comportant des responsabilités en matière d'organisation et d'exploitation de coopératives et de caisses populaires, Nord canadien et Ressources nationales, Fort Chimo, P.Q., et autres centres. \$6.300-\$6.960, indemnité d'isolement en plus. Circulaire 63-426.

AGENT (BILINGUE) AUX EXIGENCES DE LA SECURITE, avec expérience des techniques de protection et de la publicité à faire pour assurer une plus grande sécurité sur les lieux de travail, Transports, Ottawa. \$6.750-\$7.470. Concours 63-239.

SURVEILLANT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENTRETIEN, devant s'occuper de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des bâtiments, routes, ponts, et réseaux de services publics, et de l'entretien du matériel mécanique, Nord canadien et Ressources nationales, Inuvik, T.-N.-O. et autres centres dans le Nord. \$6.300-\$6.960, indemnité septentrionale en plus. Concours 63-425.

AGENTS DE L'ETUDE TECHNIQUE DES MODIFICATIONS (a) CONSTRUCTION MECANIQUE — canons, affûts et dispositifs de lancement. (b) DETECTION ELECTRO-MECANIQUE SOUS-MARINE. Huit ans d'expérience exigée dans les deux cas. Défense nationale, Marine, Ottawa. \$6.300-\$6.960. Concours 63-886 et 887 respectivement.

ECONOMISTE MENAGERE, à compétence professionnelle, avec plusieurs années d'expérience, devant stimuler la consommation domestique du poisson et des crustacés, Pêcheries, Winnipeg, Mar. \$5.700-\$6.420. Circulaire 63-2081.

PHOTOGRAPHE, avec deux ans d'école secondaire ou technique et environ quatre ans d'expérience pertinente, Agriculture, Ottawa. \$4.070-\$4.500. Concours 63-371.

COORDONNATEURS DES PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE, avec expérience d'ordre supérieur de la formation et de l'enseignement au niveau technique ou professionnel, devant élaborer des programmes sous l'empire de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, Toronto et Montréal. Jusqu'à \$11.100. Concours 63-523.

INGÉNIEUR (bilingue) DES ROUTES, devant effectuer des relevés, et des inspections pour les travaux de la route transcanadienne dans la province de Québec, ministère fédéral des Travaux publics; il aura son bureau à Québec. Jusqu'à \$5.400. Concours 63-1251.

Pour obtenir des précisions et des formules de demande, prière d'écrire à la Commission du service civil, Ottawa 4. Dans le cas des concours marqués * les précisions et les formules de demande s'obtiennent aux bureaux de poste dans les grands centres, aux succursales du Service national de placement, ou encore aux divers bureaux de la Commission du service civil. Prière de rappeler le numéro de concours ou de circulaire pertinent.

34e PARTIE D'ÉTOILES A CLEVELAND

Alvin Dark a choisi Jim O'Toole mais Ralph Houk hésite encore entre Jim Bunning et Ken McBride

CLEVELAND (P.A.) — Le gaucher Jim O'Toole, des Reds de Cincinnati, et les droitiers Jim Bunning, du Detroit, ou Ken McBride, des Angels de Los Angeles, seront les lanceurs débutants aujourd'hui, à l'occasion de la 34e partie d'étoiles au Stadium Municipal de Cleveland.

Alors que la vente des billets réservés est décevante, on attend une foule de 45.000 personnes à cette joute qui sera télédiffusée à partir de 1 h. 30. On prévoit une température fraîche et ensoleillée dans les 75 degrés.

Le gérant Alvin Dark, de la L.N., a nommé O'Toole sans hésitation, mais le pilote de la L.A. Ralph Houk, encore incertain entre Bunning et McBride, a déclaré qu'il attendrait à trois heures du début de la rencontre avant de faire son choix définitif.

Houk, qui n'a pas encore eu le temps de parler à ses artilleries, aimerait mieux faire débiter Bunning en raison de son

Toutefois, il a lancé pendant neuf manches dimanche, mais s'il se dit prêt, il sera le choix de Houk. Au cours des deux dernières années, Bunning n'a

née consécutive, il n'a pas encore participé à cette partie hors concours. Il affiche un record de 9-6 avec les Angels cette saison et il a lancé samedi dernier.

Enfin, O'Toole en sera à sa première présence dans ce match, inactif depuis jeudi dernier, il a une fiche de 13-6 avec les Reds cette saison, en

Alignements au bâton Les alignements au bâton annoncés par les gérants rivaux n'ont surpris personne. Ainsi, Willie Mays, du San Francisco, sera en quatrième position pour la L.N., tandis que Frank Malzone, du Boston, occupera la même place dans la L.A.

Tommy Davis, des Dodgers, débutera au bâton pour la L.N. Il sera suivi de Dick Groat et Bill White, des Cardinals, Mays, Henry Aaron, des Braves, Ken Boyer, des Cards, Ed Bailey, des Giants, Julian Javier, des Cards, et O'Toole.

Pour la L.A. Nellie Fox, des White Sox, sera le premier frappeur, suivi d'Albie Pearson, des Angels, Al Kaline, des Tigers, Malzone, Leon Wagner, des Angels, Earl Battey, des Twins et Bunning ou McBride.

Au cours d'une conférence de presse, Houk a encore laissé entendre qu'il utilisera autant de joueurs que possible, contrairement à Dark qui a l'intention de garder ses réguliers au jeu le plus longtemps possible.

Les preneurs aux livres ont établi la L.N. solidement favorite à 7 contre 1, surtout en raison de sa puissance au bâton. Il n'en reste pas moins que les personnels débutants ne donnent qu'une marge de 93-92 dans le domaine des circuits à la Nationale.

CE QUE J'EN PENSE

(Par Jean POULIOT)

LE TALENT LOCAL

Yvon Robert qui a participé avec Paul Baillargeon au record d'assistance pour un programme de lutte à Québec croit que la Vieille Capitale est un bon centre pour ce sport, si les promoteurs veulent être honnêtes et présenter les lutteurs qu'ils annoncent.

Ad début, il ne présentera qu'un programme à toutes les deux semaines, car la vieille génération de lutteurs a pris sa retraite sans que la relève ne s'effectue normalement. Mais Yvon a bon espoir de trouver des jeunes qu'il introduira graduellement à ses programmes. Il sait mieux que personne que c'est le caractère local de Paul Baillargeon qui a permis les deux succès monstres au Colisée et il espère découvrir d'autres talents locaux sous son œil. Il espère découvrir d'autres talents locaux sous son œil. Il espère découvrir d'autres talents locaux sous son œil.

MARANDA ÉTAIT PREVENU

Quand Georges Maranda nous a fait part à Rochester de son intention de quitter Jacksonville avant la fin de la saison, un problème nous est venu instantanément à l'esprit.

Georges nous avait en effet confié que ses chèques de paie étaient repartis sur six mois, même si la saison de l'International ne durait que cinq mois. C'est probablement un arrangement du Jacksonville avec Cleveland qui paie ainsi le dernier sixième des joueurs les plus hauts salariés.

Georges croyait qu'en partant au milieu de la saison, on lui remettrait la moitié de ce 6e chèque que lui est dû en toute justice. Mais Maduro avait une autre idée en tête, et c'est ainsi que l'affaire est rendue entre les mains du commissaire suppléant du baseball mineur, Frank Shaughnessy.

LE RESPECT DE LA SIGNATURE

Après avoir annoncé qu'il ferait la guerre des prix au Parc Marchand pendant la dernière semaine de juin, Huges Beaudoin n'avait aucune signature de cette équipe à montrer le 1er juillet.

"J'aurais pu avoir facilement un de leurs lanceurs, de commenteur Beaudoin, mais j'ai décidé que je respecterais les signatures des joueurs. S'il survenait des discussions à la fin de l'année, je veux être au-dessus de toute accusation".

Personnellement, nous n'approuvons pas ce rapt de joueurs entre équipes, mais nous croyons que les joueurs sont les principaux fautifs. Si un athlète d'une vingtaine d'années n'apporte pas plus de respect à sa signature, la nouvelle se répandra vite chez les gérants et sa carrière sera de courte durée.

Si la ligue du Saguenay et la ligue Provinciale ont été capables de s'entendre pour organiser un championnat à la fin de la saison, elles devraient également passer une entente l'an prochain pour respecter leurs signatures mutuelles et éviter de devenir un sujet de chantage pour les athlètes.

CLAUDE LONGCHAMP S'AFFIRME

Un coureur de Québec-Ouest, a pris le 4e rang à la course de Fitchburg, étant même le premier Canadien derrière les Américains Parsons, Uhlrass et Best. Quel chemin parcouru en si peu de temps par Claude Longchamp!

Nous nous rappelons un Tour du St-Laurent, l'année où l'U.C.M. était en guerre avec la C.W.A. Aucun coureur du Québec ne pouvait participer à la grande classique, parce que suspendu de l'organisme national en tant que membre d'une union hors-la-loi.

Yvon Guillou convainquit alors Claude Longchamp à sortir de l'ombre et à s'inscrire au Tour. Ce fut un éclat de rire chez les experts et on prédisait qu'il ne terminerait pas la première étape. Malgré son manque d'entraînement printanier, Claude reprit le temps perdu et termina toutes les étapes du Tour du St-Laurent.

Cette expérience lui donna goût au cyclisme et aujourd'hui la famille Longchamp se complète d'imitateurs de Claude chez les juniors. André s'est particulièrement mis en évidence en remportant les courses de cette catégorie deux jours de suite à Duvernay et à St-Hyacinthe.

La nouvelle du 10e Tour du St-Laurent annonçant que les frères Garon s'adjoignaient à Claude Longchamp, comme première équipe du Québec parmi les six qui seront reconnues officiellement, ne pouvait mieux coïncider qu'avec le résultat de Fitchburg.

L'ANECDOTE DU JOUR

Doc Kearns, dont on annonçait le décès hier, était le gérant d'Archie Moore lorsque celui-ci affronta Yvon Durelle pour la première fois. Le pécheur du Nouveau-Brunswick avait envoyé le champion mi-lourd au plancher à plusieurs reprises dans la 5e ronde et Kearns utilisa deux trucs pour remettre Moore d'aplomb.

D'abord, il ne mit pas le banc dans l'arène, de peur que si Moore s'assoit, il ne se relevât pas. Ensuite, il lui demanda d'envoyer la main à son épouse pour la rassurer. Comme par hasard, elle se trouvait derrière le coin de Durelle dans l'assistance et quand Yvon vit sa geste, il crut qu'il s'adressait à lui et signifiait que Moore était en excellente condition. On connaît la suite: le champion conserva son titre par k.o. au 11e engagement.

ICI ET LA

Pour les succès de Tie Silk, Laurent Bourgon n'a pas manqué de féliciter le jeune vétérinaire de la ferme Miron, le Dr Pierre Bergeron, dont l'opération sur le jeune trotteur a été une réussite totale. — Les Mineurs de Thetford ont complété leur personnel avec le lanceur Marcel Lefebvre, de Montréal, qui a lancé l'an dernier pour Acton Vale, de la ligue Provinciale de l'Est, et deux jeunes gauchers locaux, Claude Boisvert et Michel Laroche. — Le conducteur Frank Baise est originaire des Six-Nations, à Brantford, et s'est enquis des succès de cette équipe au tournoi de hockey pee-wee.

Inscrits aux courses

- CE SOIR**
- Course No 1 — 8h. — AMBLE — \$300.
1—Merric Lloyd (W. Lépine)
2—Loyal Direct (L. St-Jacques)
3—Daley Joy (J.-C. Côté)
4—Rudy Tass (P. Blouin)
5—Sandra Jean (C. Desjardins)
6—Glendale Forrest (L. Coulombe)
7—Morris Abbe (A. Varin)
8—Good Luck Pick (G. Beauchemin)
Elig: Mighty Honor (A. Blouin)
Miss Patsy Dillard (R. Maguire)
- Course No 2 — 8h.30 — TROT — \$325.
1—Belwin Song
2—Miss Patsy (J. Hébert)
3—Jersey Boy Jr. (Y. Catellier)
4—Cracker (A. Boucher)
5—Vivie (G. Beauchemin)
6—Willie Elkington (M. Cournoyer)
7—Nibble Laddie (B. Gervais)
8—Valera (P. Dussault)
Elig: Van Raymond (N. Dompierre)
Cleary Hanover (J. Lemay)
- Course No 3 — 8h.40 — AMBLE — \$300.
1—Pride Mermie (M. R. Blouin)
2—Adios Riggs (L. Page)
3—Bordeview Rose (L. Pelletier)
4—Phantom Hanover (R. Pcnlon)
5—Cee Cee (P. Turcotte)
6—Jarratow Dale (J.-M. Marcoux)
7—Dudley Kyle (A. Alain)
8—Adios Scott (J. Dussault)
Elig: Dave Express (M. Falardeau)
Brownie Direct (A. Page)
- Course No 4 — 8h.55 — AMBLE — \$300.
1—Miss Royal Widow (A. Blouin)
2—Joke Boy (A. Rogers)
3—Joselade B'ly Brooke (R. Bruyère)
4—Northwood Battle (G. Lochnace)
5—Success Orphis (P. Leframboise)
6—King E Leo (R. Maguire)
7—Morgan Lee (M. Coqueux)
8—Gosse Express (L. Roy)
Elig: Whisk (C. Hébert)
First Remus Jr. (L. Hamelin)
- Course No 5 — 9h.30 — TROT — \$300.
1—Albany Hanover (J. Cyrane)
2—Duke L. Volo (B. Gervais)
3—Duke of DeKalb (J.-M. Perron)
4—Ann Danvers (P. Blouin)
5—Success Belle (P. Grenier)
6—New Idea (F. Robitaille)
7—Newport Champ (M. Coqueux)
8—Queen Mary Lou (J. Hébert)
Elig: Mighty Sharp (W. Lépine)
Bully Bomar (L. Pettigrew)
- Course No 6 — 9h.45 — AMBLE — \$350.
1—Lusty Hag (J.-C. Côté)
2—Honest Pick (A. Rogers)
3—Champion Pick (Y. Gamahe)
4—My Marque (R. Savigneux)
5—King Express (Y. Catellier)
6—Joe's Hope (J. Leframboise)
- 7—Bert Yates (L. St-Jacques)
Course No 7 — 10h.10 — TROT — \$350.
1—Key's Demon (R. Babbins)
2—Glenn Miller (A. Côté)
3—Federal Agent (B. Gervais)
4—Scout Ted
5—Frysie Roseroff (P.-E. Alain)
6—Nibble Prince (L. Hamelin)
7—Atwell Hanover (R. Mooreau)
8—Mr. Nap (J. Lemay)
- Course No 8 — 10h.30 — AMBLE — \$325.
1—Carroll Express (P. Dussault)
2—Brownie Bars (C. Desjardins)
3—Cindy's Widow (R. Marlineau)
4—Doctor Yee (R. Beaudoin)
5—Heclor (J. Hébert)
6—Jeff Protector (G. Beauchemin)
7—Kenny Volo (E.-L. Bouchard)
8—Doctor Royal (A. Quentin)
Elig: Versailles (F. Turcotte)
Merry Cadet (R. Bruyère)
- Course No 9 — 10h.50 — AMBLE — \$350.
1—Single C C (P. Leframboise)
2—Miss Claudette Volo (L. Roy)
3—Slick Wick (M. Cournoyer)
4—Mercury Hanover (J. Hébert)
5—Chief Kelly (R. Robitaille)
6—Adam's King (P. Giroux)
7—Sir Royal Best (J.-L. Demers)
8—Johnny Dollar (L. Hamelin)
- Course No 10 — 11h.15 — AMBLE — \$350.
1—Brewer's Yonlan (P. Dussault)
2—Lynch Gander (F. Church)
3—Southampton (D. Laroche)
4—Max Grafton (L. Page)
5—McAbbezeze
6—Crusader Pick (M. Cournoyer)
7—Ray Byrd (Y. Gamahe)
8—Allen Creed (F. Turcotte)
Elig: Jemover (A. Rogers)
Challenger Pick (W. Mariel)



Jim BUNNING

record antérieur dans les joutes d'étoiles et de son habileté à retirer les frappeurs droitiers.



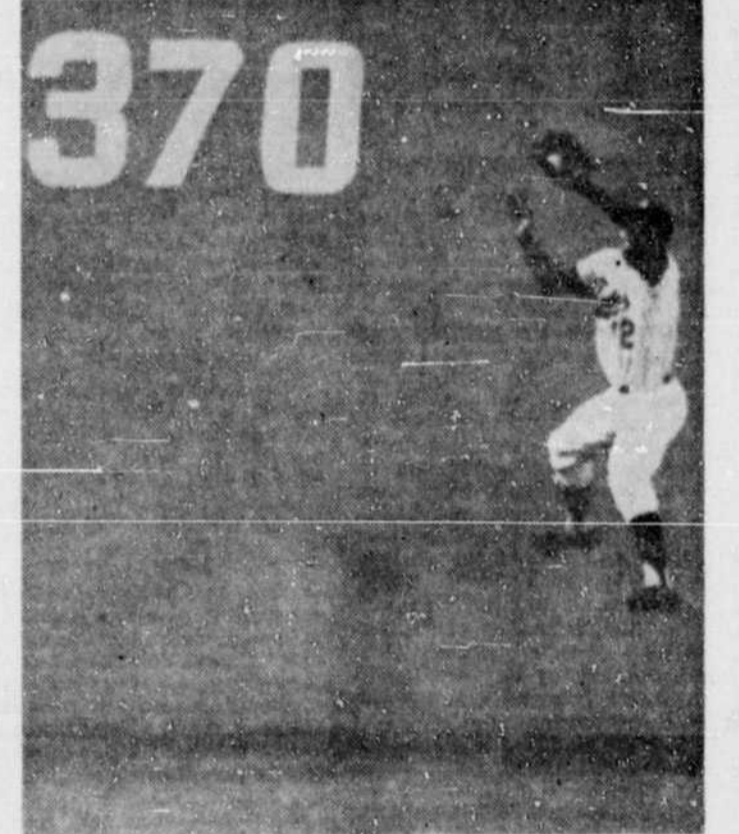
Jim O'Toole

alloué qu'un seul coup sûr et aucun point en huit manches aux joueurs de la LN dans les parties d'étoiles.



Ken McBride

plus d'aficher une moyenne de 2.01 points mérités.



● Tom Davis, des Dodgers de Los Angeles effectue un saut remarquable pour saisir un coup de Léo Cardenas, des Reds de Cincinnati. L'attrapé a d'autant plus d'importance que la partie s'est terminée 1-0 en faveur des Dodgers. Tom occupera le champ gauche pour les étoiles de la Nationale cet après-midi à Cleveland.

Cleveland sera l'hôte de la joute d'étoiles pour la troisième fois depuis le début de cette série en 1933. La ligue Américaine possède une avance de 17-15-1 même si la ligue Nationale a triomphé à cinq reprises au cours des huit derniers matches. Les circuits ont divisé les honneurs en 1962.

Yastrzemski prend la tête

NEW YORK (P.A.) — Carl Yastrzemski, des Red Sox de Boston, est monté au premier rang des frappeurs de la LA en vertu d'un gain de neuf points, la semaine dernière, lequel a porté sa moyenne au bâton à .334. Par contre, Leon Wagner, des Angels de Los Angeles, le meneur de la semaine dernière, est descendu en deuxième place en raison d'une perte de 21 points, qui a laissé sa moyenne au .330.

Frank Malzone, du Boston, vient au troisième rang à .329, suivi d'Al Kaline, du Detroit, à .321 et Rich Rollins, du Minnesota, à .311.

D'autre part, Bob Allison, du Minnesota, a pris la tête des frappeurs de circuits avec un total de 21, tandis que Wagner continuait de dominer dans le domaine des points produits avec 59.

LIGUE NATIONALE

Dans la L.N. Tommy Davis, des Dodgers de Los Angeles, champion frappeur l'an dernier, a pris les devants avec une moyenne de .327 en dépit d'une perte de huit points au cours de la semaine.

Dick Groat, du St-Louis, le meneur la semaine dernière, a perdu 11 points et le premier rang. 326. Maury Wills, des Dodgers, est passé du 9e au 3e rang avec un gain de 14 points et une moyenne de .321. Enfin, Bill White, des Cards, et Ron Santo du Chicago, sont égaux en 4e place à .320.

Hank Aaron, du Milwaukee, a coigné deux circuits la semaine dernière et continue de dominer avec un total de 24 quater-buts. Willie McCovey, des Giants, en a réussi quatre et s'est approché avec un total de 22 circuits.

Entre-temps, Aaron est demeuré le meilleur producteur de points avec un total de 63.

Autres records pour Nancy McCredie

SASKATOON (P.C.) — Nancy McCredie, Abigail Hoffman et Larry Dunn ont remporté des doubles victoires lors des championnats canadiens de piste et pelouse tenus en fin de semaine.

Billie McCredie a lancé le disque à une distance de 153 pieds et 11 pouces, améliorant facilement le record de 151 pieds et trois pouces qu'elle avait établi l'an dernier.

De plus, elle a effectué un lancer du poids de 49 pieds et 1-1/4 pouce, améliorant l'ancienne marque de 46 pieds et cinq pouces réussis par Jackie MacDonald-Gelling en 1958.

Quant à Mlle Hoffman, elle a triomphé dans les 440 verges féminines en 56.6 secondes ainsi que les 850 verges en 2:15.

Enfin, Dunn l'a emporté dans les 100 et 200 mètres masculins en 9.7 et 21.4 secondes respectivement. Bob Fisher-Smith a pris le deuxième rang dans les deux épreuves.

Ergas Leps est sorti victorieux dans le mille en 1:09.2.

L'omnium britannique décidera de quelques équipes de la coupe Canada

ST. ANNES, Angleterre (P.A.) — Le champion actuel Arnold Palmer a déclaré hier, après sa ronde de pratique en vue de l'Omnium britannique, qu'il avait éprouvé des difficultés à respirer sur le parcours, car il croit avoir attrapé un rhume.

Les preneurs aux livres l'ont établi favori à 2 contre 1, suivi de Jack Nicklaus, à 7-1.

Palmer a admis avoir affiché une piètre tenue avec son 71, un au-dessus de la normale, sur le parcours de Royal Lytham

et St. Annes, d'une distance de 5,757 verges.

Nicklaus fut l'étoile de la journée avec une ronde de 67, trois sous la normale.

Le tournoi que Palmer tentera de remporter pour la troisième fois consécutive aura lieu du mercredi au vendredi et comptera 120 concurrents.

Gary Player a dû se contenter d'un 72, tandis que le Néozélandais Bruce Devlin, qui fut le meilleur chez les golfeurs qui ont dû se qualifier, n'a pu faire mieux qu'un 76.

GOLF

A New-York, Fred Corcoran, gérant des tournois de l'Association internationale de golf, a déclaré hier que les résultats de l'Omnium britannique serviront à la sélection en vue des matches de la coupe Canada.

Ceux-ci, disputés entre les meilleurs joueurs de 34 pays, auront lieu, du 24 au 27 octobre, sur le parcours de Saint-Nom-La-Bretteche, en banlieue de Paris.

Palmer et Sam Snead ont triomphé, l'an dernier, à Buenos Aires.



● Apparemment sans fin, un peloton de cyclistes gravit le col d'Aspe, dans les Pyrénées, durant la 12e étape du Tour de France. C'était la 2e étape en montagne de cette course de 2,550 milles.



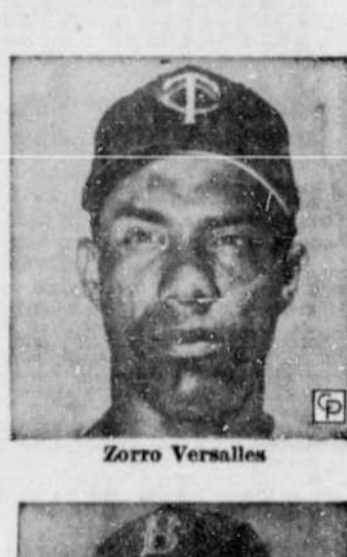
Earl Battey



Joe Pepitone



Nellie Fox



Zorro Versailles



Frank Malzone



Leon Wagner



Albie Pearson



Al Kaline



Ed Bailey



Bill White



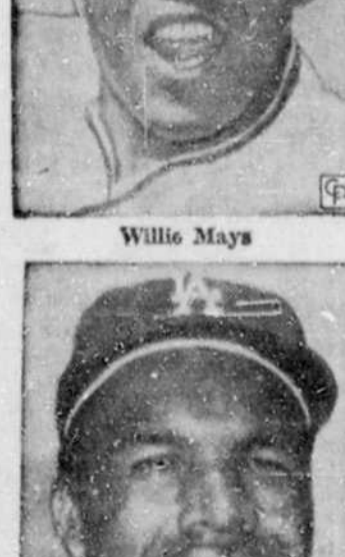
Bill Mazeroski



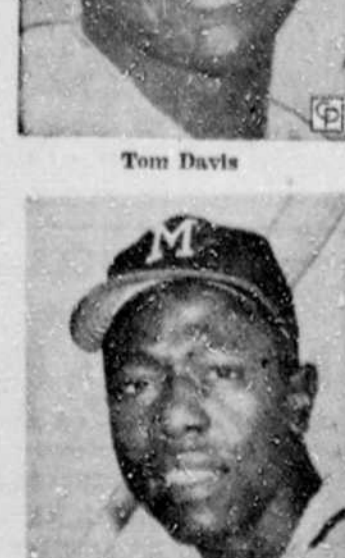
Dick Groat



Ken Boyer



Willie Mays



Tom Davis



Hank Aaron



Johnny Rougeau signe son contrat pour participer à la finale de lutte de lundi prochain à l'ancien Colisée contre Waldek Kowalski. Le professeur local, Allen Mitchell, le grand responsable de ce renouvellement de la lutte dans la Province, Yvon Robert, et Gene Létourneau, aviseur technique de la Commission Athlétique de Québec assistent à la signature. (Photo "L'Action", par Marcel Lafore).

RETOUR DE LA LUTTE À L'ANCIEN COLISÉE

Yvon Robert tentera de rétablir la lutte parmi les sports majeurs dans la Province et Québec figure parmi les villes où il compte opérer. Tel est la nouvelle annoncée hier lors d'une conférence d'information tenue au Bal Tabarin conjointement avec Allen Mitchell, son représentant local. Les programmes auront lieu le lundi, à toutes les deux semaines, et se tiendront à l'ancien Colisée. Comme première carte, le duo Robert - Mitchell s'est assuré les services de Johnny Rougeau qui sera opposé à Waldek Kowalski. La semi-finale opposera le toujours populaire Édouard Carpentier à The Crusher, une nouvelle découverte qui fait osciller la balance à 250 livres. Boom Boom Geoffron arbitra le combat spécial opposant Larry Moquin à Dick Nelson et Maurice Vachon affrontera Maurice Lapointe. Un autre combat complètera la carte.



Début des tournois Rondeau et Foy

On jouera ce soir au Club de Tennis des Employés Civils et au Club Sts-Martyrs la première ronde des tournois Rondeau et Foy pour le championnat ouvert de la ville et du district. Soixante et six hommes se disputent le titre masculin tandis que vingt-quatre dames participent au Foy. Les champions défendants sont Jacques Giguère chez les hommes et Simone Jolicoeur chez les dames. En cas de mauvais temps, l'horaire de ce soir sera reporté à demain.

HORAIRE POUR AUJOURD'HUI

GENÈRE STS-MARTYRS
8:00 hres — Court no 1, Robert Z. Langlois vs Jacques Métiévier; no 2, Robert Potvin vs Paul Blodéau; no 3, Jacques Côté vs Jacques Potvin; no 4, Marc Gauthier vs Raymond Lelièvre; no 5, Jacques Giguère vs Clément DeChavigny.
9:00 hres — Court no 1, Yves Potvin vs Jean-Claude Robitaille; no 2, Gaston Savard vs Conrad Bouteau; no 3, Louise Robitaille vs Yolande Robitaille; no 4, Marcelle Fortin vs Lise Lortie; no 5, Denise Guillemette vs Hélène Robitaille.
10:00 hres — Court no 1, Claude Routhier vs Pierre Lamoureux; no 2, Gagnon vs Yvon Robert; no 3, Jean-Yves Laurin; no 4, Gagnon, Larocque-Lamarre vs Jacques Potvin; no 5, Jean Bazin vs Jack Héroux; no 5, Nori de Lamos vs Louise Robitaille.

TENNIS DES EMPLOYÉS CIVILS

2:30 hres — Court no 2, Marcel Simon vs Pierre Delage; no 3, Marc Caliste vs Fred Chamberland.
12:00 hres — Court no 2, Bob Chevalier vs Paul A. Pichette.
3:00 hres — Court no 1, Charles-Édouard Vachon vs Jacques St-Laurent; no 2, Michel Robitaille vs Paul St-Laurent; no 3, André St-Georges vs Gilles Côté; no 4, Gilles Larocque vs Roger Lamarre; no 5, Guy Marchand vs Jacques Robitaille (Victoria).
6:00 hres — Court no 1, Gaston Blais vs René Pelletier; no 2, Finales du tournoi "Intermédiaire"; no 3, Gaston Goulet vs Pierre Rouleau; no 4, Denis Poullet vs Pierre Lachance; no 5, Michel Laliberté vs John Masson.
9:00 hres — Court no 1, Clary Polivier vs André DeChavigny; no 2, Guy Michaud vs Robert Tanguy;

Tour de France

GRENOBLE (Reuter) — L'Espagnol Federico Bahamontes a remporté, hier, la quinzième étape Saint - Etienne - Grenoble, 174 kilomètres du Tour de France cycliste. À l'issue de la quinzième étape du Tour de France, le Belge Gilbert Desmet UN conserve le maillot jaune. Voici le classement de l'étape Saint - Etienne - Grenoble: 1— Federico Bahamontes, Espagne, en 4 heures, 59 min, 13 sec, avec bonification: 4h. 58 m. 13s. 2— Henri Anglade France, 5h. 09m. 29s, avec bonification Rh. 59m. 59s. 3— Joseph Hoovenares, Belgique, 5h. 01m. 15s. 4— Rik Van Looy, Belgique, 5h. 01m. 15s. 5— Gilbert Desmet UN Belgique, même temps. 6— Jean Gainche, France, même temps.

L'esprit civique de St-Lambert a sauvé l'athlétisme au Canada

Par JOE DUPUIS
SAINT-LAMBERT, Qué. — (P.C.) — "Il y a 11 ans les activités de piste et pelouse se mouraient tranquillement dans la région de Montréal". Celui qui parle, c'est le major Jack Davies, président de l'Union Athlétique Amateur du Canada. C'était en 1952. Les athlètes canadiens rentraient à peine d'une exhibition catastrophique aux Jeux Olympiques d'Helsinki. À travers le Canada on réclamait à grands cris la mise sur pied d'un programme d'entraînement des jeunes athlètes. Une part copieuse des critiques allait au major Davies. Parmi les groupes de mécontents et de dégoûtés, on comptait la section Saint-Lambert de la Légion Canadienne. "Nous ne pouvions vraiment y comprendre qui que ce soit, déclarait George Clark, ancien président du groupe. L'Europe avait été dévastée par la guerre. Nous, nous vivions dans un pays riche, prospère, et voilà que des Européens battaient nos gars à volonté". La Légion invita donc le major Davies à adresser la parole à ses membres. "Nous étions prêts à le couper en petits morceaux", remarqua Clark. Davies aussi était furieux. "Qu'est-ce que votre groupe a fait pour remédier à cette situation?"

DEFI RELÈVE

"Nous sommes restés surpris, remarqua Clark. Mais nous avons relevé le défi et demandé ce que nous pouvions faire." "Organiser une rencontre de piste et pelouse" fut la réponse. "Évidemment, nous étions à blâmer autant que quiconque", rappelle Clark. Un peu plus tard en 1952, la Légion organisait, dans un champ hâtivement aménagé à l'arrière du Centre Récréatif de St-Lambert, les rencontres de championnat de piste et pelouse pour l'Est du Canada. Solidement organisée, la rencontre attira près de 9,000 amateurs. La différence était grande d'avec les concours athlétiques de 1948, au stade McGill, qui n'avaient pas attiré assez de spectateurs pour couvrir les frais ordinaires.

Lemelin attend Plessisville

Les Indiens de Québec reçoivent les Braves de Plessisville au stade municipal ce soir. Jean Lemelin aura la charge d'arrêter les meneurs du circuit Drouin. Lors de la dernière rencontre entre les deux clubs, à Plessisville, les Indiens avaient pris une avance de 5-0 pour succomber 9-5, mais ils ont montré, depuis lors, une meilleure défensive pour appuyer leurs lanceurs. Lemelin, qui a une fiche de 1-4, se fait excellente figure à sa dernière apparition d'accordant qu'un point en huit manches aux Athlétiques qui l'em-

Lutte à 4 pour le 1er rang chez les frappeurs Saguenay - Québec

Quatre joueurs se livrent présentement une lutte intéressante pour la suprématie des frappeurs de la ligue Senior de baseball du Saguenay en plein milieu de la campagne 1963. Il s'agit du leader actuel, André Gaudreault, d'Alma, avec une moyenne de .377; il est suivi d'André Ringuette et Bernard Langlois, de Chicoutimi, avec des moyennes respectives de .371 et .370. Claude Ste-Marie, le meneur de la semaine dernière, est tombé en quatrième place avec une moyenne de .359. Claude Lizotte, de Chicoutimi, a fait les plus beaux progrès durant la dernière huitaine s'installant en septième place avec une moyenne de .333. Dix autres joueurs de la ligue ont une moyenne de .300 et plus. Voici une liste officielle des meilleurs frappeurs de la ligue avec un nombre minimum de 55 apparitions et plus.

Table with columns: Player Name, Team, Average, Hits, Runs, Errors, etc.

Tournoi des quincailliers demain

Mercredi le 10 juillet, 1963, aura lieu, au club de golf de Lévis, le deuxième tournoi annuel des quincailliers du Québec. Deux trophées seront à l'entente: le "Richardson & Bureau" à l'intention des marchands en quincaillette, et le "Rody C. Roy" destiné aux fournisseurs Gilles Laflamme et Maurice Le Bon, les champions de l'an dernier, seront de la partie et promettent bien de conserver leur titre pour une autre année.

On sait que cette compétition réunit un groupe imposant d'hommes d'affaires venant des quatre coins de la province. Le bureau d'organisation du tournoi invite les golfeurs intéressés à y prendre part, à donner leur nom immédiatement à M. Gilles Laflamme, Tel.: 639-8817. Un tournoi de putting, pour les dames, aura lieu à 3 hres p.m. et un buffet froid sera servi à 7 hres p.m., dans le magnifique chalet du club.

Le football canadien sur nos écrans à l'automne

TORONTO, le 5 juillet — Pour la cinquième année consécutive, la British American Oil commanditera avec d'autres compagnies les retransmissions télévisées des parties de football professionnel canadien d'un littoral à l'autre. Ces émissions comprendront toutes les retransmissions télévisées disponibles des parties de ligue, les joutes entre les ligues de l'Est et de l'Ouest, les éliminatoires de l'Est et de l'Ouest et l'émission classique de la Coupe Grey qui se disputera le 30 novembre à Vancouver.

Faites votre choix

Tous les lecteurs qui favorisent l'un ou l'autre des deux adversaires du prochain combat mondial des poids-lourds sont invités à préciser leur choix sur le tableau de ce bulletin. Il suffit d'indiquer qui gagnera la bataille en traçant une croix dans une des cases en regard du boxeur préféré. Si l'on prévoit une victoire avant la limite, il faut placer cette croix sous le numéro de la ronde manquant la fin anticipée du duel. Le temps prévu de l'arrêt prématuré du combat devra être indiqué en dessous. Ceux qui entretiennent une victoire par décision doivent tracer une croix dans l'une des deux dernières cases et indiquer le nombre de points accordés à chacun des deux boxeurs; (1) point par ronde. Après avoir été découpé, ce bulletin devra être déposé dans la boîte aux lettres de "L'Action" ou expédié par la poste à l'adresse suivante:

L'Action Sportive, 3 Place Jean-Talon, Québec 2, P. Q.

Tous les bulletins devront être mis à la poste avant minuit, le 21 juillet 1963. Passé cette heure et cette date, ils ne seront plus considérés.

Le lecteur qui aura prévu avec le plus de précision le dénouement du grand combat entre Sonny Liston et Floyd Patterson se verra attribuer un prix de \$25.00 par notre journal.

Table with columns: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, Pts. Rows for Liston (champion) and Patterson (aspirant).

Form with fields: Nom, Prénoms, Adresse, No, Rue, Ville, Province.



Le tournoi annuel golfeurs-archers a été disputé en fin de semaine et sur la photo du haut, M. Paul Bédard, de Carling, est entouré des champions: à gauche, le golfeur E. Lasnier, du club Alpin et, à droite, l'archer Roger Létourneau, du Casting Club de Québec. En bas, la meilleure archère, Mme Guy Dion, est avec le capitaine et le président du club Alpin de Laval, Pierre Vézina (à gauche) et Roger Tremblay (à droite). (Photos "L'Action", par Marcel Lafore).

Au tournoi Carling Archers-Golfeurs

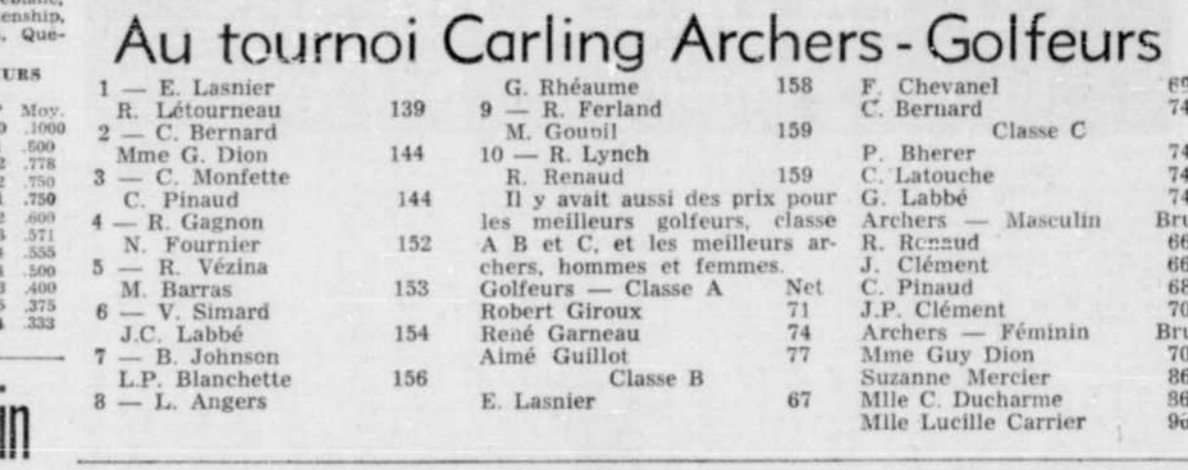
Table with columns: Player Name, Score, Player Name, Score. Lists names like E. Lasnier, R. Létourneau, etc.

Margaret Smith devient la première Australienne à gagner à Wimbledon

LONDRES (Reuter) — Avec la jeune Margaret Smith, une Australienne remporte pour la première fois le titre convoité des simples-dames à Wimbledon. La blonde Australienne, qui est âgée de 20 ans, a disposé en deux sets 6-3, 6-4, de la petite Californienne Billie Jean Moffitt, 19 ans. Margaret a ainsi pris sa revanche sur l'Américaine, qui l'avait éliminée au premier tour des championnats. Mlle Smith a reçu sur le court central, de mains de la princesse Marina, le grand plateau plaqué or, trophée du championnat. Les 18,000 spectateurs présents ont chaleureusement applaudi son triomphe. On avait pensé que la remise de la finale à lundi, en raison des averses de samedi, et la tension nerveuse qui en résulterait, profiterait plutôt à Billie Moffitt qui n'avait rien à perdre et tout à gagner. Mais, dès le début du match, on vit bien que l'Américaine était la plus nerveuse: elle commença trois doubles-fautes dans son service au premier jeu. Par la suite, elle ne put recouvrer assez de sang-froid pour rééditer ses volées irrésistibles qui lui avaient permis, aux tours précédents, d'éliminer trois têtes de séries. Frappant la balle en puissance et montant au filet avec une assurance qui rappelait celle de son mentor Segman, vainqueur à Wimbledon, en 1952, Mlle Smith a bien mérité cette victoire. Le titre de Wimbledon était à peu près le seul absent du palmarès de la championne australienne considérée comme la meilleure joueuse mondiale depuis deux ans. Osuna et Palafox avaient déjà remporté l'an dernier, les championnats d'Amérique du double-messieurs. En double-dames, l'Américaine Darlene Hard et la Brésilienne Maria Bueno, ancienne championne du simple-dames à Wimbledon, ont gagné une nouvelle fois le titre qu'elles avaient déjà remporté en 1960. Elles ont battu les Australiennes Margaret Smith et Robbyn Ebbens par 8-6, 9-7, dans un match animé qui tint pendant 73 minutes la foule des spectateurs en haleine. Enfin, Mlle Smith et son compatriote australien Ken Fletcher ont remporté la finale du double-mixte en battant Miss Hard et l'Australien Bob Hewitt par 11-9, 6-4. On sait que l'Américain Chuck McKinley avait remporté les simples masculins en trois sets consécutifs aux dépens de l'Australien Fred Stolle vendredi dernier.

Le club de Courses Jacques-Cartier a été l'hôte de la fin de semaine des principaux chroniqueurs de courses sous harnais de New York et de Montréal, qui avaient auparavant visité la

ferme Miron à St-Augustin. On reconnaît de gauche à droite: MM. Adrien Miron, co-propriétaire de Tie Silk; Donat Simard, président du Club de Courses Jacques-Cartier; Joe Goldstein, res-



Le club de Courses Jacques-Cartier a été l'hôte de la fin de semaine des principaux chroniqueurs de courses sous harnais de New York et de Montréal, qui avaient auparavant visité la

Margaret Smith devient la première Australienne à gagner à Wimbledon

Frappant la balle en puissance et montant au filet avec une assurance qui rappelait celle de son mentor Segman, vainqueur à Wimbledon, en 1952, Mlle Smith a bien mérité cette victoire. Le titre de Wimbledon était à peu près le seul absent du palmarès de la championne australienne considérée comme la meilleure joueuse mondiale depuis deux ans. Osuna et Palafox avaient déjà remporté l'an dernier, les championnats d'Amérique du double-messieurs. En double-dames, l'Américaine Darlene Hard et la Brésilienne Maria Bueno, ancienne championne du simple-dames à Wimbledon, ont gagné une nouvelle fois le titre qu'elles avaient déjà remporté en 1960. Elles ont battu les Australiennes Margaret Smith et Robbyn Ebbens par 8-6, 9-7, dans un match animé qui tint pendant 73 minutes la foule des spectateurs en haleine. Enfin, Mlle Smith et son compatriote australien Ken Fletcher ont remporté la finale du double-mixte en battant Miss Hard et l'Australien Bob Hewitt par 11-9, 6-4. On sait que l'Américain Chuck McKinley avait remporté les simples masculins en trois sets consécutifs aux dépens de l'Australien Fred Stolle vendredi dernier.

FINALES DES DOUBLES

Les Mexicains Rafael Osuna et Antonio Palafox l'ont emporté dans la finale du double-messieurs hier, à Wimbledon. Pourtant, les supporters français espéraient que Pierre Darmon et Jean-Claude Burclay en arrachant ce titre effaceraient la déception qu'avait provoqué les résultats assez médiocres obtenus par les Français dans les simples. Cet espoir parut justifié lorsque Darmon et Burclay eurent enlevé le premier set par 6-4. Les volées des Français exploitèrent les erreurs commises par Osuna dans le 10e jeu. Au cours de ce set, les Mexicains parurent désarçonnés par les vigoureux revers à deux mains de Jean-Claude Burclay, qui s'est montré plus à l'aise que Darmon. Mais les Mexicains se ressaisirent rapidement et, dominant dans le jeu au filet, ils enlevèrent nettement trois sets par 6-2.

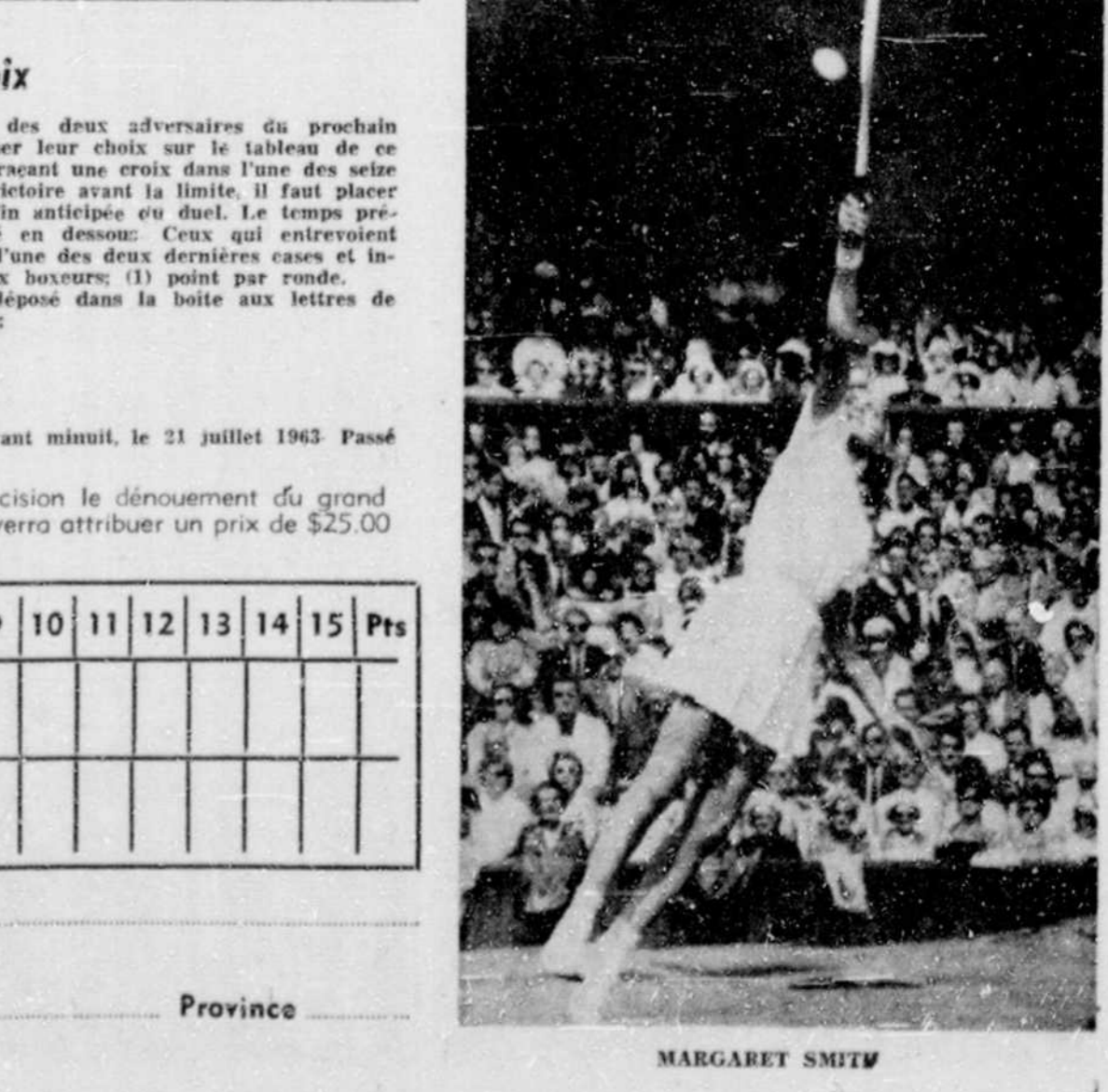
DOUBLES FEMININS-MIXTES

En double-dames, l'Américaine Darlene Hard et la Brésilienne Maria Bueno, ancienne championne du simple-dames à Wimbledon, ont gagné une nouvelle fois le titre qu'elles avaient déjà remporté en 1960. Elles ont battu les Australiennes Margaret Smith et Robbyn Ebbens par 8-6, 9-7, dans un match animé qui tint pendant 73 minutes la foule des spectateurs en haleine.

Enfin, Mlle Smith et son compatriote australien Ken Fletcher ont remporté la finale du double-mixte en battant Miss Hard et l'Australien Bob Hewitt par 11-9, 6-4.

On sait que l'Américain Chuck McKinley avait remporté les simples masculins en trois sets consécutifs aux dépens de l'Australien Fred Stolle vendredi dernier.

MARGARET SMITH



ECHOS de la FINANCE par L.-A. Frenette

AUGMENTATION PAR ECHELONS

Devant un "tollé" quasi général, le ministre fédéral des finances, l'hon. Walter Gordon, a déclaré que les gouvernements ou les ministères des finances devraient toujours être disposés à revoir et à remanier les propositions, si un débat public en a démontré l'utilité. Si ce principe est excellent, il ne faut pas nécessairement se leurrer car en prévision du rebondissement du peuple, un ministre pourra toujours porter assez loin sa mesure pour la diminuer par la suite et obtenir exactement ce qu'il veut retirer en taxe.

Nous nous en tenons au but que le gouvernement s'était proposé de régler, du moins d'en atténuer les effets, le chômage.

Un peu partout, on a juré, que des innovations avaient été inscrites au budget tant dans le but de diminuer le chômage que d'améliorer les revenus pour diminuer les déficits.

Or, de l'opinion du ministre lui-même, le déficit sera maintenant de \$700,000,000, par suite de l'adoucissement par échelons à raison de 4 pour cent de la taxe supplémentaire pour une première période, puis d'une autre majoration de la taxe supplémentaire, de quatre pour cent avant d'atteindre le 11 pour cent préalablement prévu pour juin 1963 et qui ne sera complété qu'en janvier 1965.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne l'impôt de retenue sur les dividendes payés aux actionnaires étrangers de compagnies, il y a également des échelons à effet l'autorité si discutée doit être étudiée lors des résultats janvier 1965, si la participation canadienne aux compagnies n'est pas de 25 pour cent en janvier 1967.

M. Gordon ne semble aucunement choqué d'avoir accordé ces adoucissements dans ses "éclaircissements importants". Ces adoucissements suivent le retrait de la taxe de 30 pour cent sur la mainmise étrangère dans les compagnies canadiennes. D'une part il admet la nécessité d'un budget déficitaire et d'autre part il faut réduire le déficit à mesure que la production et l'emploi augmentent.

Pourquoi ne pas avoir présenté les modalités actuelles à son budget initial et original? M. Gordon est peut-être le seul à le savoir ou également le président de la Banque du Canada, qui doit voir à la balance des paiements et dont l'autorité si discutée doit être étudiée lors des résultats d'une étude royale en automne.

Chemins de fer et automoteurs ont souffert du malaise ouvrier, hier

NEW YORK (PA) — Les cours ont enregistré une forte baisse hier. Place newyorkaise en raison du malaise ouvrier qui existe dans l'industrie ferroviaire.

Les chemins de fer et les automoteurs ont été durement touchés par ce défilé. D'après l'annonce d'une nouvelle baisse de la production hebdomadaire d'acier a contribué également à détériorer la situation.

Le virement a été de 3,290,000 actions au regard de 2,920,000 vendues. Il s'agit du plus faible volume d'affaires depuis six mois.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a été de 2.01 à 271.1. Chrysler a cédé 2-3/8 à 61-1/8 sur un déplacement de 96,400.

NEW YORK (P.C.) — Moyennes des cours Dow Jones à la fermeture hier: 30 Industries: 719.66, moins 5.79; 20 chemins de fer: 123.07, moins 2.88; 15 utilities: 139.23, moins 1.12; 65 titres: 355.37, moins 2.17; Indice des commodités: 149.21; Moyenne du marché de Londres: 312.0, plus 0.2.

Canada Packers atteint un nouveau sommet — Forte baisse à Toronto

TORONTO (P.C.) — Les cours ont subi une forte baisse hier en Place canadienne par suite d'un mouvement de liquidation de la onzième heure.

Indice des Industriels a cédé plus de trois points. Banque Grains a cédé deux points à 67. Fédéral Toronto-Dominion et Montreal B un point à 63-1/2 et 30 respectivement.

Interprovincial Pipe Line a perdu 7-4. Industrial Acceptance, Molsons, Banque Impériale de Commerce 3-4. Abitibi a cédé 5-8 et Walker-Gooderham 1-2.

Par ailleurs, Canada Packers a gagné 3-4 à 62, un nouveau sommet et Moore 1-2.

Dans le secteur des valeurs minières Tribaz a cédé 23 cents à \$2.20 et Northern cinq cents à \$1. New Senator a perdu 2-1/2 cents à 23.

Dans le secteur des métaux communs, Falconbridge a perdu 1-8 cependant que Noranda a gagné 1-4. Dans le compartiment des pétroles de l'Ouest, Canadian Devonian a cédé 10 cents à \$4.40. Unishere a gagné trois cents à \$5.

NEW YORK (P.C.) — Cours des denrées à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture. Céréales: prix de gros aux centrales de campagne, cagettes de 60 lbs; extra: 45; A-gros: 44; A-moyen: 40; B: 38; C: 35; D: 32; E: 28; F: 25; G: 22; H: 18; I: 15; J: 12; K: 10; L: 8; M: 6; N: 4; O: 3; P: 2; Q: 1; R: 1; S: 1; T: 1; U: 1; V: 1; W: 1; X: 1; Y: 1; Z: 1.

Produits laitiers: lait condensé, canettes de 14 oz; extra: 12.50; A-gros: 12.00; A-moyen: 11.50; B: 11.00; C: 10.50; D: 10.00; E: 9.50; F: 9.00; G: 8.50; H: 8.00; I: 7.50; J: 7.00; K: 6.50; L: 6.00; M: 5.50; N: 5.00; O: 4.50; P: 4.00; Q: 3.50; R: 3.00; S: 2.50; T: 2.00; U: 1.50; V: 1.00; W: 0.50; X: 0.50; Y: 0.50; Z: 0.50.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits animaux: bœuf, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits miniers: or, 100 oz; extra: 100.00; A-gros: 99.00; A-moyen: 98.00; B: 97.00; C: 96.00; D: 95.00; E: 94.00; F: 93.00; G: 92.00; H: 91.00; I: 90.00; J: 89.00; K: 88.00; L: 87.00; M: 86.00; N: 85.00; O: 84.00; P: 83.00; Q: 82.00; R: 81.00; S: 80.00; T: 79.00; U: 78.00; V: 77.00; W: 76.00; X: 75.00; Y: 74.00; Z: 73.00.

Produits métallurgiques: aluminium, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits chimiques: acide sulfurique, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits divers: sucre, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits animaux: bœuf, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits miniers: or, 100 oz; extra: 100.00; A-gros: 99.00; A-moyen: 98.00; B: 97.00; C: 96.00; D: 95.00; E: 94.00; F: 93.00; G: 92.00; H: 91.00; I: 90.00; J: 89.00; K: 88.00; L: 87.00; M: 86.00; N: 85.00; O: 84.00; P: 83.00; Q: 82.00; R: 81.00; S: 80.00; T: 79.00; U: 78.00; V: 77.00; W: 76.00; X: 75.00; Y: 74.00; Z: 73.00.

Produits métallurgiques: aluminium, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits chimiques: acide sulfurique, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits divers: sucre, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits animaux: bœuf, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits miniers: or, 100 oz; extra: 100.00; A-gros: 99.00; A-moyen: 98.00; B: 97.00; C: 96.00; D: 95.00; E: 94.00; F: 93.00; G: 92.00; H: 91.00; I: 90.00; J: 89.00; K: 88.00; L: 87.00; M: 86.00; N: 85.00; O: 84.00; P: 83.00; Q: 82.00; R: 81.00; S: 80.00; T: 79.00; U: 78.00; V: 77.00; W: 76.00; X: 75.00; Y: 74.00; Z: 73.00.

Produits métallurgiques: aluminium, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits chimiques: acide sulfurique, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits divers: sucre, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits animaux: bœuf, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits miniers: or, 100 oz; extra: 100.00; A-gros: 99.00; A-moyen: 98.00; B: 97.00; C: 96.00; D: 95.00; E: 94.00; F: 93.00; G: 92.00; H: 91.00; I: 90.00; J: 89.00; K: 88.00; L: 87.00; M: 86.00; N: 85.00; O: 84.00; P: 83.00; Q: 82.00; R: 81.00; S: 80.00; T: 79.00; U: 78.00; V: 77.00; W: 76.00; X: 75.00; Y: 74.00; Z: 73.00.

Produits métallurgiques: aluminium, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits chimiques: acide sulfurique, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits divers: sucre, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits animaux: bœuf, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits miniers: or, 100 oz; extra: 100.00; A-gros: 99.00; A-moyen: 98.00; B: 97.00; C: 96.00; D: 95.00; E: 94.00; F: 93.00; G: 92.00; H: 91.00; I: 90.00; J: 89.00; K: 88.00; L: 87.00; M: 86.00; N: 85.00; O: 84.00; P: 83.00; Q: 82.00; R: 81.00; S: 80.00; T: 79.00; U: 78.00; V: 77.00; W: 76.00; X: 75.00; Y: 74.00; Z: 73.00.

Produits métallurgiques: aluminium, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits chimiques: acide sulfurique, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits divers: sucre, 100 lbs; extra: 1.00; A-gros: 0.95; A-moyen: 0.90; B: 0.85; C: 0.80; D: 0.75; E: 0.70; F: 0.65; G: 0.60; H: 0.55; I: 0.50; J: 0.45; K: 0.40; L: 0.35; M: 0.30; N: 0.25; O: 0.20; P: 0.15; Q: 0.10; R: 0.05; S: 0.05; T: 0.05; U: 0.05; V: 0.05; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Produits agricoles: blé, 100 bushels; extra: 1.25; A-gros: 1.20; A-moyen: 1.15; B: 1.10; C: 1.05; D: 1.00; E: 0.95; F: 0.90; G: 0.85; H: 0.80; I: 0.75; J: 0.70; K: 0.65; L: 0.60; M: 0.55; N: 0.50; O: 0.45; P: 0.40; Q: 0.35; R: 0.30; S: 0.25; T: 0.20; U: 0.15; V: 0.10; W: 0.05; X: 0.05; Y: 0.05; Z: 0.05.

Négociations d'une nouvelle transaction de céréales avec la Chine communiste

HONG KONG, (Reuters) — Le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, M. W. C. McNamara, a annoncé que les négociations au sujet d'une nouvelle transaction de céréales avec la Chine communiste se poursuivaient à Hong-Kong.

"Je ne suis pas en mesure de fournir des précisions, mais vous pouvez être assurés que les négociations se poursuivent", a dit M. McNamara aux journalistes.

Arrivé à Hong-Kong le mois dernier, le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé s'est immédiatement abouché avec la Société Ressources de Chine, agent d'affaires du gouvernement chinois à Hong-Kong.

"Je n'ai aucunement l'intention de me rendre à Canton ou à Pékin", a ajouté le haut fonctionnaire canadien.

Les débarquements de poissons et crustacés au Canada se sont accrus de 3 p. 100 en mai sur un an plus tôt (186,815,000 livres contre 180,942,000), tandis que la valeur de ces prises a peu varié (\$13,302,000 contre \$13,254,000), selon des chiffres anticipés qui paraîtront dans le numéro de mai du rapport du B.F.S. intitulé La Statistique mensuelle des pêches du Canada.

Les débarquements en janvier-mai ont augmenté de 14 p. 100 quant au volume (629,230,000 livres contre 552,283,000) et de 10 p. 100 quant à la valeur (\$28,132,000 contre \$25,489,000).

La prise sur la côte Atlantique s'est accrue de 3 p. 100 en mai sur un an plus tôt (161,571,000 livres contre 156,592,000), mais elle a diminué de 4 p. 100 en janvier-mai (304,517,000 livres contre 317,229,000). La valeur a augmenté de 3 p. 100 durant le mois (\$9,832,000 contre \$9,589,000) et de 6 p. 100 durant les cinq mois (\$19,289,000 contre \$18,115,000).

Les débarquements sur la côte du Pacifique se sont accrus de 5 p. 100 en mai (25,044,000 livres contre 23,500,000) et de 3 p. 100 en janvier-mai (324,713,000 livres contre 235,054,000). La valeur a diminué de 5 p. 100 durant le mois (\$3,470,000 contre \$3,665,000) mais elle a augmenté durant les cinq mois (\$8,863,000 contre \$7,374,000).

Le marché des oeufs s'est raffermi en fin de semaine. On constate une augmentation de un cent la douzaine dans toutes les catégories sud-ouest de Québec.

M. Johnson soupçonne M. Lajoie d'avoir accepté facilement des déficits au cours de la dernière campagne électorale

DEFICITS ACCUMULES

M. JOHNSON

Au 30 juin 1962, 959 commissions scolaires du Québec accusaient un déficit dont le total accumulé représentait un montant de \$31 millions.

Le ministre qui répondait au chef de l'opposition M. Daniel Johnson en Chambre, a donné les chiffres suivants sur les déficits des commissions scolaires.

Pour l'année terminée le 30 juin 1959, 1036 commissions scolaires rapportaient des déficits pour un total accumulé de \$22 millions; au 30 juin 1960, 877 commissions scolaires rapportaient un total de déficits accumulés de \$20 millions; au 30 juin 1961, 911 commissions scolaires accusaient un déficit accumulé total de \$22 millions; au 30 juin 1962, 959 commissions scolaires avaient un déficit pour un total accumulé de \$31 millions.

On ne possède pas encore les chiffres pour l'année terminée le 30 juin 1963.

Au cours de l'an dernier, le ministre de la Jeunesse par l'entremise du département de l'Instruction publique, a accepté les déficits budgétaires de plus de 500 commissions scolaires.

M. Paul Gérin-Lajoie dit que la formule d'approuver les budgets des commissions remonte en fait à 1959. Mais cette formule ne put être appliquée effectivement qu'en 1962, d'où la surprise de la population.

Le chef de l'opposition dit que selon la loi, les commissions scolaires doivent présenter leur budget pour approbation au premier juillet. L'an dernier, on a fait exception à la règle dans bien des cas, et M. Johnson a demandé au ministre de lui fournir le nombre de commissions qui ont présenté leur budget en août, septembre, octobre et novembre 1962, et le nombre par jour, pour le mois de novembre.

Le chef de l'opposition dit qu'il a des raisons de croire que l'an dernier, à cause de la campagne électorale, le ministre a facilement accepté des budgets déficitaires des commissions scolaires.

Lorsque le ministre approuve un budget déficitaire, dit M. Johnson, la population est justifiée de croire que le gouvernement accepte de faire les frais du déficit. Il veut connaître les chiffres à ce sujet.

OCTROIS

M. Gérin-Lajoie révèle qu'en 1962-63 son ministère a accordé pour \$5,200,000 d'octrois à quelque 900 commissions scolaires en déficit. Les subventions ont varié selon les commissions scolaires, suivant la situation de chacune des commissions.

L'Office de crédit aux commissions scolaires est encore à l'étude

(Par Roger Bruneau)

Le projet de créer un office de crédit scolaire est encore à l'étude a déclaré le ministre de la Jeunesse M. Paul Gérin-Lajoie hier. Le premier ministre Jean Lesage dit que la caisse de retraite universelle qui est étudiée présentement par un comité d'expert et que ce projet sera probablement devant les chambres dès la prochaine session.

Ces précisions ont été données alors que le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson interrogeait le ministre pendant l'étude des crédits de ces ministères.

M. Lajoie

Le projet de l'office de crédit scolaire est encore au stade de l'étude dit M. Lajoie. Le cabinet provincial, les officiers du ministère de la Jeunesse et des conseillers financiers du gouvernement étudient le problème.

Le gouvernement n'est pas encore en mesure de prendre de décisions à ce sujet parce que la question reste à l'étude par un comité consultatif constitué

par le ministre. Ce comité comprend des courtiers, des agents du service des finances scolaires du ministère de la Jeunesse et des hauts fonctionnaires de ce ministère.

A Hull

Le ministre dit qu'il a parlé de la question à Hull. Ce projet a déjà été suggéré par la Fédération des commissions scolaires. Il permettrait aux commissions d'emprunter pour fins de construction le total de ce que leur coûte une construction d'école et obtenir des conditions de remboursement qui tiennent compte de la capacité de payer de la commission scolaire en question.

La façon de coordonner ou d'agencer ce projet de crédit scolaire avec un système de subvention n'a pas encore été mise au point. Ce système doit se situer dans une politique fiable.

FONDS DE RETRAITE

Le ministre dit à ce sujet que la question d'un fonds de retraite avec cotisations transférables est de nature à être prise en considération lorsqu'on étudie le financement des constructions de commissions scolaires.

ment privées, ou collèges.

Le premier ministre a rappelé de son côté, que la question d'un fonds de retraite avec cotisations transférables et contributive est présentement à l'étude par un comité d'experts qui fera des recommandations. Le premier ministre n'a pas l'intention de former un comité de la Chambre sur cette question. "Si nous décidons de soumettre un projet de loi à un comité de la Chambre, nous le dirons dans le temps. J'ai dit que ce serait à la prochaine session".

Dans ce domaine, M. Wilbrod Dupont, du ministère du Travail ainsi que M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales étudient la question.

M. Dupont s'est rendu à Toronto pour étudier un projet de loi de cette nature dans la province voisine, il a suivi de très près le travail du comité et le travail de la Chambre ontarien. Par ailleurs, M. Morin a discuté de la question avec les membres du Conseil d'Orientation Économique de la province de Québec.

Eclaircissements au sujet des commissions régionales

Le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie a donné de nombreux détails hier, concernant les commissions scolaires régionales, alors qu'il était questionné par le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand, pendant l'étude des crédits du ministère de la Jeunesse.

Dans plusieurs cas, les commissions scolaires régionales dispenseront l'enseignement secondaire à compter de septembre prochain dans des immeubles qui leur appartiennent. Plusieurs autres le feront en utilisant des locaux appartenant à des commissions scolaires membres de la régionale.

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand voulait savoir aussi s'il y aura des sous-commissions scolaires régionales dans des territoires où les besoins le justifient.

C'est la responsabilité de la régionale d'en décider a déclaré le ministre ajoutant que son département ne sera consulté et n'aura son mot à dire qu'après l'avis de la régionale et qu'il y aura une demande de subvention pour la construction d'un nouvel édifice. Le ministre dit que le nombre des sous-régionales n'est pas limité.

Enseignement secondaire

M. Daniel Johnson soulève la question des protestations au sujet des régionales. Des organismes, dit-il, ont protesté parce qu'on restreignait l'enseignement secondaire dans la région en ne permettant pas l'établissement d'une sous-régionale dans le cas de Acton Vale.

Le député de Bagot s'en est pris aux planificateurs qui dit-il, ne tiennent compte que des facteurs secondaires sans s'arrêter au facteur sociologique

pour déterminer les régionales. M. Johnson dit que ces planificateurs ont provoqué la construction d'une école régionale là où ça n'avait pas de bon sens, dans le comté de Témiscamingue.

Le chef de l'opposition demande au ministre de consulter d'autres personnes que des théoriciens et de faire de la planification démocratique et non étatique.

M. LAJOIE

M. Lajoie réplique qu'un comité conjoint préside à l'organisation des commissions régionales. Le comité compte trois représentants de la Fédération des commissions scolaires: MM. Alexandre Dugré, André Breton et Paul Desroschers; trois représentants du ministère: MM. François Lafleur, Armand Mariel et Jean-Jacques Bergeron.

POPULATION

Une commission scolaire régionale doit comprendre une région englobant environ 50,000 personnes quoiqu'un chiffre de 40,000 a déjà été accepté. Il est prévu dans un tel bassin de population, des commissions scolaires qui pourraient refuser de se joindre d'abord à la régionale.

Le tout comprendrait de 8,000 à 10,000 élèves de la première à la dernière année, dont 2,000 à 3,000 fréquentant l'école régionale. Les sous-régionales sont laissées à la responsabilité de la régionale elle-même.

CITÉS DES JEUNES

Le ministre rappelle que les Cités des jeunes groupent des institutions relevant de divers ministères. Cela peut comprendre un centre d'apprentissage, une école de métiers, une école de la commission scolaire, etc.

Limites

En réponse au député Eloi Guillemette (UN Frontenac) M. Lajoie dit qu'une régionale aura un rayon maximum de 35 milles soit environ une heure d'autobus dans un sens. Pour la délimitation de ces régions, les limites de diocèses ou de comtés ne seront pas des facteurs qu'elles seront considérées. Les plus importants facteurs de délimitation sont la population et les communications.

Critique

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, s'inquiète des

développements qu'on veut apporter dans l'enseignement surtout en considération des régionales. M. Johnson n'est pas convaincu qu'il faut com-

mencer à transporter les enfants en autobus après la dernière année. Il dit que cela équivaut à transporter les enfants dans des camps de concentration où ils n'ont plus de

contact avec les professeurs. Ce n'est pas prouvé dit M. Johnson qu'on doit faire prendre une option après la septième année plutôt qu'après la neuvième.

L'association des professeurs de l'université Laval reconnaît dans le rapport de la Commission Parent l'essentiel des recommandations qu'elle avait elle-même formulées dans son propre mémoire. C'est ainsi que l'association des professeurs de Laval favorise la création d'un ministère de l'Éducation, qu'elle souhaite la formation d'un conseil supérieur de l'éducation, démocratiquement constitué et ayant pour fonctions de conseiller le ministre et d'assurer une coordination efficace des divers secteurs de l'enseignement. De même la création des commissions correspondant aux divers niveaux d'enseignement répond aux vœux des professeurs de Laval.

L'association des professeurs de Laval est également favorable au bill 60 qui est présentement soumis à la législature provinciale et qui aura comme effet la mise en place des structures supérieures du système scolaire. Les divers

groupes intéressés par ces questions ont eu le loisir de comparaître devant la commission Parent depuis près de deux ans et l'association ne voit donc aucune raison sérieuse pour que soit retardée l'adoption du

bill 60. Les membres de la commission ont tiré le meilleur parti des recommandations nombreuses qui leur ont été soumises; ils ont intelligemment proposé des structures cohérentes qui permettent d'en-

visager le développement harmonieux de notre système scolaire sans coupures trop brusques et radicales avec le passé. La mise en place des nouvelles structures exigera du temps et du personnel nouveau. Si l'on

veut que les bons effets de ces réformes se fassent sentir avant trop longtemps, il paraît sage d'adopter immédiatement le bill 60 auquel l'association des professeurs de Laval n'hésite pas à accorder son appui

Les professeurs de Laval appuient le bill 60

Trajectoire de l'éclipse au Canada



La première éclipse totale du soleil visible dans les régions habitées du Canada depuis 31 ans se produira samedi, le 20 juillet. Ce graphique représente une bande de 60 milles de large à l'intérieur de laquelle les observateurs pourront suivre l'éclipse totale ainsi que la portion de l'éclipse dont on pourra être témoin dans les autres régions. Une éclipse est le résultat de l'interposition de la lune entre le soleil et la terre, sur laquelle est projeté le cône d'ombre de la lune.

Lesage s'en prend à un article "révoltant" de M. Laurendeau

(Par Roger Bruneau)

Le premier ministre Jean Lesage a protesté hier contre un article de André Laurendeau, cité par le député Maurice Bellemare, et voulant que le ministre des Finances, M. Lesage lui-même, ne soit pas celui qui occupe cette fonction effectivement, et qu'il y aurait un autre homme pour faire le lien entre le parti libéral et la puissance économique réelle.

M. Bellemare député de Champlain s'en est pris à l'administration du ministre des Finances en citant M. Laurendeau. Il affirme qu'il y a quelque'un, qu'il ne nomme pas, qui fait le lien entre le gouvernement et les financiers de la rue St-Jacques à Montréal.

"Toute action économique tout projet d'importance formulé par un ministre est tout de suite connu, une demi-heure plus tard, sur la rue St-Jacques", mentionne le député en se basant sur l'article du journaliste.

M. Bellemare a refusé de croire que M. Laurendeau avait tort. Il dit que si M. Laurendeau décide demain de composer un nouvel article pour dire ce qu'il a déclaré être faux, il se fera un devoir, comme député de Champlain de se lever en Chambre pour dire que M. Laurendeau affirme que ce qu'il a dit est faux.

Le premier ministre Jean Lesage affirme que M. Laurendeau écrit bien mais qu'il ne sait pas compter. Par ailleurs, il estime que si M. Laurendeau a déjà siégé durant quatre ans en Chambre, ne démontre pas qu'il parle en connaissance de cause.

M. Lesage affirme qu'il n'y a rien de fondé dans l'article du journaliste. "Mes collègues savent que j'exerce pleinement mes pouvoirs. Je suis ministre des Finances et je prépare mes budgets; c'est moi qui préside les assemblées du conseil de la Trésorerie et c'est moi qui décide."

Il blâme encore M. Laurendeau affirmant qu'il est dans l'erreur au sujet des ministères qui ont collaboré avec le Conseil d'orientation économique au sujet de la planification. Ces ministères sont ceux des Richesses naturelles de l'In-

dustrie et du Commerce des Terres et Forêts, de l'Agriculture et de la Colonisation.

"Qu'on ne cherche pas à voir une présence omnipotente de la rue St-Jacques dans nos actions. Il n'y en a pas. Quand nous avons besoin d'argent, nous avons fait affaire directement aux États-Unis. Lorsque nous avons fait affaire sur le marché canadien et le marché américain, nous avons négocié. Lorsqu'il s'est agi des obligations d'épargne, le travail fut dirigé par le sous-ministre adjoint, M. Robillard."

M. Lesage ajoutait: "M. Laurendeau ignorait les faits comme le député de Champlain qui a pris ses écrits à son compte. Avant d'écrire des articles aussi révoltants, on va aux renseignements et aux sources".

M. ARSENAULT

Le Secrétaire de la province, M. Bona Arsenaault se lève pour se faire le témoin de la vérité. Il commence par dire que M. Bellemare fait tellement de citation de journaux en Chambre qu'on n'aurait pas besoin de s'abonner.

Puis M. Arsenaault rappelle que M. Lesage s'est toujours intéressé aux finances, et que lorsqu'il était à Ottawa, il a posé un acte qui le désigne comme le Père de la péréquation. Il a ainsi rapproché le fédéral du provincial, au point que les nationaux du temps, y compris M. Duplessis ont applaudi ce geste.

M. Arsenaault dit que M. Lesage est le meilleur ministre des Finances du Québec depuis plus de 50 ans, à tel point que l'ancien premier ministre canadien, M. Diefenbaker, et le présent premier ministre M. Pearson, auraient été heureux de l'avoir comme ministre des Finances, "ils en auraient besoin".

Le Secrétaire provincial, M. Bona Arsenaault, s'est attiré les foudres de M. Bellemare alors qu'il prenait la défense du premier ministre et ministre des Finances à ce sujet. M. Arsenaault a déclaré que M. Laurendeau était dans l'erreur en faisant une telle affirmation.

M. BELLEMARE

Le député de Champlain a répliqué qu'il trouvait drôle que celui qui prenait la défense du premier ministre était un ministre qui avait été changé de ministère trois fois, et qui avait aussi souvent changé de parti. Il se demande si M. Arsenaault veut remercier le premier ministre pour l'avoir si souvent changé de poste.

Subventions

Au cours de l'année scolaire 1962-1963, le ministre de la Jeunesse a versé une somme de \$9,809,850.00 pour des subventions régulières prévues par la "Loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles", reconnues par les comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique.

En comparaison avec l'année scolaire 1961-1962, l'augmentation des subventions accordées atteint \$875,400.00. Ces subventions sont calculées à raison de \$2,000.00 par degré du cours d'étude et à raison de \$75.00 par étudiant pour les écoles classiques et les écoles secondaires indépendantes. Elles sont calculées à raison de \$100.00 par étudiant et \$2,000.00 par degré d'étude, pour les écoles normales de filles, les instituts familiaux et les scolasticats.

"Tabarouette"
C'est pas croyable!

Hé! Poupa!
Sais-tu qu'est vrai que Nap. Côté prépare une Vente, et une tabarouette de Vente encore!
-- Y veulent clairer tout leur Stock d'Été à moitié Prix!
-- Tu m'crois pas? R'garde L'Action de DEMAIN tu verras bien!

NAP. CÔTÉ
874, 878 E ST-JOSEPH

Echos du Parlement

L'Assemblée législative a approuvé hier, des crédits de \$258,672,000, pour le ministère de la Jeunesse. Le ministre, M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré en soulignant que c'était la dernière fois qu'on présentait et qu'on adoptait des crédits pour ce ministère, puisque l'an prochain, dès le début de la session, le ministère de la Jeunesse et le département de l'Instruction publique seront fusionnés au nouveau ministère de l'Éducation et de la Jeunesse.

Le plus important item du budget du ministère de la Jeunesse est celui des subventions aux commissions scolaires, qui représentent \$182,525,000. Une somme de \$11,664,900 sera consacrée aux écoles d'enseignement spécialisé et formation professionnelle. Le budget du ministère comprend également des subventions à l'université Laval et à ses institutions affiliées pour un montant de \$5,768,000.

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a soutenu hier à l'Assemblée législative, que le gouvernement actuel ne faisait pas plus que le gouvernement de l'Union Nationale pour l'é-

ducation, et qu'il tient compte de l'augmentation normale de la taxe de vente. Ces remarques ont été faites alors qu'on discutait en Chambre, les crédits réclamés par le ministère de la Jeunesse pour l'année 1963-64.

Par ailleurs, M. Lesage a assuré le député de St-Jacques, M. Paul Desrosiers, que le travail de planification pour la préparation des "Cités des jeunes" étudiants, sera fait à l'avance par l'appareil qui sera installé dans l'édifice du boulevard Charost.

Le travail scientifique sera préparé à l'université Laval et le travail mécanique sera terminée à l'édifice du boulevard Charost. Le travail mécanique qu'il avait été impossible de trouver dans le Québec, les appareils disponibles pour le faire.

L'émulsion d'obligations d'épargne du Québec, qui a rapporté la somme de \$177,500,000 au trésor provincial, n'a pas dormi dans les coffres; du projet de loi en est en voie de déclaration du premier ministre Jean Lesage, hier.

M. Lesage dit que le gouvernement s'est servi, en cet argent, pour reconstruire à l'Hydro-Québec, une avance de \$40 millions que la commission avait consenti à la province. Par ailleurs, le provincial a fait une avance de \$100 millions à la Commission hydroélectrique à 3.25 pour cent et la Commission a déjà remboursé \$14 millions de cette somme.

Taxis de Montréal
Le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque, agissant au nom du ministre des Transports et Communications, a présenté en Chambre hier, un projet de loi concernant les permis de taxi dans l'île de Montréal.

M. Lévesque a expliqué qu'en vertu de la loi concernant la corporation de Montréal métropolitain, le nombre des permis de taxi en opération le 30 avril 1960 dans la cité de Montréal ne devait pas être augmenté et le nombre des permis de taxi dans les autres municipalités de l'île ne devaient pas excéder un permis par 400 de population ou le nombre de permis existants au premier février 1957 si celui-ci était plus élevé.

Une loi concernant les commissions scolaires régionales a été présentée en première lecture à l'Assemblée législative hier par le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie. Le bill permet au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer, pour l'entrée en vigueur d'un décret autorisant une commission scolaire, à se retirer d'une commission régionale, une date autre que le premier juillet suivant.

Dr A. Dion
24 du Palais, 522-2153
en face Hôtel-Dieu
Chirurgien-dentiste

Verres de Contact
Centre d'Application de
Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMARE, M.D.
425 est. Boul. Charost,
Québec — 529-3894

PHARMACIEN
ou assistant pharmacien
demandé
Mentionner âge, références
et salaire exigé
Adresser à:
CASIER No. 1318
L'ACTION
Québec 2, Qué.

TRES GRAND CHOIX BIJOUTERIE
RENE MARCOUX
BAGUÈS de FIANÇAILLES
UN LEGER ACOMPTÉ
RESERVERA TOUT ARTICLE de VOTRE CHOIX
VASTE ASSORTIMENT DANS LES LIGNES SUIVANTES
— Ensembles de toilette — Boutons de manchettes
— Horloges — Montres — Bases de marbre — Trousses
de voyages — Valises — Pierres de naissance
— Perles — Cultivées — Chapeteils — Bijoux
— Briquets — Verre taillé — Verre
soufflé de couleurs,
etc., etc., etc.

365 de la COURONNE — Québec — Tél.: 524-8722